

Québec, le 11 avril 2024

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 19 mars 2024 par courrier postal, par laquelle vous visez à obtenir les documents suivants :

[...] la liste des règlements d'emprunts déposée par la ville de Témiscouata-sur-le-Lac du 1^{er} janvier 2010 au 13 mars 2024 auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que les pièces justificatives des demandes et des analyses du STARE.

Ma demande concerne aussi les cas spéciaux de règlements d'emprunt pour :

- Plan et devis
- Ordonnance du ministère du Développement durable
- Frais de refinancement d'emprunt
- Consolidation de déficit
- Jugement de cour
- Travaux d'infrastructures et remboursement de l'emprunt par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la municipalité
- Travaux subventionnés à 50 % et plus par le gouvernement ou l'un de ses ministères
- Emprunt en attendant le versement d'une subvention
- Déficit actuariel

Au terme de nos recherches, nous vous transmettons les documents répertoriés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. À noter que nous avons pris soin de caviarder des signatures puisque nous les considérons comme des renseignements personnels au sens des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès).

Également, des brouillons ont été retirés en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès et des documents ont été protégés en tout ou en partie puisqu'ils sont des avis juridiques au sens de l'article 31 de cette même Loi, ainsi qu'en vertu du secret professionnel stipulé à l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne.

Par ailleurs, nous vous informons que certains documents recensés relèvent davantage de la compétence d'autres organismes publics. Par conséquent, tel que prévu à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à transmettre votre demande aux responsables de l'accès aux documents de ces organismes publics que vous pouvez joindre aux coordonnées suivantes :

Madame Chantal-Karen Caron Directrice générale

Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

861, Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0 Téléphone : 418 854-2116 poste 123 Télécopieur : 418 854-0118

Courriel: ckcaron@temiscouatasurlelac.ca

Madame Julie Lévesque Secrétaire générale

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est Québec (Québec) G1R 5G5 Téléphone : 418 380-2319 poste 7127 Télécopieur : 418 380-2320

Courriel : dbsm@mcc.gouv.qc.ca

Madame Ingrid Barakatt
Direction de l'accès à l'information et des plaintes
Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 27e étage Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 646-5324 poste 6020 Télécopieur : 418 643-1602

Courriel: acces@education.gouv.qc.ca

Madame Marie-Lou Anctil
Accès aux documents
Secrétaire générale adjointe

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

700, boul. René-Lévesque E., 28e étage Québec (QC) G1R 5H1 Téléphone : 418 805-6681

Courriel : lai@transports.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominique Jodoin Secrétaire générale Responsable de l'accès aux documents

2024-001192 / 2023-219

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

31. Un organisme public peut refuser de communiquer une opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire.

1982, c. 30, a. 31.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

- 53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants :
- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

chapitre C-12

Charte des droits et libertés de la personne

9. Chacun a droit au respect du secret professionnel.

Toute personne tenue par la loi au secret professionnel et tout prêtre ou autre ministre du culte ne peuvent, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui leur ont été révélés en raison de leur état ou profession, à moins qu'ils n'y soient autorisés par celui qui leur a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la loi.

Le tribunal doit, d'office, assurer le respect du secret professionnel.

^{1975,} c. 6, a. 9.

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnel (RLRQ, chapitre A-2.1)

RÉVISION PAR LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit. Elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	Bureau 2.36 525, boulevard René—Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Sans frais 1 888 528-7741	Télécopieur : 418 529-3102			
Montréal	Bureau 900 2045, rue Stanley	Tél. : 514 873-4196	Télécopieur : 514 844-6170			
	Montréal (Québec) H3A 2V4	Sans frais 1 888 528-7741	014 044-0170			
Courriel	iel cai.communications@cai.gouv.qc.ca					

B) MOTIFS

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

C) DÉLAIS

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

NoDossier	CodeGeo	Règl./*Rés.	Réception État	Objet
M604851	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	312-23	2023-04-20 Approuvée	Acquisition d'un camion à neige neuf 2024 et équipements.
M603116	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	301-22	2022-07-13 Approuvée	Empierrement, Petite rivière Savane, et stabilisation de la rive Plage quartier Cabano.
M602552	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	292-22	2022-03-23 Approuvée	Camping de la plage : Bloc sanitaire et réservoir à essence pour la marina.
M602281	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	293-22	2022-03-17 Approuvée	Terrain de Baseball - Système d'éclairage et estrades
M600858	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	277-21	2021-05-27 Approuvée	Divers travaux de réfection sur son réseau routier, des travaux d'aqueduc et d'égout, ainsi que l'acquisition de véhicules.
M600252	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	269-21	2021-03-19 Approuvée	Financement d'une partie de la subvention du programme de la taxe sur l'essence. TECQ 2019-2023
M299231	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	268-21	2021-02-18 Approuvée	réfection parties des rues Commerciale Nord et Sud
M298642	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	256-20	2020-12-03 Approuvée	construction d'un aréna et d'un centre communautaire récréatif
M295591	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	239-19	2019-09-17 Approuvée	Financement du programme rénovation Québec, bonification projet Accèlogis Québec
M295590	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	242-19	2019-09-17 Abandonnée	Financement de subvention de taxe sur l'essence et contribution du Québec
M292748	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	226-18	2018-09-10 Approuvée	Mise aux normes de l'eau potable du quartier Notre-Dame-du-Lac
M292374	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	223-18	2018-07-04 Approuvée	Achat d'un souffleur amovible et d'un tracteur à trottoir et équipements
M292373	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	222-18	2018-07-04 Approuvée	Achat d'un camion échelle usagé et équipements
M292372	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	221-18	2018-07-04 Approuvée	Innova-Centre
M292320	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	220-18	2018-06-26 Abandonnée	Mise aux normes de l'eau potable du quartier Notre-Dame-du-Lac
M292176	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	217-18	2018-06-12 Approuvée	Infrastructures d'accueil touristique
M289513	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	188-17	2017-07-17 Approuvée	Réfection de deux toitures sur les immeubles situés à la caserne des pompiers du quartier Cabano ainsi que l'usine d'épuration du quartier Notre-Dame-du-Lac
M289380	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	186-17	2017-07-03 Approuvée	Travaux de réfection de ponceau rue Ernest
M289360	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	187-17	2017-06-28 Approuvée	Financement d'une partie de la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
M287222	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	171-16	2016-12-05 Approuvée	acquisition d'un camion à neige et équipements
M286357	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	163-16	2016-07-26 Approuvée	Acquisition d'une niveleuse et équipements
M283598	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	141-15	2015-09-15 Approuvée	Garage Autotech - réhabilitation de terrain contaminé et démolition
M283549	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	145-15	2015-09-10 Approuvée	Travaux d'aqueduc, égouts et asphaltage - parc industriel quartier Cabano
M283548	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	142-15	2015-09-10 Approuvée	Dépenses en immobilisation (parapluie)
M283547	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	140-15	2015-09-10 Approuvée	Réalisation de travaux d'asphaltage - rues Rosaire-Dubé et de la Garnison
M281850	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	129-14	2015-02-24 Approuvée	Achat d'un terrain et un garage
M281703	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	130-15	2015-02-09 Approuvée	Achat d'un tracteur muni d'une souffleuse et équipements
M277874	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	89-13	2013-07-26 Approuvée	Réalisation de travaux d'asphaltage sur divers rues
M276284	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	74-12	2013-02-27 Approuvée	Travaux de réfection des terrains de tennis
M275446	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	65-12	2012-11-21 Approuvée	Réfection d'un batîment pour la mise en place du Beaulieu Culturel du Témiscouata
M275445	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	27-11	2012-11-02 Approuvée	Travaux d'infrastructures de réfection du chemin du Lac (route de desserte)
M275223	13073 - Témiscouata-sur-le-Lac (V)	63-12	2012-10-11 Approuvée	Travaux d'infrastructures d'eau potable sur la rue Joseph-Turcot (quartier Cabano)

Ministère
des Affaires municipales,
des Régions
et d'e l'Occupation
du tèlitoire

QUÉDEC

Direction générale

AM 275223

des finances municipales

Québec, le 23 octobre 2012

Monsieur Gilles Desrosiers Directeur général et secrétaire-trésorier Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) GOL 1E0

Monsieur,

Je vous informe que monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a approuvé aujourd'hui le règlement 63-12 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 833 000 \$.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information financière et du financement,



/met

Aile Chauveau, 4º étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone: 418 691-2040 Télécopieur: 418 644-9863 www.mamrot.gouv.qc.ca



J'approuve le règlement 63-12 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 833 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Par:

Directrice du Service de l'information financière et du financement

Québec, le 23 octobre 2012 /met

IINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES REGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE 05.R.004 SERVICE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET DU FINANCEMENT 2012.10.11

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)

13073

MRC

: TEMISCOUATA

AR130

NO DOSSIER: M275223 NO REGLEMENT : 63-12

NATURE: (150) Infrastructures

Terme :20

NATURE: (500) Projet subventionné

Terme : 0

DEPENSE DECRETEE:

833 000

EMPRUNT DECRETE:

833 000

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (14 531 607/ 375 419 400) (R.F. 2011 /P.B. 2012)

STRATE DE POPULATION (5 000 à 19 999

5 159)

VALEUR PERMISE

VALEUR REELLE

7,0%

3,87%

666 800

* EMPRUNT DEMANDE ** TOTAL

:

833 000 1 499 800

> 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE

1 877 097

** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE

CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT

3 754 194

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2012)

STRATE DE POPULATION (5 000 à 19 999

5 159)

VALEUR PERMISE 2,50\$

VALEUR REELLE

1,69\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (

(R.F. 2011)

VALEUR PERMISE

0/ 5 827 996)

VALEUR REELLE

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (

364 044/

9 239 694)

(P.B. 2012)

VALEUR PERMISE

5,00%

VALEUR REELLE

0,00%

30,00%

3,94%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (

38 812/

833 000)

VALEUR PERMISE 5,00%

VALEUR REELLE

4,66%·

RESULTAT

L'EMPRUNT DECRETE AU REGLEMENT 63-12 AU MONTANT DE 833 000\$ MAINTIENT LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERIEUR DES CRITERES D'ANALYSE SELECTIVE RETENUS PAR LA D.G.A.F.

EN CONSEQUENCE L'ANALYSE FINANCIERE DETAILLEE N'EST PAS REQUISE.

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: FIN VERIFICATION ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: FIN VERIFICATION

Ministère
des Affaires municipales,
des Régions
et de l'Occupation
du farritoire

Québec

Direction générale
des finances municipales

AM 275445

Québec, le 30 novembre 2012

Monsieur Gilles Desrosiers Directeur général et secrétaire-trésorier Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) GOL 1E0

Monsieur,

Je vous informe que monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a approuvé aujourd'hui le règlement 27-11 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 260 000 \$.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information financière et du financement,



/met

Aile Chauveau, 4° étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone: 418 691-2040 Télécopieur: 418 644-9863 www.mamrot.gouv.qc.ca

J'approuve le règlement 27-11 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 260 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Par:

Directrice du Service de l'information financière et du financement

Québec, le 30 novembre 2012 /met MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES REGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE C05.R.004 SERVICE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET DU FINANCEMENT 2012.11.02

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)

13073

MRC

: TEMISCOUATA

AR130

NO DOSSIER: M275445 NO REGLEMENT : 27-11

NATURE: (150) Infrastructures

Terme :20

DEPENSE DECRETEE:

260 000

EMPRUNT DECRETE:

260 000

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (15 364 607/ 375 419 400) (R.F. 2011 /P.B. 2012)

STRATE DE POPULATION (5 159)

5 000 à 19 999

VALEUR PERMISE 7,0%

VALEUR REELLE

4,09%

CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT

* EMPRUNT DEMANDE

:

696 622 <u>260 000</u>

** TOTAL

:

:

0/

956 622

> 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE ** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE

1 877 097 3 754 194

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2012)

STRATE DE POPULATION (5 000 à 19 999

5 159)

VALEUR PERMISE

VALEUR REELLE

2,50\$

1,69\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (

(R.F. 2011)

VALEUR PERMISE 5,00%.

5 827 996)

VALEUR REELLE 0,00%

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (364 044/

9 239 694)

(P.B. 2012)

VALEUR PERMISE

VALEUR REELLE

30,00%

3,94%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (

0/

260 000)

VALEUR PERMISE 5,00%

VALEUR REELLE 0,00%

RESULTAT

L'EMPRUNT DECRETE AU REGLEMENT 27-11 AU MONTANT DE 260 000\$ MAINTIENT LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERIEUR DES CRITERES D'ANALYSE SELECTIVE RETENUS PAR LA D.G.A.F.

EN CONSEQUENCE L'ANALYSE FINANCIERE DETAILLEE N'EST PAS REQUISE.

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: FIN VERIFICATION ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: FIN VERIFICATION

des Régions et de l'Occupation du territoire

Québec

Direction générale des finances municipales

AM 275446

Québec, le 13 décembre 2012

Monsieur Gilles Desrosiers Directeur général et secrétaire-trésorier Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

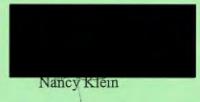
Monsieur,

Je vous informe que monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a approuvé aujourd'hui le règlement 65-12 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 6 195 000 \$.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information financière et du financement,



/met

Aile Chauveau, 4° étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone : 418 691-2040 Télécopieur : 418 644-9863 www.mamrot.gouv.qc.ca

J'approuve le règlement 65-12 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 6 195 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Par:

Nancy Klein

Directrice du Service de l'information financière et du financement

Québec, le 13 décembre 2012 /met

STERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES REGIONS ET DE 1 CCUPATION DU TERRITOIRE 2012.11.21 R.004 SERVICE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET DU FINANCEMENT

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)

13073

MRC AR130 : TEMISCOUATA

NO DOSSIER: M275446

NO REGLEMENT : 65-12

NATURE: (160) Biens Immobiliers

NATURE: (500) Projet subventionné

Terme :20 Terme : 0

DEPENSE DECRETEE:

6 195 000

EMPRUNT DECRETE:

6 195 000

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (14 820 208/ 375 419 400) (R.F. 2011 /P.B. 2012)

STRATE DE POPULATION(5 159) 5 000 à 19 999

VALEUR PERMISE

VALEUR REELLE

7,0%

CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT

3,95%

* EMPRUNT DEMANDE

6 195 000 151 622

956 622

> 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE ** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE

1 877 097 3 754 194

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2012)

STRATE DE POPULATION (5 000 à 19 999

5 159)

VALEUR PERMISE 2,50\$

VALEUR REELLE

1,69\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (

(R.F. 2011)

** TOTAL

0/

5 827 996)

VALEUR PERMISE 5,00%

VALEUR REELLE 0,00%

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (364 044/ (P.B. 2012)

9 239 694)

VALEUR PERMISE 30,00%

VALEUR REELLE 3,94%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (

172 543/

6 195 000)

VALEUR PERMISE

VALEUR REELLE 2,79%

5,00%

RESULTAT

AU MONTANT DE L'EMPRUNT DECRETE AU REGLEMENT 65-12 6 195 000\$ MAINTIENT LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERIEUR DES CRITERES D'ANALYSE SELECTIVE RETENUS PAR LA D.G.A.F.

EN CONSEQUENCE L'ANALYSE FINANCIERE DETAILLEE N'EST PAS REQUISE

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: FIN VERIFICATION ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: FIN VERIFICATION

CALCUL DES FRAIS INCIDENTS - RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Code géo.: 13073

Municipalité : Témiscouata-sur-le-Lac Dossier : 275446

Emprunt: 6 195 000 \$

	Montant réel	Taux détaillé	Zone Message	Taux permis	FRAIS INCIDENTS CORRIGÉS	Réduction de l'emprunt
Dépense totale au règlement	6 195 000 \$					
Moins : Frais incidents						
Global	- \$	0,000%		42,00%	- \$	-
Détaillé						
Imprévus et autres frais	172 341 \$	3,9825%		10,0000%	172 341 \$	
Frais contingents	401 416 \$	9,2761%		10,0000%	401 416 \$	-
Honoraires professionnels	494 777 \$	11,4335%		10,0000%	494 777 \$	-
Frais de financement	. 237 144 \$	5,4800%		10,0000%	237 144 \$	-
Taxes	561 892 \$	10,4132%		9,9750%	561 892 \$	-
otal des frais incidents	1 867 570 \$	41%	Accepté]	1 867 570 \$	
coûts directs	4 327 430 \$			50%	Arrondi	
					EMPRUNT CORRIGÉ	6 195 000
,					DÉPENSE CORRIGÉE	6 195 000
Commentaires						
1		•				

DGFM - SIFF Imprimé le 2012-11-29

MAJ: Novembre 2012

Ministère
des Affaires municipales,
des Régions
et de l'Occupation
du territoire

Québec

Direction générale
des finances municipales

AM 276284

Québec, le 21 mars 2013

Madame Chantal-Karen Caron Directrice générale Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) GOL 1E0

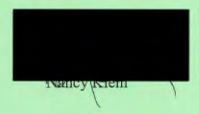
Madame,

Je vous informe que monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a approuvé aujourd'hui le règlement 74-12 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 171 000 \$.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information financière et du financement,



/met

Aile Chauveau, 1st étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone : 418 691-2007 Télécopieur : 418 646-9165 www.mamrot.gouv.qc.ca

J'approuve le règlement 74-12 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 171 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Par:

NancyKlein

Directrice du Service de l'information financière et du financement

Québec, le 21 mars 2013 /met MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES REGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE C05.R.004 SERVICE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET DU FINANCEMENT 2013.02.27

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)

13073

MRC

: TEMISCOUATA

AR130

NO REGLEMENT : 74-12 NO DOSSIER: M276284

NATURE: (150) Infrastructures

Terme :20

DEPENSE DECRETEE:

171 000

EMPRUNT DECRETE:

171 000

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (21 275 208/ 394 619 144) (R.F. 2011 /P.B. 2013)

STRATE DE POPULATION (5 085) 5 000 à 19 999

VALEUR PERMISE

VALEUR REELLE

7,0%

CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT

5,39%

* EMPRUNT DEMANDE

:

171 000 171 000

0

** TOTAL

1 973 095

> 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE ** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE

3 946 191

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2013)

STRATE DE POPULATION (5 000 à 19 999

5 085)

VALEUR PERMISE 2,50\$

VALEUR REELLE

1,65\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (

(R.F. 2011)

VALEUR PERMISE

0/ 5 994 398)

5,00%

VALEUR REELLE

0,00%

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (

293 477/

9 376 266)

(P.B. 2013)

VALEUR PERMISE 30,00%

VALEUR REELLE 3,13%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRÉTEE (

4 807/

171 000)

VALEUR PERMISE 5,00%

VALEUR REELLE 2,81%

RESULTAT

L'EMPRUNT DECRETE AU REGLEMENT 74-12 AU MONTANT DE 171 000S MAINTIENT LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERIEUR DES CRITERES D'ANALYSE SELECTIVE RETENUS PAR LA D.G.A.F.

EN CONSEQUENCE L'ANALYSE FINANCIERE DETAILLEE N'EST PAS REQUISE.

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: FIN VERIFICATION ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: FIN VERIFICATION Ministère
des Affaires municipales,
des Régions
et de l'Occupation
du territoire

Québec
Direction générale

AM 277874

des finances municipales

Québec, le 8 août 2013

Madame Chantal-Karen Caron Directrice générale Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe que monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports, a approuvé aujourd'hui le règlement 89-13 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 550 000 \$.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général des Finances municipales,

Jean Villeneuve

/met

Aile Chauveau, 1" étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone : 418 691-2007 Télécopieur : 418 646-9165 www.mamrot.gouv.qc.ca MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES REGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE C05.R.004 SERVICE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET DU FINANCEMENT

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)

13073

MRC AR130 : TEMISCOUATA

NO DOSSIER: M277874

NO REGLEMENT : 89-13

NATURE: (150) Infrastructures

Terme :10

DEPENSE DECRETEE:

550 000

EMPRUNT DECRETE:

550 000

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORM (R.F. 2012 / P.B. 2013)	RMISEE (18 355 078/	415 581 942)
STRATE DE POPULATION (5 085) 5 000 à 19 999	VALEUR PER 7,0%	MISE	VALEUR REELLE 4,42%
CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT * EMPRUNT DEMANDE ** TOTAL		: : :	171 000 550 000 721 000
	4		
<pre>* > 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE ** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE</pre>		:	2 077 909 4 155 819
TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE	(P.B. 2013)		-
STRATE DE POPULATION (5 085) 5 000 à 19 999	VALEUR PER 2,50\$	MISE	VALEUR REELLE 1,65\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (

0/

5 994 398)

(R.F. 2012)

VALEUR PERMISE 5,00%

0,00%

VALEUR REELLE

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES ((P.B. 2013)

293 477/

9 376 266)

VALEUR PERMISE

30,00%

VALEUR REELLE 3,13%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (

0/

550 000)

VALEUR PERMISE 5,00%

VALEUR REELLE · 0,00%

RESULTAT

L'EMPRUNT DECRETE AU REGLEMENT 89-13 AU MONTANT DE 550 000\$ MAINTIENT LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERIEUR DES CRITERES D'ANALYSE SELECTIVE RETENUS PAR LA D.G.A.F.

EN CONSEQUENCE L'ANALYSE FINANCIERE DETAILLEE N'EST PAS REQUISE.

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: FIN VERIFICATION ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: FIN VERIFICATION



Ministère des
Arfaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec

Direction générale des finances municipales

AM 281703

Québec, le 2 mars 2015

Madame Chantal-Karen Caron Directrice générale et secrétaire-trésorière Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) GOL 1E0

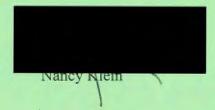
Madame,

Je vous informe que la partie du règlement 130-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac relative à l'acquisition d'un tracteur muni d'une souffleuse a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi, pour un emprunt de 221 996 \$ à cette fin, à l'exclusion des équipements.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information financière et du financement,



/jc

Aile Chauveau, 1er étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone: 418 691-2007 Télécopieur: 418 646-9165 www.mamrot.gouv.qc.ca



J'approuve la partie du règlement 130-15 de la Ville de Témiscouatasur-le-Lac relative à l'acquisition d'un tracteur muni d'une souffleuse, pour un emprunt de 221 996 \$ à cette fin, à l'exclusion des équipements.

> Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Par:

Nancy Klem

Directrice du Service de l'information financière et du financement

Québec, le 2 mars 2015 /jc

Service de l'information financière et du fi-dement Québec B RÈGLEMENT D'EMPRUNT **AVIS FINANCIER** <IDENTIFICATION> Code géo 13073 Dossier AM 281703 VILLE Témiscouata-sur-le-Lac <RÈGLEMENT> 130-15 ✓ Initial Règlement no ■ Modifie Abroge Résolution no Initiale Modifie ☐ Abroge Objet 1: 140 : Véhicules, ameublement, équipement Objet 2: S/O Objet 3: S/O Objet 4: S/O Subventionné Description de l'objet Acquisition d'un tracteur muni d'une souffleuse. <EMPRUNT> 235 000 \$ **Termes Montants** Dépense décrétée 10 ans 235 000 \$ **Financement** 235 000 \$ 2 Sélectionner \$ **Emprunt** \$ Virement de fonds 3 Sélectionner \$ Fonds général Sélectionner \$ \$ Subvention \$ 235 000 \$ Total Autres \$ Règl. déjà approuvé \$ <TAXATION> Contribuables **Taxation** Municipalité 100,00% Valeur 100,00% Secteur Frontage Riverain Superficie Total 100,00% Compensation Revenus généraux Total 100,00% <INDICATEURS ET CHARGE FISCALE> Taux d'endettement Avant ajustement 4,14% Charge fiscale Après ajustement 4,14% Moyenne dans la municipalité 2 442 \$ Relative au règlement Calculs 11 \$ Dette à LT 18 027 187 \$ Charge fiscale totale 2 453 \$ RFU 435 321 184 \$ **Ajustements** <u>Indices</u> Subventions RFU par habitant 0 MTQ Effort fiscal 141 Soldes résiduaires RFU par unité 85 <AUTRES> S/O Article 117: taux de subvention Tableaux de calculs Dépense engagée Dépenses décrétées (incluant MTQ) 235 000 \$ Frais incidents Dépenses à la charge du MTQ \$ Revenus généraux Subventions (excluant contribution MTQ) \$ Taux variés (p. S22 du budget) <COMMENTAIRES> Considérant que l'avis de motion ne mentionne pas l'acquisition d'équipements, et que Me Marie Pelletier de la direction des Affaires juridiques, nous demande de retirer de l'estimation des coûts le montant reliés aux équipements, nous devons réduire le montant de l'emprunt demandé de 13 005 \$ (taxes brutes incluses), pour un emprunt recommandé de 221 995 \$ au lieu de 235 000 \$.

<RECOMMANDATION FINANCIÈRE

Nous recommandons, sur le plan financier, l'approbation du règlement no 130-15 pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 221 996 \$.

		_
ANA	LYSTE	:

		ANNEXE À L'AVIS	FINANCIER	202	is and published
Cette s	ection peut etre utilisee	pour eπectuer des caid	uls et pour ajouter des not	es additionnelles etc.	W-1-2-4-1-2-4-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1
			8 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

C01.R.046 05.02.U10

MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES PAGE: 1 SERVICE DES SYSTEMES - S I G M A M DATE DU RAPPORT: 2015/02/26

NIVEAU D'ENDETTEMENT

MUNICIPALITE: 13073 V Témiscouata-sur-le-Lac

TENDANCE D'ENDETTEMENT

AU 31 DEC. ????: NON DISPONIBLE

M.R.C. : AR130 Témiscouata

* POURCENT. D'ENDET.(A/B): 4.43%

4.14%

STATUT RF - 2013 : EN VÉRIFICATION STATUT PB - 2015 : EN VÉRIFICATION

		STATUT PB - 201	5 : EN VÉRIFICATION	
**************	*****	*******	******	****
RENSEIGNEMENTS GENERAUX POPULATION: 5 041	* *	ENDETTEMENT A L	ONG TERME EVENTUEL NET	
	*	ENDETTEMENT A LONG TERME A	U 31 DEC. 2013:	
POPULATION: 5 041	*	DETTE A LONG TERME BRUTE:		13 015 822
	*	(MONTANT A RECOUVRER DE TI	ERS):	-5 652 989
PB 2015 T.G.T. UNIFORMISE: EVAL. MOYENNE UNIFAMILIALE: EVAL. MOY. UNIFAMILIALE UNIF: CHARGE FISCALE MOYENNE:	1.5573 * 150 749 * 156 779 * 2 442 *	DETTE EVENT. DUE AU COURS (MONTANT ACCUMULE REMB. DE	DU CHANGE: TTE LG TRM):	-38 505
PB 2014 RFU PAR HABITANT: 0 EFFORT FISCAL: RFU PAR UNITE: 85 C.R.F. UNIF.:	141 * 155 *	TOTAL DE L'ENDETTEMENT LON		
SURPLUS ACCUMULE AU 31 DEC. 2013: 1 3	* * * * 387 461 *	PART DE LA DETTE DES REGIE PART DE LA DETTE DE LA M.R PART DE LA DETTE DES AUTRE OBLIGATIONS ET BILLETS EMI DEPUIS LE 1 JANVIER 2014: EMPRUNTS AUTORISES NON EMI SUBV. ACTUALISEES AU 31 DE SUBV. ACTUALISEES DEPUIS 1	S INTERM.: .C.: S ORGAN.:	29 309 0
	*	DEPUIS LE 1 JANVIER 2014:		678 400
SURPLUS AFFECTE PB 2014: 2	269 550 * *	EMPRUNTS AUTORISES NON EMI SUBV. ACTUALISEES AU 31 DE	S (55%) : C. 2013:	9 995 150 0
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015: 9 5	589 557 * *	SUBV. ACTUALISEES DEPUIS 1	JANV. 2014:	0
FRAIS FINANCEMENT/DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015:	2.17% *	TOTAL DE L'ENDETTEMENT A I EVENTUEL NET (A):	ONG TERME	18 027 187
ENDETTEMENT A LONG TERME NET PER CAPITA:	3 576 *	DUBRIOLD NOT (II).		20 02, 10,
	* *			
RICHESSE FONCIERE	* *	COTE DU VERIFICATEUR:		
RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE: 435 3 RESIDENTS: 291 7 INDUSTRIES/COMMERCES: 60 6 FERMES: 16 1	321 184 * 783 544 * 575 160 *			S. S
FERMES: 16 1	109 808 *	ROLE D'EVALUA	TION AU 1 JANVIER 2019	5
	*	IMPOSAE	LE RICHESS	E FONCIERE
PROPORTION MEDIANE: 96.00 FACTEUR COMPARATIF: 1.04	* * *	EVALUATION: 39 EVA. UNIF.(B): 40	1 404 800 7 060 992	418 578 062 435 321 184

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)

13073

MRC

: TEMISCOUATA

AR130

NO REGLEMENT : 130-15 NO DOSSIER: M281703 ~ Terme :10 NATURE: (140) Biens Mobiliers EMPRUNT DECRETE: 235 000 DEPENSE DECRETEE: 235 000 ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (18 027 187/ 435 321 184) (R.F. 2013 /P.B. 2015) VALEUR REELLE STRATE DE POPULATION (5 041) VALEUR PERMISE 4,14% 7,0% 5 000 à 19 999 CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT * EMPRUNT DEMANDE 235 000 ** TOTAL 235 000 > 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE 2 176 605 ** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE 4 353 211 TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2015) STRATE DE POPULATION (5 041) VALEUR PERMISE VALEUR REELLE 1,56\$ 5 000 à 19 999 2,50\$ DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (0/ 6 339 161) (R.F. 2013) VALEUR PERMISE VALEUR REELLE 5,00% 0,00% FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (208 093/ 9 589 557) (P.B. 2015) VALEUR PERMISE VALEUR REELLE 2,17% 30,00% DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (235 000) 0/ VALEUR PERMISE VALEUR REELLE 0,00% 5,00% RESULTAT L'ANALYSE DETAILLEE EST REQUISE POUR LA (LES) RAISON(S) SUIVANTE(S) : TERME NON PERMIS POUR L'OBJET DU REGLEMENT l'empressit est Coherent aver Terme de à acquiririo

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: A VALIDER ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: A VALIDER

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec & &

Direction générale des finances municipales

AM 281850

Québec, le 16 avril 2015

Madame Chantal-Karen Caron Directrice générale et secrétaire-trésorière Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

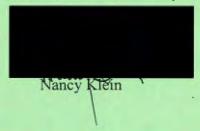
Madame,

Je vous informe le règlement 129-14 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 450 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information financière et du financement,



/jc

Aile Chauveau, 1er étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone: 418 691-2007 Télécopieur: 418 646-9165 www.mamrot.gouv.gc.ca



J'approuve le règlement 129-14 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 450 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Par:

Directrice du Service de l'information financière et du financement

Québec, le 16 avril 2015 /jc

service de l'information financière et du financement Affaires municipales et Occupation du territoire Québec ... **AVIS FINANCIER** RÈGLEMENT D'EMPRUNT <IDENTIFICATION> 281850 13073 Dossier AM Code géo MUNICIPALITÉ Témiscouata sur le Lac <RÈGLEMENT> Règlement no 129-14 ✓ Initial Modifie Abroge Abroge Résolution no Initiale Modifie 160 : Biens immobiliers Objet 1: Objet 2: S/0 Objet 3: S/O Subventionné Objet 4: SIO Description de l'objet Achat d'un terrain et d'un garage pour relocaliser le garage municipal ainsi que divers travaux sur l'immeuble <EMPRUNT> Montants Dépense décrétée 450 000 \$ **Termes** 20 ans 450 000 \$ <u>Financement</u> 450 000 \$ **Emprunt** 2 Sélectionner \$ \$ Virement de fonds \$ 3 Sélectionner Fonds général \$ Sélectionner \$ Subvention \$ 450 000 \$ Autres \$ Total Règl. déjà approuvé \$ <TAXATION> Contribuables **Taxation** 100,00% Municipalité 100,00% Valeur Frontage Secteur Riverain Superficie Total 100,00% Compensation Revenus généraux 100,00% Total <INDICATEURS ET CHARGE FISCALE> Avant ajustement Taux d'endettement 4,19% Charge fiscale Après ajustement 4,19% Moyenne dans la municipalité 2 442 \$ Relative au règlement 22 \$ Calculs Dette à LT 18 249 183 \$ Charge fiscale totale 2 464 \$ 435 321 184 \$ **RFU** <u>Ajustements</u> **Indices** RFU par habitant Subventions Effort fiscal 141 MTQ 85 Soldes résiduaires RFU par unité <AUTRES> 5/0 Tableaux de calculs Article 117: taux de subvention Dépense engagée Dépenses décrétées (incluant MTQ) 450 000 \$ Frais incidents Dépenses à la charge du MTQ \$ Revenus généraux \$ Subventions (excluant contribution MTQ) Taux variés (p. S22 du budget) <COMMENTAIRES> La Municipalité a fait une offre d'achat à 375 000 \$ pour une partie du lot 198 incluant le bâtiment. Elle a fait évaluer par une firme d'évaluateur agréé l'immeuble à acquérir. La firme a évalué l'immeuble à 383 500 \$. Le prix offert par la Municipalité est acceptable. <RECOMMANDATION FINANCIÈRE> Nous recommandons, sur le plan financier, l'approbation du règlement no 129-14 pour un emprunt de 450 000 \$.

DGFM - SIFF · Imprimé le 2015-04-01

Martine Gagné

ANALYSTE:

Règlement d'emprunt

Initiales:

Juin 2014

2015-04-01

Date:

Cette section peut être utili		AVIS FINANCIE s calculs et pour ajou		dditionnelles etc.	
 	*****			**************************************	
	•				
•					
			•		
				·	

C0	1		R	0	4	6
0.5		n	2	Ħ	1	Ω

PAGE: DATE DU RAPPORT: 2015/03/03

NIVEAU D'ENDETTEMENT

MUNICIPALITE: 13073 V Témiscouata-sur-le-Lac

M.R.C.: AR130 Témiscouata

STATUT RF - 2013 : EN VÉRIFICATION

		STATUT PB - 2015 : EN VERIFICATION STATUT PB - 2015 : EN VERIFICATION
*************	*****	**************
RENSEIGNEMENTS GENERAUX		* * ENDETTEMENT A LONG TERME EVENTUEL NET
POPULATION: 5 041	*	* ENDETTEMENT A LONG TERME AU 31 DEC. 2013:
		* DETTE A LONG TERME BRUTE: 13 015 822
PB 2015 T.G.T. UNIFORMISE:	1.5573	* (MONTANT A RECOUVRER DE TIERS): -5 652 989
EVAL. MOYENNE UNIFAMILIALE: EVAL. MOY. UNIFAMILIALE UNIF: CHARGE FISCALE MOYENNE:	150 749 156 779 2 442	* (MONTANT ACCUMULE REMB. DETTE LG TRM): -38 505
PB 2014 RFU PAR HABITANT: 0 EFFORT FISCAL: RFU PAR UNITE: 85 C.R.F. UNIF.:	141 155	
•		* PART DE LA DETTE DES REGIES INTERM.: 0 * PART DE LA DETTE DE LA M.R.C.: 29 309 * PART DE LA DETTE DES AUTRES ORGAN.: 0
SURPLUS ACCUMULE AU 31 DEC. 2013:	1 387 461	* OBLIGATIONS ET BILLETS EMIS * DEPUIS LE 1 JANVIER 2014: 678 400
SURPLUS AFFECTE PB 2014:	269 550	* EMPRUNTS AUTORISES NON EMIS (56%): 10 217 146
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015:	9 589 557	* SUBV. ACTUALISEES AU 31 DEC. 2013: 0 * SUBV. ACTUALISEES DEPUIS 1 JANV. 2014: 0
FRAIS FINANCEMENT/DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015	: 2.17%	
ENDETTEMENT A LONG TERME NET PER CAPITA;	3 620	* EVENTUEL NET (A): 18 249 183 *
,		*

RICHESSE FONCIERE

435 321 184 291 783 544 60 675 160 16 109 808 CHESSE FONCIERE UNIFORMISEE: RESIDENTS: INDUSTRIES/COMMERCES: FERMES:

COTE DU VERIFICATEUR:

ROLE D'EVALUATION AU 1 JANVIER 2015

EVALUATION: 418 578 062 391 404 800 EVA. UNIF. (B): 407 060 992 435 321 184

TENDANCE D'ENDETTEMENT

96.00

1.04

AU 31 DEC. ????: NON DISPONIBLE

PROPORTION MEDIANE:

FACTEUR COMPARATIF:

POURCENT. D'ENDET. (A/B): 4.48%

IMPOSABLE

4.19%

RICHESSE FONCIERE

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)

13073

MRC AR130

DEPENSE DECRETEE:

: TEMISCOUATA

450 000

NATURE: (160) Biens Immobiliers

NO DOSSIER: M281850

EMPRUNT DECRETE:

NO REGLEMENT : 129-14

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (18 027 187/ 435 321 184) (R.F. 2013 /P.B. 2015) STRATE DE POPULATION (5 041) VALEUR PERMISE VALEUR REELLE 5 000 à 19 999 7,0% 4,14% CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT 235 000 450 000 * EMPRUNT DEMANDE : 685 000 ** TOTAL > 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE 2 176 605 ** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE 4 353 211

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2015)

STRATE DE POPULATION (5 041) VALEUR PERMISE 5 000 à 19 999

VALEUR REELLE 2,50\$ 1,56\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (0/ 6 339 161) (R.F. 2013)

VALEUR PERMISE 5,00%

VALEUR REELLE 0,00%

Terme :20

450 000

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (208 093/ 9 589 557) (P.B. 2015)

VALEUR PERMISE 30,00%

VALEUR REELLE 2,17%

2 646/ DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (450 000)

VALEUR PERMISE 5,00%

VALEUR REELLE 0 , 59%

RESULTAT

L'ANALYSE DETAILLEE EST REQUISE POUR LA (LES) RAISON(S) SUIVANTE(S) :

EXPLICATION: _

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: A VALIDER ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: A VALIDER

ANALYSTE : DATE : Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec

Direction générale

AM 283547

des finances municipales

Québec, le 14 octobre 2015

Madame Chantal-Karen Caron Directrice générale et secrétaire-trésorière Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) GOL 1E0

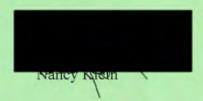
Madame,

Je vous informe le règlement 140-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, modifié par la résolution 15-10-251 du 5 octobre 2015, décrétant un emprunt de 200 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information financière et du financement,



/jc

Québec
Aile Chauveau, 4º étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone: 418 691-2040
Télécopieur: 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca



J'approuve le règlement 140-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, modifié par la résolution 15-10-251 du 5 octobre 2015, décrétant un emprunt de 200 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Par:

Ivancy Kiem

Directrice du Service de l'information financière et du financement

Québec, le 14 octobre 2015 /jc

MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE C05.R.004 SERVICE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET DU FINANCEMENT 2015.10.14

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)

13073

MRC

: TEMISCOUATA

AR130

NO RESOLUTION: 15-10-251 NO DOSSIER: M283547

NATURE: (150) Infrastructures

Terme : 0

DEPENSE DECRETEE:

7 727

EMPRUNT DECRETE:

0

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIER	E UNIFORMISEE (19 202 922/	435 321 184)
(R.F. 2014 /P.B. 2015)			

5 000 à 19 999

STRATE DE POPULATION (5 041)

VALEUR PERMISE

VALEUR REELLE 4,41%

7,0%

CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT

1 965 000

* EMPRUNT DEMANDE ** TOTAL

1 965 000

> 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE

2 176 605 4 353 211

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2015)

STRATE DE POPULATION (5 000 à 19 999

5 041)

VALEUR PERMISE 2,50\$

VALEUR REELLE

1,56\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (

0/

6 339 161)

(R.F. 2014)

VALEUR PERMISE 5,00%

VALEUR REELLE 0,00%

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (208 093/

9 589 557)

(P.B. 2015)

VALEUR PERMISE 30,00%

VALEUR REELLE

2,17%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (

0/

7 727)

VALEUR PERMISE 5,00%

VALEUR REELLE 0,00%

RESULTAT

L'EMPRUNT DECRETE A LA RESOLUTION NUMERO 15-10-251 AU MONTANT 0\$ MAINTIENT LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERIEUR DES CRITERES D'ANALYSE SELECTIVE RETENUS PAR LA D.G.A.F.

EN CONSEQUENCE L'ANALYSE FINANCIERE DETAILLEE N'EST PAS REQUISE.

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: A VALIDER ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: A VALIDER



Direction générale des finances municipales

AM 283548

Québec, le 1er octobre 2015

Madame Chantal-Karen Caron Directrice générale et secrétaire-trésorière Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

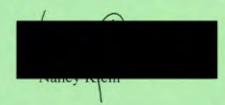
Madame,

Je vous informe le règlement 142-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 100 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information financière et du financement,



/jc

Québec
Aile Chauveau, 4º étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone: 418 691-2040
Télécopieur: 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Affaires municipa et Occupation du territoire	ales	Service de l'in	formation financiè	re et du financer	nent	
	ec # 6	RÈG	LEMENT PARAPL	UIE	AVIS FIN	ANCIER
			<identification></identification>			
	Code géo	13073		Dossier AM	283548	
VILLE		Tém	iiscouata-sur-le-La	C		
			<reglement></reglement>			
Règlement	412-15	149-15		Date d'adoption	du règlement [2015-08-10
Résolution	15-08-217	7				
Description d	es travaux	- 400				
	le réfection sur son réseau	routier.			, ,	
			<emprunt></emprunt>			
1	Termes 10 ans		Montants 100 000 \$		épense décrétée Financement	100 000 \$
2	Sélectionnez		- \$		prunt	100 000 \$
3	Sélectionnez		- \$	Vire	ment de fonds	- \$
4	Sélectionnez		- \$		ds générał vention	- \$
		Total	100 000 \$	Auti		- \$ - \$
			<taxation></taxation>			
Taxation e	nsemble - valeur		Revenus généraux		Autre □ →	(Non permis)
			L DE LA MARGE D'EMP			,
Année	RFU	······································				
2015	435 321 184 \$	x 0,25%	=	1 088 303 \$		Maximum
						permis
	Maximum d'emprunt per	mis : le + élevé	de a) 100 000 \$ et b)	RFU x 0,25 %		1 088 303 \$
	Moins Règlements parapluie a	nnrouvés ou à l'	étude dans l'année er	COURS		1
	riogionio ino parapiaro a	pp. 0 a. 0 0 a a .	Règlement		Montants	
	•		Aucun		- \$	
		•			- \$	
			1		- \$ - \$	
			4-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1		- \$	
					- \$	
					- \$	
					- \$ - \$	
					- \$	
	•				- \$	
•	·				- \$	
				A special contract of the spec	- \$	
					- \$ - \$	
					- \$	- \$
	•	MARGE DISPO	NIBLE TOTALE			1 088 303 \$
		MONTANT D'EI	MPRUNT DU RÈGLEI	MENT 412-15		100 000 \$
		MARGE DISPO	NIBLE POUR LE RÈC	SLEMENT		100 000 \$
			<commentaires></commentaires>			
		/PECC	MMANDATION FINANC	IÈRE>		
		KECC	WINDAMON FINANC	ILKE .		
Nous recomma	andons, sur le plan financ	ier, l'approbat	ion du règlement nui	néro 4 12-15 pour l	ın emprunt de 10	0 000 \$.

00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-			
		•	
,			
		**************************************	 **************************************

INISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE SERVICE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET DU FINANCEMENT

PAGE : 1 RESULTAT DE LA RECHERCHE DE REGLEMENT C05.R.002 DATE : 2015.09.11 REGLEMENT DATE RESOLUTION ENTRÉE DOSSIER CODE REGLEMENT NATURE **EMPRUNT** EMPRUNT DEMANDÉ APPROUVÉ (\$) (\$) aa.mm.jj 100,000 M283548 13073 142-15 15.09.01 169 0 0 Nombre total de dossier trouvé: 1

C01.R.046 05.02.U10

MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES PAGE: 1 SERVICE DES SYSTEMES - S I G M A M DATE DU RAPPORT: 2015/09/11

NIVEAU D'ENDETTEMENT

MUNICIPALITE: 13073 V Témiscouata-sur-le-Lac

TENDANCE D'ENDETTEMENT

AU 31 DEC. ????: NON DISPONIBLE

M.R.C. : AR130 Témiscouata

* POURCENT. D'ENDET.(A/B): 4.45%

4.16%

STATUT RF - 2014 : EN VÉRIFICATION STATUT PB - 2015 : EN VÉRIFICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX * ENDETTEMENT A LONG TERME EVENTUE	EL NET
* ENDETTEMENT A LONG TERME AU 31 DEC. 2014: POPULATION: 5 041 *	
* DETTE A LONG TERME BRUTE:	12 346 614
* (MONTANT A RECOUVRER DE TIERS):	-4 911 241
PB 2015 T.G.T. UNIFORMISE: EVAL. MOYENNE UNIFAMILIALE: EVAL. MOY. UNIFAMILIALE UNIF: CHARGE FISCALE MOYENNE: 1.5573 * DETTE EVENT. DUE AU COURS DU CHANGE: (MONTANT ACCUMULE REMB. DETTE LG TRM): 2 442 * *	0
PB 2014 RFU PAR HABITANT: 0 EFFORT FISCAL: 141 * TOTAL DE L'ENDETTEMENT LONG TERME: RFU PAR UNITE: 85 C.R.F. UNIF.: 155 * *	
* PART DE LA DETTE DES REGIES INTERM.: * PART DE LA DETTE DE LA M.R.C.: * PART DE LA DETTE DES AUTREM.:	20 403 0
SURPLUS ACCUMULE AU 31 DEC. 2014: 818 892 * OBLIGATIONS ET BILLETS EMIS * DEPUIS LE 1 JANVIER 2015:	5 227 600
SURPLUS ACCUMULE AU 31 DEC. 2014: 818 892 * OBLIGATIONS ET BILLETS EMIS * DEPUIS LE 1 JANVIER 2015: * DEPUIS LE 1 JANVIER 2015: SURPLUS AFFECTE PB 2015: 371 280 * EMPRUNTS AUTORISES NON EMIS (30%): * SUBV. ACTUALISEES AU 31 DEC. 2014: DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015: 9 589 557 * SUBV. ACTUALISEES DEPUIS 1 JANV. 2015:	5 439 546 0
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015: 9 589 557 * SUBV. ACTUALISEES DEPUIS 1 JANV. 2015:	0
FRAIS FINANCEMENT/DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015: 2.17% * TOTAL DE L'ENDETTEMENT A LONG TERME * EVENTUEL NET (A):	18 122 922
ENDETTEMENT A LONG TERME NET PER CAPITA: 3 595 *	18 122 922
* *	
RICHESSE FONCIERE * COTE DU VERIFICATEUR:	
RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE: 435 321 184 * RESIDENTS: 291 783 544 * INDUSTRIES/COMMERCES: 60 675 160 * FERMES: 16 109 808 * ROLE D'EVALUATION AU 1 JANVIER	raus
* IMPOSABLE RI	
TMPOSABLE RI	TCHEOSE FUNCTERE
PROPORTION MEDIANE: 96.00	418 578 062 435 321 184

MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE C05.R.004 SERVICE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET DU FINANCEMENT 2015.09.01

	ANALYS	E SELECTIVE	
MUNIC 1307	CIPALITE DE : TEMISCOUATA-S B	UR-LE-LAC (V)	
MRC AR13 (: TEM ISCOUATA		
	NO DOSSIER: M283548	NO REGLEMENT : 142-15	
NATURE: (16	69) Règlement parapluie		Terme :10
DEPENSE DE	CRETEE: 100 000	EMPRUNT DECRETE	: 100 000
	NT/RICHESSE FONCIERE UNIFOR 4 /P.B. 2015)	MISEE (18 122 922/	435 321 184)
STRATE DE 5 000 à 3	- · · · · · · ·	VALEUR PERMISE 7,0%	VALEUR REELLE 4,16%
CUMULATIF * EMPRUNT ** TOTAL	DES PROJETS D'EMPRUNT DEMANDE	: : -	1 735 000 100 000 1 835 000
	DE LA RICHESSE FONCIERE E LA RICHESSE FONCIERE	: :	2 176 605 4 353 211
TAUX GLOBA	AL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2015)	
STRATE DE 5 000 à 1	POPULATION (5 041) 19 999	VALEUR PERMISE 2,50\$	VALEUR REELLE 1,56\$
DEFICIT AG	CCUMULE / RECETTES DE TAXES	(0/	6 339 161)
(R.F. 201;	• /	VALEUR PERMISE 5,00%	VALEUR REELLE 0,00%
FRAIS DE 1 (P.B. 201!	FINANCEMENT / TOTAL DES DEP	ENSES (208 093/	9 589 557)
(F.B. 201.	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	VALEUR PERMISE 30,00%	VALEUR REELLE 2,17%
DEPENSES I	ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE	(0/ VALEUR PERMISE 5,00%	100 000) VALEUR REELLE 0,00%
	RE	SULTAT	
L'ANALYSE I EMPRUI	DETAILLEE EST REQUISE POUR NT SOUS FORME DE REGLEMENT	LA(LES) RAISON(S) SUIVAN PARAPLUIE	TE(S) :
EXPLICATION	V:		
	•		

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: A VALIDER ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: A VALIDER ANALYSTE : _ DATE : _ Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec & &

Direction générale des finances municipales

AM 283549

Québec, le 28 septembre 2015

Madame Chantal-Karen Caron Directrice générale et secrétaire-trésorière Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) GOL 1E0

Madame,

Je vous informe le règlement 145-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 850 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information financière et du financement,



/jc

Québec Aile Chauveau, 4° étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone : 418 691-2040 Télécopieur : 418 644-9863 www.mamot.gouv.qc.ca



J'approuve le règlement 145-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 850 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Par:

Name y Kiem

Directrice du Service de l'information financière et du financement

Québec, le 28 septembre 2015 /ic

MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE C05.R.004 SERVICE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET DU FINANCEMENT 2015.09.01

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)

13073

MRC AR130 : TEMISCOUATA

NO DOSSIER: M283549 V

NO REGLEMENT : 145-15

NATURE: (150) Infrastructures

Terme :20

DEPENSE DECRETEE:

850 000

EMPRUNT DECRETE:

850 000

ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE (18 122 922/ 435 321 184) (R.F. 2014 /P.B. 2015)

STRATE DE POPULATION (5 041) 5 000 à 19 999

VALEUR PERMISE

VALEUR REELLE

7,0%

4,16%

CUMULATIF DES PROJETS D'EMPRUNT

: :

:

0/

885 000

* EMPRUNT DEMANDE ** TOTAL

<u>850 000</u> 1 735 000

> 0,5% DE LA RICHESSE FONCIERE ** > 1% DE LA RICHESSE FONCIERE

2 176 605 4 353 211

TAUX GLOBAL DE TAXATION UNIFORMISE (P.B. 2015)

STRATE DE POPULATION (

5 041)

VALEUR PERMISE

VALEUR REELLE

5 000 à 19 999

2,50\$

1,56\$

DEFICIT ACCUMULE / RECETTES DE TAXES (

(R.F. 2014)

VALEUR PERMISE

6 339 161)

5,00%

VALEUR REELLE 0,00%

FRAIS DE FINANCEMENT / TOTAL DES DEPENSES (208 093/ (P.B. 2015)

VALEUR PERMISE 30,00%

VALEUR REELLE 2,17%

DEPENSES ENGAGEES / DEPENSE DECRETEE (42 089/

850 000)

VALEUR PERMISE 5,00%

VALEUR REELLE 4,95%

RESULTAT

L'EMPRUNT DECRETE AU REGLEMENT 145-15 AU MONTANT DE 850 000\$ MAINTIENT LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERIEUR DES CRITERES D'ANALYSE SELECTIVE RETENUS PAR LA D.G.A.F.

EN CONSEQUENCE L'ANALYSE FINANCIERE DETAILLEE N'EST PAS REQUISE.

ETAT DE VERIFICATION DU R.F.: A VALIDER ETAT DE VERIFICATION DES P.B.: A VALIDER Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec

Direction générale
des finances municipales

AM 283598

Québec, le 28 septembre 2015

Madame Chantal-Karen Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

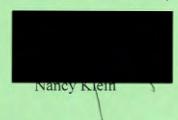
Madame,

Je vous informe le règlement 141-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 130 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information financière et du financement,



/jc

Québec Aile Chauveau, 4º étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone: 418 691-2040 Télécopieur: 418 644-9863 www.mamot.gouv.qc.ca

J'approuve le règlement 141-15 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, décrétant un emprunt de 130 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Par:

Directrice du Service de l'information financière et du financement

Québec, le 28 septembre 2015 /jc

service de l'information financière et du fi. Québec ## RÈGLEMENT D'EMPRUNT **AVIS FINANCIER** <IDENTIFICATION> Code géo 13073 **Dossier AM** 283598 VILLE Témiscouata-sur-le-Lac <REGLEMENT> Règlement no 141-15 ✓ Initial ☐ Modifie ☐ Abroge Résolution no ☐ Initiale ☐ Abroge ■ Modifie Objet 1: 160: Biens immobiliers Objet 2: S/O Objet 3: S/O Objet 4: S/O ☐ Subventionné Description de l'objet Réhabilitation d'un terrain contaminé et démolition d'un immeuble situé sur le terrain. <EMPRUNT> **Montants** Dépense décrétée 130 000 \$ **Termes** 1 10 ans 130 000 \$ **Financement Emprunt** 130 000 \$ 2 Sélectionner \$ Virement de fonds 3 Sélectionner \$ \$ \$ Fonds général Sélectionner \$ \$ Subvention **Total** 130 000 \$ Autres \$ Règl. déjà approuvé \$ <TAXATION> Contribuables **Taxation** Municipalité 100,00% Valeur 100,00% Frontage Secteur Riverain Superficie Total 100,00% Compensation Revenus généraux Total 100,00% <INDICATEURS ET CHARGE FISCALE> Taux d'endettement Avant ajustement 4,16% Charge fiscale <u>Après</u> ajustement 2 442 \$ Moyenne dans la municipalité 4,16% Calculs Relative au règlement 6 \$ Dette à LT 18 122 922 \$ Charge fiscale totale 2 448 \$ RFU 435 321 184 \$ <u>Indices</u> <u>Ajustements</u> RFU par habitant 0 Subventions Effort fiscal MTO 141 RFU par unité 85 Soldes résiduaires <AUTRES> S/O Tableaux de calculs Article 117: taux de subvention Dépense engagée 130 000 \$ Dépenses décrétées (incluant MTQ) ✓ Frais incidents Dépenses à la charge du MTQ ☐ Revenus généraux \$ Subventions (excluant contribution MTQ) ☐ Taux variés (p. S22 du budget) <COMMENTAIRES> Nous avons reçu de la part de la directrice générale de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, une lettre qui vient justifier le dépassement des frais incidents qui sont estimés dans le coût de la dépense décrétée. Compte tenue que les travaux consistent à la décontamination de terrain ainsi que la démolition d'un bâtiment contentant de l'amiante, ces travaux comprotent beaucoup d'imprévus vont engendrer l'aide d'ingénieurs et autres services professionnels afin de répondre aux exigences environnementales. Compte tenu des justifications, nous pouvons donc reconnaître admissible le dépassement des frais incidents pour ce règlement d'emprunt et recommander l'emprunt au montant demandé de 130 000 \$. <RECOMMANDATION FINANCIÈRE> Nous recommandons, sur le plan financier, l'approbation du règlement no 141-15 pour un emprunt de 130 000 \$. / 2015-09-17 Donald Labbé Initiales: Date: ANALYSTE:

Cette section peut être t	ANNEXE À L'AVIS FINANCIER Itilisée pour effectuer des calculs et pour ajouter des notes additionnelles etc.
•	

CALCUL DES FRAIS INCIDENTS - RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Code géo. : 13073

Municipalité : Témiscouata-sur-le-Lac

Dossier AM : 283598
No règlement : 141-15
Emprunt : 130 000 \$

	Taux détaillés	Montant réel	Taux global		aux rmis	FRAIS INCIDENTS CORRIGÉS	Réduction de l'emprunt	·
Dépense totale au règlement		130 000 \$					Voganos estados de la compansión de la c	
Moins : Frais incidents								
Non détaillés			0,0000%	0	,0000%	- \$	- \$]
<u>Détaillés</u> Imprévus et contingence Honoraires professionnels Frais de financement Taxes / dépenses taxables	33,2469% 26,9720% 0,0000% 3,1476%	26 153 \$ 21 217 \$ 3 967 \$		26	3,2469% 3,9720% 0,0000% 3,1476%	26 153 \$ 21 217 \$ - \$ 3 967 \$	- \$ - \$ - \$ - \$	
Total des frais incidents		51 337 \$	65,2619%	Analyse détaillée		51 337 \$	- \$]
Coûts directs		78 663 \$		Taux global permis: 65,2	2619%			
0					E	EMPRUNT CORRIGÉ	130 000 \$	ĺ

Commentaires

Nous avons reçu de la part de la directrice générale de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, une lettre qui vient justifier le dépassement des frais incidents qui sont estimés dans le coût de la dépense décrétée. Compte tenue que les travaux consistent à la décontamination de terrain et la démolition d'un bâtiment contentant de l'amiante, ces travaux vont engendrer l'aide d'ingénieurs et de autres services professionnels afin de répondre aux exigences environnementales. Compte tenu des justifications, nous pouvons donc accepter le dépassement des frais incidents pour ce règlement d'emprunt.

Analyste Donald Labbé Date 2015-09-17

DGFM - SIFF Imprimé le 2015-09-17

Frais incidents

Février 2014

C01.R.046 05.02.U10

MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES SERVICE DES SYSTEMES - S I G M A M

SYSTEMES - S I G M A M DATE DU RAPPORT: 2015/09/15

COTE DU VERIFICATEUR:

NIVEAU D'ENDETTEMENT

MUNICIPALITE: 13073 V Témiscouata-sur-le-Lac

M.R.C.: AR130 Témiscouata

STATUT RF - 2014 : EN VÉRIFICATION STATUT PB - 2015 : EN VÉRIFICATION

PAGE:

4.16%

RENSEIGNEMENTS GENERAUX * ENDETTEMENT A LONG TERME EVENTUEL NET * ENDETTEMENT A LONG TERME AU 31 DEC. 2014: * ENDETTEMENT A LONG TERME AU 31 DEC. 2014: * ENDETTEMENT A LONG TERME AU 31 DEC. 2014: * ENDETTEMENT A LONG TERME AU 31 DEC. 2014: * ENDETTE A LONG TERME BRUTE: * (MONTANT A RECOUVRER DE TIERS): * (MONTANT A RECOUVRE DE TIERS): * (MONTANT A COUNTE DE TIERS): * (MONTANT A LONG TERME END. * (MONTANT A LONG TERME END. * (MONTANT	**********	******	***	***********	*****	***	***
## DETTE A LONG TERME BRUTE: 12 346 614 ## DETTE A LONG TERME BRUTE: 12 346 614 ## MONTANT A RECOUVRER DE TIERS): -4 911 241 ## DETTE EVENT. DUE AU COURS DU CHANGE: 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	RENSEIGNEMENTS GENERAUX		*	ENDETTEMENT A LONG TERME EVENTUEL NET			
## DETTE A LONG TERME BRUTE: 12 346 614 ## DETTE A LONG TERME BRUTE: 12 346 614 ## (MONTANT A RECOUVRER DE TIERS): -4 911 241 ## DETTE A LONG TERME BRUTE: 12 346 614 ## (MONTANT A RECOUVRER DE TIERS): -4 911 241 ## DETTE EVENT. DUE AU COURS DU CHANGE: 0 ## (MONTANT ACCUMULE REMB. DETTE LG TRM): 0 ## (MONTANT ACCUMULE REMB. DETT	POPULATION: 5 041		* *	ENDETTEMENT A LONG TERME AU 31 DEC. 2014:			
PB 2015			. *	DETTE A LONG TERME BRUTE:	12 34	6 614	1
EVAL. MOYENNE UNIFAMILIALE: 150 749 * DETTE EVENT. DUE AU COURS DU CHANGE: 0 EVAL. MOY. UNIFAMILIALE UNIF: 156 779 * (MONTANT ACCUMULE REMB. DETTE LG TRM): 0 CHARGE FISCALE MOYENNE: 2 442 * * * * * * * * * * * * * * * * *	DD 2015 M C M IDITEODMICE.	1 5572	*	(MONTANT A RECOUVRER DE TIERS):	-4 91	1 24	1
RFU PAR UNITE: 85 C.R.F. UNIF.: 155 * ** PART DE LA DETTE DES REGIES INTERM.: 0 ** PART DE LA DETTE DE LA M.R.C.: 20 403 ** PART DE LA DETTE DES AUTRES ORGAN.: 0 ** SURPLUS ACCUMULE AU 31 DEC. 2014: 818 892 * ** SURPLUS AFFECTE PB 2015: 5 227 600 ** SURPLUS AFFECTE PB 2015: 9 589 557 * ** DEPUIS LE 1 JANVIER 2015: 5 439 546 ** SUBV. ACTUALISEES AU 31 DEC. 2014: 0 ** SUBV. ACTUALISEES DEPUIS 1 JANV. 2015: 0 ** FRAIS FINANCEMENT/DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015: 2.17* * ** TOTAL DE L'ENDETTEMENT A LONG TERME ** EVENTUEL NET (A): 18 122 922	EVAL. MOYENNE UNIFAMILIALE: EVAL. MOY. UNIFAMILIALE UNIF:	150 749 156 779				())
* PART DE LA DETTE DE LA M.R.C.: SURPLUS ACCUMULE AU 31 DEC. 2014: 818 892 * OBLIGATIONS ET BILLETS EMIS SURPLUS AFFECTE PB 2015: SUBV. ACTUALISEES AU 31 DEC. 2014: SUBV. ACTUALISEES DEPUIS 1 JANV. 2015: TOTAL DE L'ENDETTEMENT A LONG TERME * TOTAL DE L'ENDETTEMENT A LONG TERME * EVENTUEL NET (A): 18 122 922			* * *	TOTAL DE L'ENDETTEMENT LONG TERME:	7 43	5 37:	3
* DEPUIS LE 1 JANVIER 2015: 5 227 600 SURPLUS AFFECTE PB 2015: 371 280 * EMPRUNTS AUTORISES NON EMIS (30%) : 5 439 546 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015: 9 589 557 * SUBV. ACTUALISEES AU 31 DEC. 2014: 0 FRAIS FINANCEMENT/DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015: 2.17% * TOTAL DE L'ENDETTEMENT A LONG TERME ** TOTAL DE L'ENDETTEMENT A LONG TERME ** EVENTUEL NET (A): 18 122 922			* *	PART DE LA DETTE DE LA M.R.C.:	2	0 40) 3 0
SURPLUS AFFECTE PB 2015: 371 280 * EMPRUNTS AUTORISES NON EMIS (30%) : 5 439 546 * SUBV. ACTUALISEES AU 31 DEC. 2014: 0 SUBV. ACTUALISEES DEPUIS 1 JANV. 2015: 0 * SUBV. ACTUALISEES DEPUIS 1 JANV. 2015: * TOTAL DE L'ENDETTEMENT A LONG TERME * EVENTUEL NET (A): 18 122 922	SURPLUS ACCUMULE AU 31 DEC. 2014:	818 892	*		E 22	7 601	n
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015: 9 589 557 * SUBV. ACTUALISES DEPUIS 1 JANV. 2015: 0 FRAIS FINANCEMENT/DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015: 2.17% * TOTAL DE L'ENDETTEMENT A LONG TERME * EVENTUEL NET (A): 18 122 922	SURPLUS AFFECTE PB 2015:	371 280	*	EMPRUNTS AUTORISES NON EMIS (30%) :			
* EVENTUEL NET (A): 18 122 922	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015:	589 557	*			(0
	FRAIS FINANCEMENT/DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PB 2015:	2.17%			10 10	0 07	_
	ENDETTEMENT A LONG TERME NET PER CAPITA:	3 595		EVENTUEL NEI (A):	18 12	Z 92.	۷

RICHESSE FONCIERE

RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE:	435	321	184
RESIDENTS:	291	783	544
INDUSTRIES/COMMERCES:	60	675	160
FERMES:	16	109	808

ROLE D'EVALUATION AU 1 JANVIER 2015

IMPOSABLE RICHESSE FONCIERE

EVALUATION: 391 404 800 418 578 062
EVA. UNIF.(B): 407 060 992 435 321 184

TENDANCE D'ENDETTEMENT

96.00

1.04

AU 31 DEC. ????: NON DISPONIBLE

PROPORTION MEDIANE:

FACTEUR COMPARATIF:

POURCENT. D'ENDET.(A/B): 4.45%

ANALYSE SELECTIVE

MUNICIPALITE DE : TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC (V)

13073

MRC

ANALYSTE : ___

: TEMISCOUATA

AR130

	NO DOSSIER: M283598	NO REGLEMENT : 141-15	
NATURE: (1	60) Biens Immobiliers		Terme :10
DEPENSE DEC	CRETEE: 130 000	EMPRUNT DECRETE:	: 130 000
	NT/RICHESSE FONCIERE UNIFO 4 /P.B. 2015)	DRMISEE (18 122 922/	435 321 184)
STRATE DE 5 000 à 1	POPULATION (5 041) 19 999	VALEUR PERMISE 7,0%	VALEUR REELLE 4,16%
CUMULATIF * EMPRUNT ** TOTAL	DES PROJETS D'EMPRUNT DEMANDE	: : : -	1 835 000 130 000 1 965 000
	DE LA RICHESSE FONCIERE E LA RICHESSE FONCIERE	: :	2 176 605 4 353 211
TAUX GLOBA	AL DE TAXATION UNIFORMISE	(P.B. 2015)	
STRATE DE 5 000 à 3	POPULATION (5 041) 19 999	VALEUR PERMISE 2,50\$	VALEUR REELLE 1,56\$
	CCUMULE / RECETTES DE TAXE	es (0/ 6	5 339 161)
(R.F. 2014	±)	VALEUR PERMISE 5,00%	VALEUR REELLE 0,00%
FRAIS DE 1 (P.B. 201!	FINANCEMENT / TOTAL DES DE	EPENSES (208 093/	9 589 557)
(1.5. 201.	,	VALEUR PERMISE 30,00%	VALEUR REELLE 2,17%
DEPENSES I	ENGAGEES / DEPENSE DECRETE	EE (3 797/ VALEUR PERMISE 5,00%	130 000) VALEUR REELLE 2,92%
L'ANALYSE I	DETAILLEE EST REQUISE POUR	RESULTAT R LA (LES) RAISON (S) SUIVANT	TE(S) :
	ERIFICATION DU R.F.: A VA		

DATE : _

Direction générale des finances municipales

AM 286357

Québec, le 2 septembre 2016

Madame Chantal-Karen Caron Directrice générale et secrétaire-trésorière Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

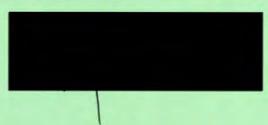
Madame,

Je vous informe le règlement 163-16 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 375 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information financière et du financement,



/jc

Québec Aile Chauveau, 1^{er} étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone : 418 691-2007 Télécopieur : 418 646-9165 www.mamot.gouv.qc.ca



J'approuve le règlement 163-16 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 375 000 \$.

> Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Par:

Directrice du Service de l'information financière et du financement

Québec, le 2 septembre 2016 /jc

Québec 🖼 🖼

Analyse Sélective et Recommandation Financière

No de dossier:

M286357

Règlement d'emprunt

Municipalité:

13073 Témiscouata-sur-le-Lac

No. de règlement

163-16

MRC:

AR130 Témiscouata

Population:

5 041

Taux d'endettement:

3,25 %

(Taux permis: 7,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement

Acquisition d'une niveleuse et équipements

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:

375 000 \$

Emprunt demandé:

375 000 \$

Virement de fonds:

0\$

Fonds général:

0\$

Solde disponible:

0\$

Subventions:

Code

Autres financements:

0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Description

	•	
140	140 - BIENS	MOBILIERS

Terme Montant

15 375 000 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0\$

Clause d'affectation de subvention à long terme:

Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt

demandé ou à son remboursement pour cette demande:

Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

" Terme non permis pour l'objet du règlement.

Commentaires

Le terme du règlement est acceptable compte tenu de la durée de vie du bien.

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 163-16 pour une dépense et un emprunt de 375 000 \$.

Analyste: Martine Gagné

Date:

vistère des l'aires municipales de l'Occupation territoire

Le sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales

Québec, le 10 janvier 2017

Madame Lynda Cloutier Greffière assistante Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe que le règlement 171-16 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 250 000 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Frédéric Guay

Québec Aile Chauveau, 4º étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 **Téléphone : 418 691-2040** Télécopieur : 418 644-9863

J'approuve le règlement 171-16 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 250 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire,

Par:

Frédéric Guay Sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales

Québec, le 10 janvier 2017

SERVICE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET DU FINANCEMENT

Informations Municipalité 1	Dossier	087000
Municipalité de lemiscavata-surle-Lac Règlement 171-16	Emprunt	287233
Commentaires		
Recommandation Je recommande l'approbation de ce règlement Je ne recommande pas l'approbation ce règlement		
Tel que modifié par la résolution : . Date :		
Date 2-2	29	

Québec 🖼 🖼

Analyse Sélective et Recommandation Financière

No de dossier:

M287222

Règlement d'emprunt

Municipalité:

13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V)

No. de règlement

171-16

MRC:

AR130 Témiscouata

Population:

5 041

Taux d'endettement:

(Taux permis : 7,00 %)

3,33 %

Informations sur le règlement

Objet du règlement

acquisition d'un camion à neige et équipements - A.S.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:

250 000 \$

Emprunt demandé:

250 000 \$

Virement de fonds:

0 \$

Fonds général:

0\$

Solde disponible:

0\$

Subventions:

0\$

Autres financements:

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description

Terme

Montant

140 140 - BIENS MOBILIERS 10

250 000 \$

Autres informations

Dépenses engagées: 0\$

Clause d'affectation de subvention à long terme:

Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt

demandé ou à son remboursement pour cette demande:

Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

¤ Terme non permis pour l'objet du règlement.

Commentaires

Le terme de l'Emprunt est cohérent avec la durée de vie utile de l'actif à acquérir.

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 171-16 pour une dépense et un emprunt de 250 000 \$ \/

Analyste: Donald Labbé

9/12/2016

Ainistère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec * *

Direction générale

Direction générale des finances municipales

AM 289360

Québec, le 11 août 2017

Madame Lynda Cloutier
Assistante greffière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe le règlement 187-17 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 505 780 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information financière et du financement,

Vicky Lizotte, CPA, CA

/jc

Québec Aile Chauveau, 1er étage 10, rue Pierre-Olivier-Chaŭveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone: 418 691-2007 Télécopieur: 418 646-9165 www.mamot.gouv.qc.ca



J'approuve le règlement 187-17 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 505 780 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Par:

Vicky Lizotte, CPA, CA
Directrice du Service de l'information
financière et du financement

Québec, le 11 août 2017 /jc

Québec 🖼 🖼

Analyse Sélective et Recommandation Financière

No de dossier:

M289360

Règlement d'emprunt

Municipalité:

13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V)

No. de règlement

187-17

MRC:

AR130 Témiscouata

Population:

5 051

Taux d'endettement:

3,23 %

(Taux permis : 7,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement

Financement d'une partie de la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 - C.D. REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:

1 620 637 \$

Emprunt demandé:

505 780 \$

Virement de fonds:

0.\$

Fonds général:

0\$

Solde disponible:

0\$

Subventions:

1 114 857 \$

Autres financements:

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
181	181 - RÈGLEMENT EN ATTENDANT UNE SUBVENTION	20	505 780 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0\$

Autres informations

Dépenses engagées : 131 880 \$

Clause d'affectation de subvention à long terme:

Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son rempoursement pour cette demande

Type de subvention

Montant

TECQ (MAMOT)

505 780 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ¤ Dépenses engagées excèdent la valeur permise. dépenses engagées / dépenses décrétée (131 880 \$ / 1 620 637 \$) valeur permise: 5,00 % valeur réelle : 8,14 %
- RÈGLEMENT EN ATTENDANT UNE SUBVENTION

Commentaires

Nous avons la lettre de confirmation de la programmation TECQ 2014-2018, De plus, considérant que l'emprunt est entièrement subventionné et pas de tenue de registre, la dépense engagée n'excède pas 10 % de la valeur permise.

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 187-17 pour un emprunt de 505 780 \$.

Analyste:

Donald Labbé





La Direction générale des infrastructures

Québec, le 24 mai 2017

Madame Chantal-Karen Caron Directrice générale Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

J'ai le plaisir de vous informer que la programmation de travaux, présentée par votre ville le 20 avril 2017, a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Sur la base des travaux réalisés, le MAMOT recommande à la SOFIL le versement à votre ville d'un montant de 131 880 \$ provenant d'une partie de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018. La contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées.

Le MAMOT pourra également recommander le versement d'un montant supplémentaire de 1 442 777 \$\\$ relatifs aux travaux prévus. Afin de permettre ce versement, votre ville devra nous soumettre, avant le 15 octobre de chaque année prévue de réalisation des travaux, une programmation de travaux révisée confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre, ainsi que ses prévisions de dépenses entre le 1^{er} octobre et le 31 mars.

Je vous rappelle que votre ville devra, à chaque année prévue de réalisation des travaux. nous soumettre *l'Attestation du respect des obligations législatives relatives à la gestion contractuelle* avec sa programmation de travaux révisée.

Le calendrier des versements relatif aux travaux approuvés sera disponible prochainement au service en ligne TECQ 2014 à l'onglet Bilan.

La contribution du Québec pour les municipalités de 2 500 habitants et plus est versée sur 20 ans au plus tard le 15 mars de chaque année. Le remboursement sera calculé en fonction du taux long terme pour le Québec (10 ans) disponible en janvier de chaque année selon les paramètres de référence du ministère des Finances du Québec. Le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible au service en ligne TECQ 2014 à l'onglet Bilan, au plus tard le 15 mars de chaque année.

Copie conforme à l'original
Date 2
Signal

Bilan, au plus ta	ard le 15 mars o	de chaq	ée. Stuiyuanue			
Québec Aile Chauveau, 2º étage 10, rue Pierre-Olivier-Chau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone : 418 691-200 Télécopieur : 418 644-895 www.mamot.gouv.qc.ca	Résumé : Accusé réception : Info au conseil : Suivi : Message :	À faire :	Copie : Copie : Copie : Copie : Originale :	OG Harler	Fait:	SCOUATA-SUR-LE-LA REÇU LE 9 MAI 1517

10tal 1657

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet réalisé à la faveur de la contribution financière susmentionnée, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Ville.

Par ailleurs, votre ville devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures au 418 691-2005.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général.

lean-François Bellemare, ing.

Ministère des
Affair 's municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec

Direction

Direction générale des finances municipales

AM 289380

Québec, le 10 août 2017

Madame Lynda Cloutier Assistante greffière Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe le règlement 186-17 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 325 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information financière et du financement,

Vicky Lizotte CPA, CA

/jc

Québec
Aile Chauveau, 1^{er} étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone: 418 691-2007
Télécopieur: 418 646-9165
www.mamot.gouv.qc.ca



J'approuve le règlement 186-17 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 325 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Par:

Vicky Lizotte, CPA, CA
Directrice du Service de l'information
financière et du financement

Québec, le 10 août 2017 /jc

Québec 🖼 🖼

Analyse Sélective et Recommandation Financière

No de dossier:

M289380

Règlement d'emprunt

Municipalité:

13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V)

No. de règlement

186-17

MRC:

AR130 Témiscouata

Population:

5 051

Taux d'endettement:

3,23 %

(Taux permis : 7,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement

Travaux de réfection de ponceau rue Ernest - P.C. REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:

325 000 \$

Emprunt demandé:

325 000 \$

Virement de fonds:

0\$

Fonds général:

0\$

Solde disponible:

0\$

Subventions:

0\$

Autres financements:

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description

Terme

Montant

150 150 - INFRASTRUCTURES 20

325 000 \$

Autres informations

Dépenses engagées: 0\$

Clause d'affectation de subvention à long terme:

Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt

demandé ou à son remboursement pour cette demande:

Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Tous les critères sont respectés, une analyse spécifique n'est pas requise.

Commentaires

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 186-17 pour une dépense et un emprunt de 325 000 \$.

Analyste:

Donald Labbé

Date: 7/7/2017

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec

Direction générale des finances municipales

AM 289513

Québec, le 11 août 2017

Madame Lynda Cloutier Assistante greffière Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe le règlement 188-17 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 135 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service de l'information financière et du financement,

Vicky Lizotte, CPA, CA

/jc

Québec
Aile Chauveau, 1er étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone: 418 691-2007
Télécopieur: 418 646-9165
www.mamot.gouv.qc.ca



J'approuve le règlement 188-17 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 135 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Par:

Vicky Lizotte, CPA, CA
Directrice du Service de l'information
financière et du financement

Québec, le 11 août 2017 /jc·

Analyse Sélective et Recommandation Financière

No de dossier:

M289513

Règlement d'emprunt

Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V)

No. de règlement

188-17

MRC:

AR130 Témiscouata

Population:

5 051

Taux d'endettement:

3,23 %

(Taux permis : 7,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement

Réfection de deux toitures sur les immeubles situés à la caserne des pompiers du quartier Cabano ainsi que l'usine d'épuration du quartier

Notre-Dame-du-Lac - C.D. REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:

135 000 \$

Emprunt demandé:

135 000 \$

Virement de fonds:

0\$

Fonds général:

0\$

Solde disponible:

0\$

Subventions: 0\$

Autres financements: 0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description
160	160 - RIENS IMMORII IERS

Terme

Montant

10

135 000 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0\$

Clause d'affectation de subvention à long terme:

Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt

demandé ou à son remboursement pour cette demande:

Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Tous les critères sont respectés, une analyse spécifique n'est pas requise.

Commentaires

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 188-17 pour une dépense et un emprunt de 135 000 \$.

Analyste: Donald Labbé

21/2/2017

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec & &

Direction générale des finances municipales

AM 292176

Québec, le 28 juin 2018

Madame Lynda Cloutier
Assistante greffière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe le règlement 217-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 475 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de l'information financière et du financement,

Vicky Lizbue, COA, CA

/jc

Québec
Aile Chauveau, 1er étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone: 418 691-2007
Télécopieur: 418 646-9165
www.mamot.gouv.qc.ca

AM 292176

J'approuve le règlement 217-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 475 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Par:

Vicky Lizotte, CPA, CA Directrice de l'information financière et du financement

Québec, le 28 juin 2018 /jc

-ANALYSE TECHNIQUE-RÈGLEMENT D'EMPRUNT

NOM: Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

RÈGLEMENT: 217-18

DOSSIER: AM 292176 Loi habilitante : LCV

Tel que modifié par la résolution :

OBJET DU RÈGLEMENT:

Travaux de réfection de plusieurs infrastructures d'accueil touristique, situées dans le Parc Clair Soleil et à

proximité.

IDENTIQUE AU PROJET : ■ *

RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION: 7 mai 2018 ANNEXES SI PRÉVUS:

 \times

PROJET:

7 mai 2018 **

DESCRIPTION DÉTAILLÉE INCLUSE:

 \boxtimes

DÉLAI 2 JOURS

Oui

ADOPTION:

22 mai 2018

COPIE CONFORME:

 \boxtimes

DÉPENSE:

475 000 \$

EMPRUNT:

475 000 \$

FONDS GÉNÉRAL:

TERME:

20 ans

SUBVENTION/AUTRE:

SOLDE DIPONIBLE:

MODE DE REMBOURSEMENT

%	BASSIN	NATURE	BASE
100	Ensemble	Taxe	Valeur
AUTRE MODE: N/A			

APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

EXEMPTION:

N/A

CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DU REGISTRE

AFFICHAGE (CM/LCV):

30 mai 2018

CERTIFICAT DU REGISTRE INCLUS:

PUBLICATION (LCV):

30 mai 2018

RÈGLEMENT APPROUVÉ:

|X| \boxtimes

DÉLAI 5 JOURS

Oui

CALCUL PHV Registre

 \boxtimes

 \boxtimes

CERTIFIÉ LE :

6 juin 2018

AVIS PUBLIC

REGISTRE:

5 juin 2018

CALCUL PHV Avis

NOMBRE JOUR(S)

Oui Oui

DÉLAI 45 JOURS

DESCRIPTION DU SECTEUR : ⊠ -----

CONTENU : ⊠ -----

COMMENTAIRES

*Demander une copie du projet de règlement. (Reçu le 14 - 06 -2018)

** Le projet de règlement a été adopté et non déposé. (14-06-2018: Jai avise la Ville que l' 390 LCV ne paule que de dépôt du projet de réglement.) al

déduie que l'odopticie du prejet de règlement implique une copie des prejet ait été déposée.

ANNE LEPIRE, TECHNICIEN **DATE:** 13 juin 2018

Analyste en charge:

François-Michel Girard 🗷

Municipalité:

13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V)

MRC englobante:

AR130 Témiscouata

No. de dossier: Numéro de règlement: M292320 220-18

Population:

4 966 3,25 % État actuel:

Abandonnée

Taux d'endettement:

(Taux permis: 6,00 %)

Informations sur le règlement

Mise aux normes de l'eau potable du quartier Notre-Dame-du-Lac - P.C. REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée :

13 950 000 \$

Emprunt demandé:

13 950 000 \$

Virement de fonds :

Fonds général :

0\$

Solde disponible :

0\$

Subventions:

0\$

Autres financements :

0\$

Détail de l'emprunt demandé

Code et description de la nature	Terme	Montant
151 - DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +	40	7 677 000 \$
151 - DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +	.20	6 273 000 \$
500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0\$

Autres informations

Dépenses engagées :

1 152 157 \$

Clause d'affectation de subvention à long terme :

⊕ Terme général ○ Diminution du terme ○ Aucune
 □

Subventions affectées à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement

Montant 7712581\$

FEPTEU (MAMOT)

Remarque / Précision d'inscription

Il n'y a pas de remarque pour cette demande

Diagnostic

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- Terme de 30 ans ou plus
- Dépenses engagées excèdent la valeur permise.
 dépenses engagées / dépenses décrétée (1 152 157 \$ / 13 950 000 \$)
 valeur permise : 5.00 % valeur réelle : 8.26 %
- DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +

Documents joints

Commentaires

Le terme de 40 ans pour les conduites qui seront installées dans le cadre du projet est conforme avec leur durée de vie utile qui est de plus de 40 ans (voir lettre de l'ingénieur au dossier).

Une subvention de 7 712 581 \$ a été confirmée dans la cadre du FEPTEU (Annexe F datant du 23 janvier 2017). Puisque le règlement décrète une dépense de 13 950 000 \$, le taux de subvention est de 55,29 %. La lettre de confirmation se trouve au dossier.

Puisque le taux de subvention du projet est supérieur à 50 % (55,29 %), le règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et, dans ce cas, les dépenses engagées peuvent atteindre un taux de 10 % du coût du projet (1 395 000 \$ dans le cas présent). Les dépenses engagées (1 152 157 \$) dans le cadre de ce projet respecte ce seuil.

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 220-18 pour une dépense et un emprunt de 13 950 000 \$.

Approbation

Montant recommandé: 13 950 000 \$

Montant approuvé: 0 \$

Date de la décision: 2018-09-13

Remarque : Ce règlement a été annulé et remplacé par le règlement 226-18 (AM292748).

Québec 🖽 v2018-05-08 - Analyse Sélective

-ANALYSE TECHNIQUE-RÈGLEMENT D'EMPRUNT

NOM : Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

Tel que modifié par la résolution : Loi habilitante : LCV OBJET DU RÈGLEMENT:		OSSIER: AM 292320 bi habilitante: LCV		
L'exécution de travaux	relatifs à la mise aux n	ormes de l'eau potable dan	s le quartier Notre-Dame-d	u-Lac.
IDENTIQUE AU PRO	JET : ⊠			
RÈGLEMENT				
AVIS DE MOTION :	4 juin 2018	ANNEXES SI P	RÉVUS :	\boxtimes
PROJET : DÉLAI 2 JOURS	4 juin 2018 ′ Oui	DESCRIPTION	DÉTAILLÉE INCLUSE :	\boxtimes
ADOPTION:	18 juin 2018	COPIE CONFOI	RME :	\boxtimes
DÉPENSE :	13 950 000 \$	EMPRUNT :	13 950 000 \$	
FONDS GÉNÉRAL :	10 / 50 000 4	TERME:	6 273 000 \$ (20 ans)	
			7 677 000 \$ (40 ans)	
SUBVENTION/AUTRE	:	SOLDE DIPONIBLE	:	
MODE DE REMBOU				
%	BASSIN	NATURE	BASE	
25 10	Ensemble	Taxe	Valeur Unités	
65	Secteur Secteur	Compensation Compensation	Unités	
AUTRE MODE : N/A				
APPROBATION RÉF	ÉRENDAIRE			
EXEMPTION:	Subvention 50% LCV	7 : Article 556 alinéa 4 LCV 3	*	
CERTIFICAT DE PU	UBLICATION	CERTIFIC	AT DU REGISTRE	
AFFICHAGE (CM/LCV) PUBLICATION (LCV): DÉLAI 5 JOURS CERTIFIÉ LE:			T DU REGISTRE INCLUS : T APPROUVÉ : IV Registre	
CERTIFIE LE:		AVIS PUBLIC		
DECICTRE	F		·	
REGISTRE : NOMBRE JOUR(S)		CALCUL PH	V Avis	
DÉLAI 45 JOURS				
DESCRIPTION DU SEC CONTENU :	CTEUR : □			
COMMENTAIRES				
COMMENTARIES				
*Lettre de confirmation	n de la subvention au do	ossier. (Voir commentaire d	du DIFF.)	
		·	,	
				•
		•		
	•			

ANNE LEPIRE, TECHNICIEN **DATE:** 10 juillet 2018

et Occupation
ou territoire

No de dossier (SyGED): AM 292320

Nouveau processus- Fiche contrôle analyste responsable

 \boxtimes

Règlement

No.: 220-18

Pendant la période de pré-implantation, cette fiche contrôle complétée par la DIFF et n'a pas de valeur décisionnelle

				Interv	enant
		Sujets	Irrégularité	Analyste responsable	Analyste e droit
doptio	on et approba	tion référendaire (fiche analyse technique)			
		Contenu et objet			
	Objet	Compétences			
		Crédits et équilibre			
	Dépense	Description détaillée			
		Dépenses engagées		· 🗆 .	
S	ources de	Emprunt			
fir	nancement	Autre source de financement que l'emprunt		Core.	. , 🗀
		Taxes, revenus généraux et tarification			
	nboursement	• de subvention • d'autres contributions		Ö	
de	e l'emprunt	Taux variés	□.		
		Paiement comptant	., 🗆		
		Par résolution			
Mod	dification	Par règlement			
		Par procès-verbal			
glem	ent particulie	r : Choisissez un élément			
e irre	égularité atvn	ique a été détectée			
	eguiarite atyp	. 440 4 010 4010100			
cisio	e irrégularité i	dentifiée gularités identifiées (analyste responsable)			
cisio	e irrégularité i ns sur les irré	dentifiée gularités identifiées (analyste responsable)			
cision	ns sur les irré	gularités identifiées (analyste responsable) besoin		Cliquez	z ici pour entr
cision iliser/	e irrégularité i ns sur les irré	dentifiée gularités identifiées (analyste responsable) besoin du dossier	nature		z ici pour entr
nalyst iteme	ns sur les irré voir verso au e responsable sez un élémen	du dossier du dossier t. Sigr	nature	Cliquez une da	z ici pour entre te. Date conclusion
nalystooisissitemo	ns sur les irré voir verso au e responsable sez un élément ent des irrégularité à so revenus génér	du dossier du dossier Sigr	nature position de corre	Cliquez une da ectifs et pas de d droit si au moins l'u	z ici pour entra te. Date conclusion une des irrégula
nalyst noisiss itemo	ns sur les irré voir verso au e responsable sez un élémen ent des irrégi e responsable si ètre traitée à so revenus génér ir verso pour a	du dossier Sigr du dossier du dossier Sigr du dossier du dossier Sigr Cultarités et conclusion Pré-implantation : proj toutes les irrégularités doivent être traitées à son niver de la cultarité de	nature position de corre	Cliquez une da ectifs et pas de d droit si au moins l'u	z ici pour entr te. Date conclusion une des irrégulo table?



Nouveau processus- Fiche contrôle analyste responsable

Pendant la période de pré-implantation, cette fiche contrôle complétée par la DIFF et n'a pas de valeur décisionnelle

Suite du recto s'il y a lieu

- Le projet de règlement a été transmis sans les annexes, celles-ci font partie intégrante du règlement et ne sont pas les même que celles du règlement adopté (les dates diffèrent). De plus, la dépense a augmentée de 400m\$ entre le projet et le règlement adopté.
 - Question : doit-on les obtenir afin de confirmer que l'objet n'a pas changé ou considère-t-on que l'objet est celui mentionné au règlement qui est très général?
- Remboursement de l'emprunt (affectation de la subvention) : Le montant et la provenance de la subvention doivent être indiqués clairement au paragraphe d'affectation. Dans le présent cas, je considère que ces informations sont assez claires puisque la confirmation de la subvention avec les montants et provenance est annexée et fait partie intégrante.

Paraphes de l'analyste s'il y a lieu

page 2 de 2

Québec 📲

Analyse Sélective et Recommandation

No de dossier:

M292320

Règlement d'emprunt

Municipalité:

13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V)

No. de règlement

220-18

MRC:

AR130 Témiscouata

Population:

4 966

Taux d'endettement:

3,25 %

(Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement

Mise aux normes de l'eau potable du quartier Notre-Dame-du-Lac - P.C.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:

13 950 000 \$

Emprunt demandé:

13 950 000 \$

Virement de fonds:

0.\$

Fonds général:

0\$

Solde disponible:

0\$

Subventions:

0 \$

Autres financements:

0\$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant	
151	151 - DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +	40	7 677 000 \$	_
151	151 - DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +	20	6 273 000 \$	
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0\$	

Autres informations

Dépenses engagées: 1 152 157 \$

Clause d'affectation de subvention à long terme:

Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention

Montant

FEPTEU (MAMOT)

7 712 581 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ¤ Terme de 30 ans ou plus
- ¤ Dépenses engagées excèdent la valeur permise. dépenses engagées / dépenses décrétée (1 152 157 \$ / 13 950 000 \$) valeur permise: 5,00 % valeur réelle : 8,26 %
- ¤ DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +

Commentaires

Le terme de 40 ans pour les conduites qui seront installées dans le cadre du projet est conforme avec leur durée de vie utile qui est de plus de 40 ans (voir lettre de l'ingénieur au dossier). Une subvention de 7 712 581 \$ a été confirmée dans la cadre du FEPTEU (Annexe F datant du 23 janvier 2017). Puisque le règlement décrète une dépense de 13 950 000 \$, le taux de subvention est de 55,29 %. La lettre de confirmation se trouve au dossier.

Puisque le taux de subvention du projet est supérieur à 50 % (55,29 %), le règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et, dans ce cas, les dépenses engagées peuvent atteindre un taux de 10 % du coût du projet (1 395 000 \$ dans le cas présent). Les dépenses engagées (1 152 157 \$) dans le cadre de ce projet respecte ce seuil.

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 220-18 pour une dépense et un emprunt de 13 950 000 \$.

Analyste: François-Michel Girard

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec

Direction générale des finances municipales

AM 292372

Québec, le 20 juillet 2018

Madame Lynda Cloutier Assistante greffière Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

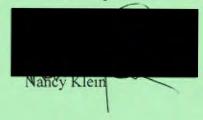
Madame,

Je vous informe le règlement 221-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 3 660 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale des finances municipales,



/jc

Québec Aile Chauveau, 1° étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone : 418 691-2007 Télécopieur : 418 646-9165 www.mamot.gouv.qc.ca AM 292372

J'approuve le règlement 221-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 3 660 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Par:

Nancy Klein Directrice générale des finances municipales

Québec, le 20 juillet 2018 /jc

-ANALYSE TECHNIQUE-RÈGLEMENT D'EMPRUNT

NOM: Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

RÈGLEMENT: 221-18

DOSSIER: AM 292372

Tel que modifié par la résolution :

Loi habilitante: LCV

OBJET DU RÈGLEMENT:

La construction du bâtiment industriel « Innova-Centre », dans le Parc Industriel du quartier Cabano.

IDENTIQUE AU PROJET : ⊠

RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION:

4 juin 2018

ANNEXES SI PRÉVUS:

X

PROJET:

4 juin 2018

DESCRIPTION DÉTAILLÉE INCLUSE:

 \boxtimes

DÉLAI 2 JOURS

Oui

ADOPTION:

18 juin 2018

COPIE CONFORME:

X

DÉPENSE:

3 660 000 \$

EMPRUNT:

3 660 000 \$

FONDS GÉNÉRAL:

TERME:

20 ans

SUBVENTION/AUTRE:

SOLDE DIPONIBLE:

MODE DE REMBOURSEMENT

%	BASSIN	NATURE	BASE
100	Ensemble	Taxe	Valeur
AUTRE MODE · N/A			

JTRE MODE : N/A

APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

EXEMPTION:

CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DU REGISTRE

AFFICHAGE (CM/LCV):

20 juin 2018 20 juin 2018 **CERTIFICAT DU REGISTRE INCLUS:**

PUBLICATION (LCV):

Oui

RÈGLEMENT APPROUVÉ :

CALCUL PHV Registre

 \boxtimes \boxtimes

DÉLAI 5 JOURS CERTIFIÉ LE :

27 juin 2018

 \boxtimes

X

AVIS PUBLIC

REGISTRE:

26 juin 2018

CALCUL PHV Avis

NOMBRE JOUR(S)

Oui Oui

DÉLAI 45 JOURS

DESCRIPTION DU SECTEUR : ⊠ -----CONTENU : ☒ -----

COMMENTAIRES

ANNE LEPIRE, TECHNICIEN **DATE**: 10 juillet 2018

Québec 🖼 🖼

Analyse Sélective et Recommandation

No de dossier:

M292372

Règlement d'emprunt

Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V)

No. de règlement

221-18 L

MRC:

AR130 Témiscouata

Population:

4 966

Taux d'endettement:

3,25 %

(Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement

Innova-Centre - P.C. REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:

3 660 000 \$

Emprunt demandé:

3 660 000 \$

Virement de fonds:

0\$

Fonds général:

0\$

Solde disponible:

0\$

Subventions:

0\$

Autres financements: 0\$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
160	160 - BIENS IMMOBILIERS	20	3 660 000 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0\$

Autres informations

Dépenses engagées : 30 005 \$

Clause d'affectation de subvention à long terme:

Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention

Montant

PIQM (MAMOT)

1 993 789 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Tous les critères sont respectés, une analyse spécifique n'est pas requise.

Commentaires

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 221-18 pour une dépense et un emprunt de 3 660 000 \$,

Analyste: Donald Labbé

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec

Direction générale
des finances municipales

AM 292373

Québec, le 16 août 2018

Madame Lynda Cloutier Assistante greffière Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe que le règlement 222-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 137 000 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'information financière et du financement par intérim,

Jean-Marc Tremblay

/jc

Québec
Aile Chauveau, 1ª étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2007
Télécopieur : 418 646-9165
www.mamot.gouv.qc.ca

AM 292373

J'approuve le règlement 222-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 137 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Par:

Jean-Marc Tremblay
Directeur de l'information financière
et du financement par intérim

Québec, le 16 août 2018 /jc

-ANALYSE TECHNIQUE-RÈGLEMENT D'EMPRUNT

NOM: Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

RÈGLEMENT: 222-18

Tel que modifié par la résolution :

DOSSIER : AM 292373 Loi habilitante: LCV

OBJET DU RÈGLEMENT:

L'achat d'un camion échelle ainsi que les équipements nécessaires.

IDENTIQUE AU PROJET : ⊠

RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION:

4 juin 2018

ANNEXES SI PRÉVUS:

COPIE CONFORME:

 \boxtimes

PROJET:

4 juin 2018

DESCRIPTION DÉTAILLÉE INCLUSE:

DÉLAI 2 JOURS

X

ADOPTION:

Oui

 \boxtimes

DÉPENSE:

· 137 000 \$

18 juin 2018

EMPRUNT:

137 000 \$

FONDS GÉNÉRAL:

TERME:

10 ans

SUBVENTION/AUTRE:

SOLDE DIPONIBLE:

MODE DE REMBOURSEMENT

%	BASSIN	NATURE	BASE
100	Ensemble	Taxe	Valeur
AUTRE MODE : N/A	•		

APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

EXEMPTION:

N/A

CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DU REGISTRE

AFFICHAGE (CM/LCV):

20 juin 2018 20 juin 2018 **CERTIFICAT DU REGISTRE INCLUS:**

PUBLICATION (LCV):

RÈGLEMENT APPROUVÉ:

 \boxtimes X

DÉLAI 5 JOURS

Oui

CALCUL PHV Registre

 \boxtimes

X

CERTIFIÉ LE :

27 juin 2018

AVIS PUBLIC

REGISTRE:

26 juin 2018

CALCUL PHV Avis

NOMBRE JOUR(S) DÉLAI 45 JOURS

Oui Oui

DESCRIPTION DU SECTEUR : ⊠ -----

CONTENU : ⊠ -----

COMMENTAIRES

ANNE LEPIRE, TECHNICIEN DATE: 16 juillet 2018

Affaires municipales et Occupation

Québec 🖼 🖼

Analyse Sélective et Recommandation

No de dossier:

M292373

Règlement d'emprunt

Municipalité:

Population:

13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V)

No. de règlement

MRC:

AR130 Témiscouata

4 966

Taux d'endettement:

3,25 %

(Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement

Achat d'un camion échelle usagé et équipements - P.C. REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:

137 000 \$

Emprunt demandé:

137 000 \$

Virement de fonds:

0.\$

Fonds général:

0\$

Solde disponible:

0\$

Subventions:

0\$

Autres financements:

Détail de l'emprunt demandé

Description Code

Terme

Montant

140 - 140 - BIENS MOBILIERS

10

137 000 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0\$

Clause d'affectation de subvention à long terme:

Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt

demandé ou à son remboursement pour cette demande:

Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

m Terme non permis pour l'objet du règlement.

Commentaires

Le camion échelle qui la municipalité veut acquérir est usagé et serait un modèle de 1994 (24 ans). Afin d'appui la durée de vie utile, nous avons reçu une lettre d'un fabricant de camions incendie qui confirme que ce camion-échelle a très peu servi dans une très bonne condition et, nous certifie que le camion aurait une durée de vie d'au moins 15 ans supplémentaires. Nous pouvons donc permettre le terme de l'emprunt de 10 ans, tel que mentionné au règlement.

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 222-18 pour une dépense et un emprunt de 137 000 \$.

Analyste: Donald Labbé

13 (7 12018

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec

Direction générale des finances municipales

AM 292374

Québec, le 20 juillet 2018

Madame Lynda Cloutier
Assistante greffière
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe le règlement 223-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 239 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale des finances municipales,

Nancy Klein

/jc

Québec Aile Chauveau, 1er étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone: 418 691-2007 Télécopieur: 418 646-9165 www.mamot.gouv.qc.ca



AM 292374

J'approuve le règlement 223-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 239 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Par:

Nancy Klein
Directrice générale des
finances municipales

Québec, le 20 juillet 2018 /jc

-ANALYSE TECHNIQUE-RÈGLEMENT D'EMPRUNT

NOM: Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

RÈGLEMENT: 223-18

DOSSIER: AM 292374 Loi habilitante: LCV

Tel que modifié par la résolution :

OBJET DU RÈGLEMENT:

L'achat d'un souffleur amovible (incluant le balancement sur chargeur existant), ainsi qu'un tracteur à trottoir avec les équipements requis.

IDENTIQUE AU PROJET : ⊠

RÈGLEMENT

4 juin 2018

ANNEXES SI PRÉVUS:

 \boxtimes

PROJET:

4 juin 2018

DESCRIPTION DÉTAILLÉE INCLUSE:

 \boxtimes

DÉLAI 2 JOURS

AVIS DE MOTION:

Oui

ADOPTION:

18 juin 2018

COPIE CONFORME:

 \boxtimes

DÉPENSE:

239 000 \$

EMPRUNT:

239 000 \$

FONDS GÉNÉRAL:

TERME:

10 ans

SUBVENTION/AUTRE:

SOLDE DIPONIBLE:

MODE DE REMBOURSEMENT

BASSIN	NATURE	BASE
Ensemble	Taxe	Valeur
	Ensemble	Ensemble Taxe

APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

EXEMPTION:

N/A

CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DU REGISTRE

AFFICHAGE (CM/LCV):

20 juin 2018

CERTIFICAT DU REGISTRE INCLUS:

PUBLICATION (LCV):

20 juin 2018

REGLEMENT APPROUVÉ:

 \boxtimes

DÉLAI 5 JOURS

Oui

CALCUL PHV Registre

 \boxtimes

 \boxtimes

X

CERTIFIÉ LE:

27 juin 2018

AVIS PUBLIC

REGISTRE:

26 juin 2018

CALCUL PHV Avis

NOMBRE JOUR(S)

Oui

DÉLAI 45 JOURS

Oui

DESCRIPTION DU SECTEUR : ⊠ -----

CONTENU : ⊠ -----

COMMENTAIRES

ANNE LEPIRE, TECHNICIEN **DATE:** 10 juillet 2018

Québec 🖼 🖼

Analyse Sélective et Recommandation

No de dossier:

M292374

Règlement d'emprunt

Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V)

No. de règlement

223-18

MRC: Population: AR130 Témiscouata

4 966

Taux d'endettement:

3,25 %

(Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement

Achat d'un souffleur amovible et d'un tracteur à trottoir et équipements -

P.C. REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:

239 000 \$

Emprunt demandé:

239 000 \$

Virement de fonds:

0.\$

Fonds général:

0\$

Solde disponible:

0\$

Subventions:

0\$

Autres financements:

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description

Terme

Montant

140 140 - BIENS MOBILIERS 10

239 000 \$

Autres informations

Dépenses engagées: 0\$

Clause d'affectation de subvention à long terme:

Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt

demandé ou à son remboursement pour cette demande:

Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

¤ Terme non permis pour l'objet du règlement.

Commentaires

Le terme de l'emprunt est cohérent avec la durée de vie utile des actifs à acquérir.

Recommandations

Nous recommandons sur le plan financier l'approbation du règlement 223-18 pour une dépense et un emprunt de 239 000 \$.

Analyste: Donald Labbé

Date:

9/2/2018

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Cuébec

Direction générale
des finances municipales

AM 292748

Québec, le 28 septembre 2018

Madame Lynda Cloutier Assistante greffière Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe le règlement 226-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 13 950 000 \$, a été approuvée aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de l'information financière et du financement,

Diane Labbé, CPA, CA

/jc

Québec
Aile Chauveau, 1er étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone: 418 691-2007
Télécopieur: 418 646-9165
www.mamot.gouv.qc.ca



AM 292748

J'approuve le règlement 226-18 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 13 950 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

Par:

Diane Labbé, CPA, CA Directrice de l'information financière et du financement

Québec, le 28 septembre 2018 /jc

-ANALYSE TECHNIQUE-RÈGLEMENT D'EMPRUNT

NOM: Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

Tel que modifié par la résolution : Loi		OSSIER: AM 292748 oi habilitante: LCV		
OBJET DU RÈGLEM			1 7	
Travaux de mise aux no	rmes de l'eau potable da	ins le quartier Notre-Dan	ne-du-Lac.	
IDENTIQUE AU PROJ	ET: 🗵			
RÈGLEMENT				
AVIS DE MOTION:	13 août 2018	ANNEXES SI P	RÉVUS :	\boxtimes
PROJET:	13 août 2018	DESCRIPTION DÉTAILLÉE INCLUSE : 🛛		
DÉLAI 2 JOURS	Oui	 ′		
ADOPTION:	4 septembre 2018	COPIE CONFO	RME :	\boxtimes
DÉPENSE :	13 950 000 \$	EMPRUNT:	13 950 000 \$	
FONDS GÉNÉRAL :		TERME:	6 273 000 \$ (20 ans)	
CUDVENTIONALIZES		COLDE DIBONIDA	7 677 000 \$ (40 ans)	
SUBVENTION/AUTRE		SOLDE DIPONIBLE	:	
MODE DE REMBOUE	,			
%	BASSIN	NATURE	BASE	
25	Ensemble	Taxe	Valeur	
10	Secteur Secteur	Compensation Compensation	Unités Unités	·
03	Secteur	Compensation	Offices	
AUTRE MODE : N/A				
APPROBATION RÉFI	ÉRENDAIRE			
EXEMPTION:	Subvention 50% LCV:	Article 556 alinéa 4 LCV	***	
CERTIFICAT DE PU	BLICATION	CERTIFIC	AT DU REGISTRE	
AFFICHAGE (CM/LCV):		CERTIFICA'	T DU REGISTRE INCLUS	: 🗆
PUBLICATION (LCV):		RÈGLEMEN	IT APPROUVÉ :	
DÉLAI 5 JOURS CERTIFIÉ LE :		CALCUL PH	IV Registre	
	A	VIS PUBLIC		
REGISTRE:		CALCUL PH	IV Avis	
NOMBRE JOUR(S)			IV AVIS	
DÉLAI 45 JOURS				
DESCRIPTION DU SEC	TEUR : □			
CONTENU : □				
COMMENTAIRES				
*Voir commentaire du l	DIFF.			
**L'annexe B est datée	du 6 septembre 2018. al	ors que le règlement a ét	é adopté le 4 septembre 20	018.
	•		de la subvention que la V	
allouer au règlemen		pr pas to monuni	quo i union que la v	·
			,	

ANNE LEPIRE, TECHNICIENNE: **DATE:** 20 septembre 2018

Québec 🖁 🖁

Analyse Sélective et Recommandation

No de dossier:

M292748

Règlement d'emprunt

Municipalité:

13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V)

No. de règlement

226-18

MRC:

AR130 Témiscouata

Population:

4 966

Taux d'endettement:

(Taux permis : 6,00 %)

4,13 %

Informations sur le règlement

Objet du règlement

Mise aux normes de l'eau potable du quartier Notre-Dame-du-Lac - P.C.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:

13 950 000 \$

Emprunt demandé:

13 950 000 \$

Virement de fonds:

0 \$

Fonds général:

0\$

Solde disponible:

0 \$

Subventions:

0\$

Autres financements:

0\$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
151	151 - DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +	40	7 677 000 \$
151	151 - DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +	20	6 273 000 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	. 0\$

Autres informations

Dépenses engagées : 1 152 157 \$

Clause d'affectation de subvention à long terme:

Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention

Montant

FEPTEU (MAMOT)

7 712 581 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ¤ Terme de 30 ans ou plus
- ¤ Dépenses engagées excèdent la valeur permise. dépenses engagées / dépenses décrétée (1 152 157 \$ / 13 950 000 \$) valeur permise : 5,00 % valeur réelle : 8,26 %
- DÉPENSES SUBVENTIONNÉES À 50 % ET +

Affaires municipales et Occupation du territoire Québec 🖼 🖼

Analyse Sélective et Recommandation

Commentaires

Le terme de 40 ans pour les conduites qui seront installées dans le cadre du projet est conforme avec leur durée de vie utile qui est de plus de 40 ans (voir lettre de l'ingénieur au dossier). Une subvention de 7 712 581 \$ a été confirmée dans la cadre du FEPTEU (Annexe F datant du 23 janvier 2017). Puisque le règlement décrète une dépense de 13 950 000 \$, le taux de subvention est de

55,29 % (> 50 %). La lettre de confirmation se trouve au dossier.

Puisque le taux de subvention du projet est supérieur à 50 %, le règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et, dans ce cas, les dépenses engagées peuvent atteindre un taux de 10 % du coût du projet (1 395 000 \$ dans le cas présent). Les dépenses engagées (1 152 157 \$) dans le cadre de ce projet respecte ce seuil.

Note à la DAJ: Le présent règlement annule et remplace le règlement numéro 220-18 (AM292320) de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac. Maître Cantwell était au dossier et il me semble qu'il devrait aussi analyser celui-ci, puisque les 2 règlements sont semblables. (copie du règlement annulé joint au dossier à titre informatif)

Recommandations

	commandons sur le plan t t de 13 950 000 \$.	financier l'approbation du règlement	226-18 pour une dépense et un
Analyste:	François-Michel Girard	Date :	20 Jept 2013





Gouvernement du Québec Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Le ministre de la Sécurité publique Le ministre responsable de la région de Montréal

CORRESPONDANCE

Ollébec le 23 janvier 2017		Alane	: rail;	ran	
Québec, le 23 janvier 2017	Résumé : Accusé réception : Info au conseil : Suivi :	<u>n</u>		Copie: DG Copie: Malland Copie: Copie: Copie	101111111111111111111111111111111111111
				Originale:	3

Monsieur Gilles Garon
Maire
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Monsieur le Maire,

Je vous informe que le projet de mise aux normes de l'alimentation en eau potable du quartier Notre-Dame-du-Lac est admissible à une aide financière de 7 712 581 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 9 292 267 \$ dans le cadre du volet 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées. L'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 3 066 448 \$.

Veuillez noter que ce projet pourrait faire l'objet de demandes d'informations additionnelles par le gouvernement du Canada à l'égard de ses responsabilités en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et des obligations légales de consulter les groupes autochtones.

Un protocole d'entente vous sera transmis à la suite de l'appel d'offres pour les travaux de construction de ce projet et, le cas échéant, sous réserve du respect des exigences additionnelles du gouvernement du Canada. Ce protocole précisera les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière. Je vous rappelle par ailleurs l'obligation de respecter les règles d'octroi de contrats.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite prochainement par le gouvernement en collaboration avec la Ville.

La réalisation de ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du programme consistant à améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Québec
Aile Chauveau, 4° étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone: 418 691-2050
Télécopieur: 418 643-1795
Courriel: ministre@mamot.gouv.qc.ca
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal 800, rue du Square-Victoria C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse Montréal (Québec) H4Z 187 Téléphone: 514 873-2622 Télécopieur: 514 873-2620 VILLE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC REÇU LE 1 4 FEV, 2017 Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures - Québec au 418 691-2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

MARTIN COITEUX

Copie conforme à l'original
Date 0640912018

Signature

require ass

Analyste en charge:

François-Michel Girard 🗷

Municipalité:

13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V)

MRC englobante: Population:

AR130 Témiscouata

4 887

Taux d'endettement: 6,70%

(Taux permis: 6,00 %)

No. de dossier:

M295590

Numéro de règlement: État actuel:

242-19 Abandonnée

Informations sur le règlement

Objet

Financement de subvention de taxe sur l'essence et contribution du Québec - L.L.REG

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée :

519 158 \$

Emprunt demandé :

519 158 \$

Virement de fonds :

0\$

Fonds général:

0\$

Solde disponible: Subventions:

0\$

Autres financements:

0\$

Détail de l'emprunt demandé

Code et description de la nature	Terme	Montant	
181 - RÈGLEMENT EN ATTENDANT UNE SUBVENTION	20	519 158 \$	

Autres informations

Dépenses engagées :

Clause d'affectation de subvention à long terme :

Terme général O Diminution du terme O Aucune

Il n'y a pas de subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande.

Remarque / Précision d'inscription

Il n'y a pas de remarque pour cette demande

Diagnostic

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

http://apps.rm.gouv/C08/AnalyseSelective/Analyse/M295590/MjQyLTE5

2019-10-22

- Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.
- Conformité légale
- REGLEMENT EN ATTENDANT UNE SUBVENTION

Documents joints

P:\Groupes\Dfm\SIFF\Financement\ACTES FINANCIERS\Année 2019\Analyse de conformité\Analystes techniques\13073.AM295590.docx
P:\Groupes\Dfm\SIFF\Financement\ACTES FINANCIERS\Année 2019\Analyse de conformité\Analystes responsables\13073.AM295590.docx
P:\Groupes\Dfm\SIFF\Financement\ACTES FINANCIERS\Année 2019\Analyse de conformité\Analystes en droit\13073.AM295590.docx

Commentaires

Le taux d'endettement a été réduit sous le seuil acceptable (subventions): 4,3 %.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 242-19 pour un emprunt de 519 158 \$, sous réserve de l'examen par l'analyste en droit. (1.1)

Approbation

Montant recommandé :519 158 \$Montant approuvé :0 \$Date de la décision :2019-10-22

Remarque: Courriel de confirmation de l'annulation en dossier.

Québec ##

v2019-06-13 - Analyse Sélective

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Québec 🖼 🖼

Nouveau processus -Fiche contrôle analyste responsable et analyste en droit

Organisme : Ville Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo : 13073

No dossier SyGED : AM 295590

No. de règlement : 242-19

e dossier ne peut être approuvé puisque la programmation TECQ 2019-2023 n'est pas approuvée.				
2019-10-22 : Après discussion avec mac pas en adopter un règlement régulier.	lame Lynda Cloutier, greffière-adjointe, aucuns travaux	ne sont décidés encore donc ne peut		
Je lui ai demandé de nous fournir une co	onfirmation, par courriel, que le règlement sera annulé.			
	•			
Conclusion : Choisissez un élément.		2040,40,00		
Analyste en droit Catherine Fiset	Signature	2019-10-22 Date		

Analyse Sélective et Recommandation

No de dossier:

M295590

Règlement d'emprunt

Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V)

No. de règlement

242-19

Population:

AR130 Témiscouata

4 887

Taux d'endettement:

6,70 %

(Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement

Financement de subvention de taxe sur l'essence et contribution du

Québec - L.L.REG

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:

519 158 \$

Emprunt demandé:

519 158 \$

Virement de fonds:

0\$

Fonds général:

0\$

Solde disponible:

0\$

Subventions:

0\$

Autres financements:

0\$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	
181	181 - RÈGLEMENT EN ATTENDANT UNE SUBVENTION	

Montant

20

Terme

519 158 \$

Autres informations

Dépenses engagées: 0\$

Clause d'affectation de subvention à long terme:

Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt

demandé ou à son remboursement pour cette demande:

Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ¤ Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.
- ¤ Conformité légale
- RÈGLEMENT EN ATTENDANT UNE SUBVENTION

Commentaires

Le taux d'endettement a été réduit sous le seuil acceptable (subventions): 4,3 %.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 242-19 pour un emprunt de 519 158 \$, sous réserve de l'examen par l'analyste en droit. (1.1)

Analyste:

François-Michel Girard

Affaires municipales et de l'Habitation

Québec

NOUVEAU PROCESSUS -

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

Organisme : Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo : 13073 No dossier SyGED : AM295590 No. de règlement : 242-19

DENT	IFICATION	DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU <i>Guide des normes et des conformités des actes financiers municip</i>	AUX		
Auc	une irrég	ularité :			4
	1	Irrégularités ¹	lrr.	A.R.	A.D.
	-	tés non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section sur les irrégularités constatées »			
***************************************		Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)			
a)	exemptions	La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)			
dur	(em	La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'ap-			
Procédure	න ග	plique ou il manque une confirmation (5-6)			
Ā	PHV	La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : (7)			
4.	<u>Ф</u>	□ Ne comporte aucune irrégularité □ Comporte des irrégularités			
·	30	Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15)			
	Avis 30 jours	Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis (16)			irrorgoganitess samos e agric
		La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17)			
	並	Le titre ou le numéro du règlement n'apparait pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2)			
	obje	Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3)			
w	Contenu & objet	L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de règl. (5-6)			
JCei	nten	Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8)			
éte	S	La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation			
ш		détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (927-8-9)			
t cc		L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales (1)			
et e		Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) :			,
obj		☐ Développement économique local (2) ☐ Bornes de recharge électrique (3)			
2.1 Contenu, objet et compétences	ces	☐ Intervention hors de la municipalité (4) ☐ Hébergement / restauration (incluant camping)(5)			
onte	éten	☐ Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) (6)			
ပိ	Compétences	☐ Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence (7)			
2.		☐ Une entente (sauf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8)			
		☐ Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide (9)			
		☐ Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) (10)			
	"	☐ Production d'énergie et système de télécommunications (11)			
	Crédits équi-	La dépense est supérieure au financement prévu (1-21)			
		L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (31)			
Se	illée	L'estimation est insuffisamment détaillée (2)			
pen	déta	L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3)			
2.2 Dépense	ono	La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance ap-			
2.2	ripti	plicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5)			
	Description détaillée				
				L	
	prur	Aucun terme de l'emprunt au règlement (2) Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine	Ц_		
_	Emprunt	gestion (3)			
nen		Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)			
cen	prul	Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3)			
2.3 Source de financement	Financement autre que l'emprunt	La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-5)			
le fi	ant	☐ Confirmation de subvention ☐ Contribution promoteur			
ce	tre c	☐ Contribution autre municipalité ☐ Dons ou autres contribution			
our	t au	La clause de taxation/tarification à prélèvement unique est : (6-7-8)			
3.5	neu	☐ Absente ☐ Vise les contribuables d'une autre mun.		٠	
7	Cer	☐ Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)			
	inar	La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (9)			
	Щ	La tarification n'est pas liée au bénéfice reçu (10)			

Paraphes	de l'analyste en droit,
s'il v a lieu	

¹ Pour chacune des irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipalix. Direction de l'information financière et du financement

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Québec

Nouveau processus -Fiche contrôle analyste responsable et analyste en droit

1		Irrégularités	1	Irr.	A.R.	A.D.
		La clause de taxation/tarification est : (1-2- ☐ Absente ☐ Vise les contribuables d'une autre mun	3)			
	1.	= Fice ice contribuables a and autic man.				
	>	Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)	_			
	Taxes foncières/rev. Géné/tarif.	Les clauses de taxation/tarification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt				
	s foncières Géné/tarif.	La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle				
	onc sné/	La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu	6)			
III	es f Gé	Le règl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une une taxe spéc. ensvaleur et la possibilité discrétionnaire d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt				
emprunt	Тах	All la mâma partie d'amprent	7)			
		La clause de taxation/tarification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge				
mer		des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables	8)			
2.4 Remboursement		La alouga de germanación non está esta dilimental de la	-			
noc	t ons	Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact	3)			
em	ventions et contributions	Les travaux prévus au règlement diffèrent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-	4)			
4 R		Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-	8)		-	-
2	Subventions et fres contribution	Absence de confirmation off. de subvention Absence de clause d'affectation		×		Ø
	Subvautres	☐ Absence du montant de subvention				
		Clause présente et non conforme(le terme emprunt/ subvention diffèrent)				
		E SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2			e in professe at baseline	
	Paiement comptant					
	aien		-			
g.	Regl.			<u>.</u>		
n r	œ		-		-11	
g,n	io.					
ion	Résolution					
ica	Rés					
Modification d'un règl.	-				-	
3. M	PV corr.					
(2)	- 0		-/-			
	d)	Le règlement ou la résolution d'adoption: ☐ n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas	2)	ГЭ		Г
	plui	☐ indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas				
ত	Parapluie		2)			
ulie	<u> </u>		-		Ш.	
ırtic						
s pa	4000/ 0		-		П	
4. Règlements particuliers	100% 3					
lem			-			
Zèg	တ္သ					-
4.	Soldes disponibles	The state of the s				
	Soldes					
	dis					
		La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7	-8)			
		☐ absente alors qu'elle serait requise ☐ non conforme rité atypique a été détectée	_	PAR NO. 0		

Paraphes de l'analyste en droit, s'il y a lieu



Nouveau processus -

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES (ANALYSTE RESPONSABLE)

lités. Aucune programmation des travaux (de nicipalité.	circulaire qui réserve un montant de la TECC éposée et encore moins approuvée) n'est d'	
Anglysta recognized du dession		2010 10 02
Analyste responsable du dossier François-Michel Girard	Signature //	2019-10-03 Date
TRAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION (AI		
Aucune confirmation officielle de subventior	n au dossier puisque programmation des tra	vaux approuvée indisponible.
Conclusion : Les irrégularités non corrigées sont r	prises en compte dans la recor	
Conclusion : Les irrégularités non corrigées sont p Analyste responsable François-Michel Girard	prises en compte dans la recor	

Bienvenue au service en ligne du programme TECQ. Cette application permet de produire et de transmettre électroniquement au Ministère des programmations de travaux et des redditions de comptes.

Pour consulter un dossier, il suffit de cliquer sur son numéro dans la section «Liste des dossiers».

Recherche par critère(s)	de sélection		
Type de dossier	- choisissez un type de dossier - 🔻	Municipalité	(13073) - Témisco <mark>uata</mark> -sur-le ▼
No dossier		État	- choisissez un état -
Chargé de projet	- choisissez un chargé de proje ▼	État changé entre le	et
Firme-conseil	- choisissez une firme-conseil - 🔻	Région administrative	- choisissez une région -
Direction responsable	- choisissez une direction respo 🔻		Réinitialiser Rechercher
Liste des dossiers			
0 dossier trouvé			
Afficher 10 V éléments			Précédent Suivant
Municipalité	No dossier 12	Programme Type de dossier	$\downarrow \overline{z}$ Version $\downarrow \overline{z}$ État Date de l'état $\downarrow \overline{z}$
		Augune donnée disponible dans le table	0311

Pour toute information concernant le programme, consuitez la page web du programme sous la rubrique Infrastructures (https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/) sur le site web du MAMH. Pour avoir de l'aide lorsque vous naviguez dans l'application, cliquez sur le bouton "Aide" situé au haut de chaque écran de saisie.

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à la :

Direction générale des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 413
Téléphone : 418 691-2005
Télécopieur : 418 644-8957
infrastructures@mamh.gouv.qc.ca (mailto:infrastructures@mamh.gouv.qc.ca)

© Gouvernement du Québec, 2019 (http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/copyright.php)

Affaires municipales et Habitation

Page:

Date du rapport: 2019-10-01

Municipalité: 13073 V

Témiscouata-sur-le-Lac
AM 295 590

M.R.C. AR130

Témiscouata

RF - 2018 PB - 2019

	Renseignements généraux		Endettement total net à long terme éventue	<u>el</u>
Population :	4 887		Dette à long terme nette au 31 décembre 2018:	
2019	T.G.T. Uniformisé:	1,5782	Dette à long terme:	13 142 677
	Éval. moyenne unifamiliale:	160 176	Déduire:	
	Éval. moyenne unifamiliale uniformisée:	160 176	Débiteurs: Revenus futurs découlant des ententes	6 109 064
	Charge fiscale moyenne:	2 528	avec le Gouv. du Québec::	0
2018	Indices: Effort fiscal:	152	Autres montants:	56 410
	RFU par unité:	75	Total de la dette à long terme nette au 31	6 977 203
	Charges nettes par 100\$ de RFU:	173	décembre 2018:	0 911 203
Excédent de	fonctionnement non affecté au 31 déc. 2018:	1 300 028	Ajouter:	
		_	Quote-part dans l'endettement total à long	869 494
Affectation -	Excédent de fonctionnement non affecté PB 2019:	0	terme des org. contrôlés:	003 494
Total des cha	rges PB 2019:	11 067 217	Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autre organismes:	6 390
7 0107 000 0170	1900 1 5 20 10.	11 001 211	Quote-part dans la dette à long	
	ment dette long terme de l'organisme municipal /		terme de l'agglomération:	0
Total des cha	rges PB 2019:	2,74%	Obligations et billets émis depuis le 1	624 000
			janvier 2019:	
Endettement	total net à long terme éventuel par habitant:	6 602	Emprunts approuvés non émis:	23 786 826 *~
5		104 704 000	Total de l'endettement total net à	32 263 913
	cière uniformisées au 1 janvier 2019:	481 764 028	long terme éventuel (A):	32 200 010
S	ecteur résidentiel:	304 303 000	Rôle d'évaluation au 1 janvier 2019	11 440 914
S	ecteur industriel et commercial:	75 206 200	Évaluation Imposable: 451 952 100 Éval. imposable unif.:	451 952 100
S	ecteur agricole:	20 386 400	Richesse foncière: 481 764 028 Ric. fonc. unif.(B):	481 764 028
Proportion m	édiane 2019: 100,00			1/
1 Toportion III	sulaile 2013. 100,00		Taux d'endettement (A/B): 6,70%	/,
Facteur comp	paratif 2019: 1,00		Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et	0
			aux centrales hydroélectriques au 31 décembre 2018:	U



A* 20 822 999

13073 Témiscouata-sur-le-Lac

_	AM254534	401-07	TECQ+ autres	582 944
	AM275446 AM276284	6512 7412	pat can promoteur	301 600 20 000
6	AM277874	89-13	MTQ	51 000
5	AM289360	187-17	TECQ+ autres	479 668
4	AM292374	223-18	•	71 650
3	AM289513	188-17		72 682
2	AM292748	226-18	Fepteu	7 712 581
1	AM292372	221-18	PIQM	1 993 789

Direction de l'information financière

Code Géographique : 13073

Municipalité: Témiscouata-sur-le-Lac (V)

Soldes à financer

Numéro Dossier	Numéro Réglement	Date Approbation	Terme original E	Dépense prévue	Terme révisé	Dépense révisée	Emprunt prévu	Emprunt approuvé	Emprunt révisé	Montant financé	Solde à financer	Pouvoir emp.
M240317	04-2003	2003.05.20		545 000	20					0		. /
M250120	12-2005	2006.01.04	20	692 550	20	692 550	692 550	692 550	692 550	0	692 550	692/550 5 7
'M283547'	149⁄15	2015.10.14	10	200 000	10	207 727	200 000	200 000	200 000	110 400	89 600	89,860
(M283598./	141-15	2015.09.28	10	130 000	10	130 000	130 000	130 000	130 000	120 500	9 500	9,500
⁶ M283548*	142-15	2015.10.01	10	100 000	10	100 000	100 000	100 000	100 000	٠0	100 000	109/000
M283549	14 5 -15	2015.09.28	3 20	850 000	20	850 000	850 000	850 000	850 000	250 000	600 000	600,000
M286357	163-16	2016.09.02	2 15	375 000	15	375 000	375 000	375 000	375 000	363 800	11 200	11,200
M287222	₇ 171-16	2017.01.10	10	250 000	10	250 000	250 000	250 000	250 000	236 000	14 000	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
M289360	187-17	2017.08.11	20	1 620 637	20	1 620 637	505 780	505 780	505 780	479 668	26 112	26 112
(M289513)	188-17	2017.08 <i>.</i> 11	10	135 000	10	135 000	135 000	135 000	135 000	72 682	62 318	62 318 🔀
M292176	217-18	2018.06.28	3 20	475 000	. 20	475 000	475 000	475 000	475 000	0	475 000	475/000
(M292372)	221-18	2018.07.20	20	3 660 000	20	3 660 000	3 660 000	3 660 000	3 660 000	Q	3 660 000	3 660 000
M292373	222-18	2018.08.16	10	137 000	10	137 000	137 000	137 000	137 000	0	137 000	137/000
M292374	223-18	2018.07.20) 10	239 000	10	239 000	239 000	239 000	239 000	71 650	167 350	167 350 4
M292748	226-18	2018.09.28	*40	13 950 000	*40	13 950 000	13 950 000	13 950 000	13 950 000	· O	13 950 000	13 950 000 2
M254534	401-07	2007.10.10	20	8 422 700	20	10 940 000	8 422 700	8 422 700	10 940 000	9 513 000	1 427 000	
M275223	63-12	2012,10.23	20	833 000	. 20	833 000	833 000	833 000	833 000	256 600	576 400	576 400 [0
M275446	65-12	2012.12.13	20	6 195 000	20	6 195 000	6 195 000	6 195 000	6 195 000	4 873 604	1 321 396	1 321 396 /
M276284	74-12	2013.03.21	20	171 000	20	171 000	171 000	171 000	171 000	132 000	39 000	39 000 <i>B</i>
2M2778742	89-13	2013.08.08	10	550 000	10	550 000	550 000	550 000	550 000	476 200	73 800	73 800 6
												£.

Total soldes à financer :

23,977,226

Obligations et billets emis (2019):

624000

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation
Québec

©

NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE Données pour l'analyse d'un règlement d'emprunt

Organism	ne : Ville de Témiscou	ıata-sur-le-Lac						
Code géo	: 13073	No dossier SyG	ED : A M295590		No de règlement : 242-19			
Loi habilit	ante : Loi sur les cités	et villes (LCV)						
☐ Le rè	glement a été modifié	par une résolution/u	ın règlement reç	u avec le dossie	er 			
☐ Le rèç	glement modifie ou ab	roge un ou plusieur	s règlements	-				
NFORMATI	ONS RELATIVES À L'OB.	JET ET À L'ADOPTION	I DU RÈGLEMENT (si modification, inse	crire aussi l'objet du règle	ement principal) :		
Objet	Financement d'une (TECQ) 2019-2023.	partie de la subve	ntion du progra	mme de la taxe	e sur l'essence et d	e la contribution	du Québec	
	Date de l'avis de mot	ion:	12 août 2019	V	aleur de référence:	uniquesta en estadoro or quener a recentral anomales anomales de sentenciales de la companya del companya de la companya del companya de la companya del la companya de la	No.	
Adoption	Date du dépôt du pro	jet de règlement :	12 août 2019	É	chéance délai de 2 j	rs (date d'adoption doit é	etre≥):	
Ado	Date d'adoption :		3 septembre 2	019 - 14	4 août 2019 🗸			
ena carameter conserve asserve - especialist					ane menenenen som en	menne educado e e contrata de desenvolvento de debendo que de e como a como acomo seu seu seu seu seu seu seu s	and the second s	
INFORMATION	ONS RELATIVES À LA DÉ	and all the control of the control o		NT ET AU REMBO	DURSEMENT DE L'EMP	PRUNT		
_ი ⊭	Dépense de: 519 15		y a lieu).	Terme : 20 ans			or were compared and the state of military and the state of the state	
Sources de financement	Emprunt de : 519 15 Fonds général :	оф a (s ⁿ l	* '		oles (règ. fermés) :			
ance	Subv. pour dépense			Subv. réduction				
iji S	Autre:	•		0421, 104404011	ompium.			
	%	Contribuable	s visés	Mo	ode	Base		
nent	100%	Ensembl	e	Ta	ахе	Valeur		
runt	1 10000-11000111001110011100111001100110			BO 755 AND 100 BY			~~~~	
iboursen emprunt				Pri (Principal And				
Remboursement emprunt							**************************************	
	Autre mode :			O-PARTE LA LA PARTE DE LA PART				
NEORMATI	ONS RELATIVES À L'API	PROBATION RÉFÉREN	IDAIRE					
	a tenue de registre a				Valeurs de référenc	ce .		
	Date(s) de la tenue d				urée de registre :	H		
Avis public PHV	Le nombre de signati	-			rdi ee de registre : **** rélai de 5 jrs (min. avan		ine date	
	Date d'affichage de l'	BANDOMBOARTED SACROACE AS Explained research research research for contrast to the contrast to the contrast of the contrast to the contrast of the contrast to	Entrer une date	remarks or a resource consideration and additional con-	elai 45 jrs (max. demiei			
Certificat publication	Date de publication d	, ,	Entrer une date		bre de signatures re			
Certificat ublication	Date de publication in	, ,			Règlement de publication no :			
ng Ag	Certifié le :		Entrer une date					
t o	Nbre de PHV concer	nées par le règleme	ent indiqué :					
Sertificat tenue registre	Nbre indiqué de sign	atures requis pour l	a tenue d'un scru	utin :		·		
S 4 5	Nbre de signatures re	ecueillies lors de la	tenue de registre	to the sale is a sale is a sale in the sale is a sale in the sale is a sale in the sale in			enterprises enterpris d'estate de san de de san de sen de sentence de compre	
Lorsque c	ιu'il n'y a pas eu de t	tenue de registre :						
Le motif d	l'exemption d'approba	tion des PHV : En a	ttendant subven	tion LCV : Article	e 567(3) LCV	and an artist and a second and the second and the second and a second	and the second section of the section of t	
□ est dé	duit par l'analyste		né au dossier		. ,			
□lama	jorité des PHV concer	mées a renoncée à	la tenue de regis	tra .	aleur de référence			
	enonciation:		er une date		chéance du délai (m	in, avant 1º jr registre);	Entrer une	
	enter de la companya		ene en het het het het het het de dienderde dek blemen en en en 'n died Wysgen	U.	ate	editi vinime. 1 - kunimetelet hidelik letet lij houd, filosomora konducelende e konducelende		
	ON RELATIVES AU DROI					en tre comprehen start quantity of a Walnut of the reference and the start of the s		
Avis	Date de l'avis de 30	jours: Entr	er une date	water and the second of the se	Valeur de référence			
Certificat publication	Date d'affichage de	l'avis: Entr	er une date		Echéance du délai (3 date	0 jrs après affichage):	Entrer une	
rtific	Date de publication	de l'avis: Entr	er une date	•				
2 <u>2</u>	0-1554	- .						
	Certifié le :	Entr	er une date					
	Certifie le :	Entr	er une date					

responsable

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Québec ES ES

Nouveau processus- Fiche contrôle analyste technique

Aucune irrégularité : Irrégularités		Réglées	À traiter
Irrégularités Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier (1-2) Aucun avis de motion donné (1) L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)		Réglées	uraiter
Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier (1-2) Aucun avis de motion donné (1) L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)			uraiter
Aucun avis de motion donné (1) L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)			
L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)			
L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4) La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée (5)			
La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée [5]			
Information facultative erronée			
(6) Information facultative erronee			
Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil Le projet de règlement est différent du règlement adopté (1)			
Le projet de règlement est différent du règlement adopté			
Omission d'adoption du règlement ou de la résolution (1)		No. 40 to 40 to 111 White his had a second or	
Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption (2)			
Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne (3)			
Non-respect du delai minimal de 2 jours entre l'adoption et la derniere seance qui a servi a donner		**************************************	
l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement (4)			
Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV) (1)	+		
Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit (2)	-	and the second	
Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents (3)			
Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre (4)			
L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu :	-		
□ No ou titre du règlement (5) □ Droit au scrutin (10)	be a second		-
≥			
☐ Date d'adoption règlement (5) ☐ Approbation si nbre signatures insuffisant (12)			
Be ☐ Montant de l'emprunt (6) ☐ Description/plan secteur (13)			
Burger Montant de l'emprunt Gi Description/plan secteur Gi Description/plan secteur		Mark Problem Procedures Mark absolute content	П
Emploi des sommes empruntées (8) Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat (15)			
☐ Util. soldes disponibles (9)			The same of the sa
Util. soldes disponibles Emploi des sommes empruntées (8) Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat (15)			Andready (Market
☐ Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté (16a))			
Cas Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour (16b))			
particuliers Les journées de registre ne sont pas consécutives (16c)			
Non-respect du délai max. de 45 jrs entre l'adoption du règl. et le demier jr de tenue de registre (17)			
Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (18)			The state of the s
Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné		THE STATE OF THE S	and the action of the state of
ਦੂ Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public (2)	<u> </u>		to proceed whiteen and trans-
Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public (2) Absence de mention que le règl. est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu (3)			
Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné (4)			
SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin (N/A)			
Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours (1)	-		
Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi. (2)	+		
Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. pour approb.			
Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. pour approb. L'avis de 30 jours ne mentionne pas : Mon-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. pour approb. Solution Soluti			<u> </u>
L'avis de 30 jours ne mentionne pas : (5 à 13) D'avis de 30 jours ne mentionne pas : (5 à 13) D'avis de 30 jours ne mentionne pas : (5 à 13)			
Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. pour approb. L'avis de 30 jours ne mentionne pas : modification apportée que toute pers. peut s'opposer délai de 30 jrs pr s'opposer par écri Mun. régies nom de la municipalité nom, poste et signature			
Mun. régies nom de la municipalite nom, poste et signature par CM date et lieu où a été fait désignation suffisante de ceux à qui il est adressé	<u></u>		-
	1		
Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (14)		L	

Paraphes de l'analyste	
responsable	

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Québec E E

NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES	ET COMMENTAIRES		MANAGE AND THE MET PARK TO A CONTRACT OF STREET	y var i var na
				7
				·
				:
				i
· 				
1 1				- :
				:
				i
				and the second
				:
				:
				!
				;
				;
-				
				1 1
				:
Analyste technique Nadine Germain				2019-09-19
Nadine Germain	5	Signature		Date
1		- -		

Paraphes de l'analyste responsable

¹ Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au *Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux*.

Le sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales

Québec, le 15 novembre 2019

__ AM 295591

Madame Lynda Cloutier Greffière assistante Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe que le règlement 239-19 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 559 423 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jocelyn Savoie

Québec Aile Chauveau, 4º étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone : 418 691-2040 Télécopieur : 418 644-9863 www.mamh.gouv.qc.ca



AM 295591

J'approuve le règlement 239-19 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 559 423 \$.

La ministre des Affaires municipales, et de l'Habitation,

Par:

Jocelyn Savoie

Québec, le 15 novembre 2019



Information sur la correspondance

Bordereau d'envoi

Correspondance :	2019-004610 / AM 295591					
Adressée à :	ubier, Alain (DAJ)					
Provenance:	FM-DIFF / Labbé, Diane (DGFM-DIFF)					
Date de réception :	2019-10-03					
Organisme concerné :	13073 Témiscouata-sur-le-Lac (Ville)					
Titre:	Ville de Témiscouata-sur-le-Lac - Règlement d'emprunt 239-19 - Financement du programme rénovation Québec et bonification du projet AccèsLogis					
Date d'échéance :	2019-11-27					

À:

Savoie, Jocelyn (SMIFM)

De:

Labbé, Diane (DGFM-DIFF)

1 1

CC:

Action:

Pour approbation

RÉALISATION DU MANDAT

th

[]DGI []DGFM

Délai: 2019-11-15

Commentaires:

S.v.p. signer la lettre d'approbation



· 4.

Mandat créé par : Dionne, Manon (DGFM-DIFF)

2019-11-14

Affaires municipales

Québec 🖼 🖼

Analyse Sélective et Recommandation

ΝП	_	de			• -	
N	$\boldsymbol{\cap}$	7 0	α	cc	ΙО	r-
	•	uc	uv	33		

M295591

Règlement d'emprunt

Municipalité:

13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V)

AR130 Témiscouata

Population:

MRC:

4 887

Taux d'endettement:

6,70 %

(Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement

Financement du programme rénovation Québec, bonification projet Accèlogis Québec - L.L.REG

No. de règlement

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:

559 423 \$

Emprunt demandé:

559 423 \$

Virement de fonds:

0.\$

239-19

Fonds général:

0\$

Solde disponible:

0\$

Subventions:

0\$

Autres financements:

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
175	175 - RÈGLEMENT POUR FINS DE SUBVENTION	20	559 423 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0 \$

Autres informations

Dépenses engagées: 0\$

Clause d'affectation de subvention à long terme:

Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention

Montant

Autres subventions

279 712 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ¤ Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.
- ¤ Conformité légale

Commentaires

Entente entre la ville et la SHQ pour le PRQ (Programme rénovation Québec), la SHQ participe à hauteur de 50 %.

Le taux d'endettement a été réduit sous le seuil acceptable (subventions): 4,3 %.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 239-19 pour un emprunt de 559 423 \$, sous réserve de l'examen par l'analyste en droit. (1.1)

À la suite de l'étude du dossier par l'analyste superviseur et en prenant en compte l'avis juridique de la DAJ, nous recommandons l'approbation du règlement 239-19 sur le plan financier pour un emprunt de 559 423 \$, sous réserve d'une approbation administrative \$. (1.1)

14 NOV. 2019

nalyste.	François-Michel Girard	Date :	
ulalysic.	I Taliçois Michel Chara	Bato:	

Note au dossier

OBJET:

Approbation d'exception

Ville de Témiscouata-sur-le-Lac Règlement d'emprunt 239-19

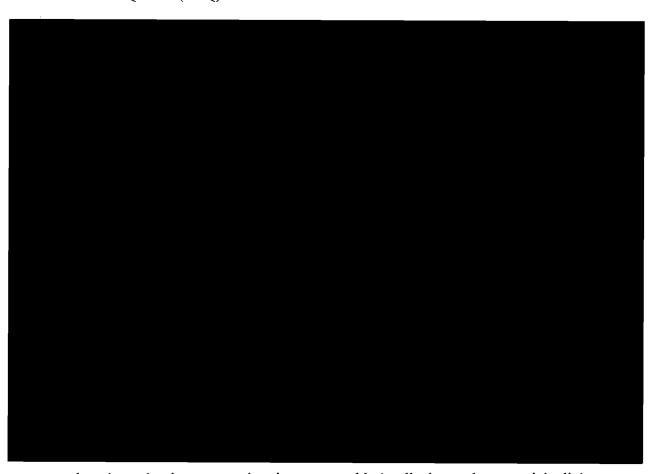
Nº dossier: AM 295591

DATE:

Le 14 novembre 2019

La Ville de Témiscouata-sur-le-Lac nous présente, pour approbation, le règlement 239-19 décrétant une dépense et un emprunt de 559 423 \$ sur 20 ans pour financer l'aide financière versée en vertu d'un programme complémentaire au programme Accès Logis de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Art. 31
et art 9
Charte



- que le présent dossier est une situation comparable à celle de ces deux municipalités;

la DIFF recommande une approbation administrative du présent règlement d'emprunt.

La DIFF recommande également à la Direction générale des politiques, en collaboration avec la Direction générale de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'habitation de poursuivre les démarches auprès de la SHQ pour clarifier à nouveau la situation.

Stéphane Blanchet Date
Chef d'équipe

14/11/2019

Diane Labbé, directrice

Direction de l'information financière et du financement



Direction de l'amélioration de l'habitat

Québec, le 21 décembre 2018

Madame Lynda Cloutier Greffière assistante Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) GOL 1E0

Objet: Programme Rénovation Québec (PRQ)
Approbation du programme municipal / Règlement N° 228-18

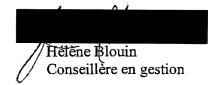
Madame,

J'ai le plaisir de vous informer de l'approbation par la Société d'habitation du Québec, le 12 décembre 2018, de votre « Programme Rénovation Québec - Ville de Témiscouata-sur-le-Lac », adopté le 5 novembre 2018 par votre conseil municipal.

Cependant, la bonification maximale du projet ACL-00792 étant de 559 423,50\$ (parts Ville + SHQ), c'est donc conditionnellement au respect de ce maximum que votre règlement N° 228-18 est approuvé.

Cette approbation de votre programme est faite sous réserve du respect par la ville de Témiscouata-sur-le-Lac de l'entente intervenue entre nos deux organismes sur l'administration du *Programme Rénovation Québec (PRQ)*.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



c. c. Madame Marlène Poirier, directrice des Finances Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

VILLE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC REÇU LE					
0	3	JAN.	2019		
PAR		4 0 2 7 4 2 A 0	242244444444444444		

COR	RESP	OND	ANCE
-----	------	-----	------

Aile Jacques-Parizeau, 4e étage 1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau Québec (Québec) G1R 5E7 Téléphone : 418 643-4035, poste 1283 Sans frais : 1 800 463-4315, poste 1283 Télécopieur : 418 528-0804 belene.blouin@shq.gouv.qc ca

	À faire :	Fait :	, F	ait :
Résumé :	\square		Copie :	
Accusé réception :			Copie :	
Info au conseil :			Copie:	
Suivi :			Copie:	
			Originale: LYDDA	
Message :				

Analyse Sélective et Recommandation

No de dossier:

M295591

Règlement d'emprunt

Municipalité:

13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V)

No. de règlement

239-19

MRC:

AR130 Témiscouata

Population:

4 887

Taux d'endettement:

6,70 %

(Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement

Financement du programme rénovation Québec, bonification projet

Accèlogis Québec - L.L.REG

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:

559 423 \$

Emprunt demandé:

559 423 \$

Virement de fonds:

Fonds général:

0\$

Solde disponible:

0\$

Subventions:

0 \$

Clause d'affectation de subvention à long terme:

Autres financements: 0\$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
175	175 - RÈGLEMENT POUR FINS DE SUBVENTION	20	559 423 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0 \$

Autres informations

Dépenses engagées : 0 \$

Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention

Montant

Autres subventions

279 712 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ¤ Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.
- ¤ Conformité légale

Commentaires

Entente entre la ville et la SHQ pour le PRQ (Programme rénovation Québec), la SHQ participe à hauteur de 50 %.

Le taux d'endettement a été réduit sous le seuil acceptable (subventions): 4,3 %.

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 239-19 pour un emprunt de 559 423 \$, sous réserve

de l'examen par l'analyste en droit. (1.1)

Analyste: , François-Michel Girard



Nouveau processus -Fiche contrôle analyste responsable et analyste en droit

Organisme : Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo : 13073

No dossier SyGED: AM295591

No. de règlement: 239-19

~uvu	no irrá~	DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU <i>GUIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS MUNICI</i> Ularité :	PAUX		
	me meg			L	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Dec i	rrógulari	Irrégularités¹ és non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section	irr.	A.R.	A.D
« Pré	cisions s	sur les irrégularités constatées »			
		Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)			
4	offic	La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)			1-
an l	& exemptions	La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'ap-		.	
Procédure	ě,	plique ou il manque une confirmation (5-6)			
F.	PHV 8	La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : (7)			
_• L	ᇁ	☐ Ne comporte aucune irrégularité ☐ Comporte des irrégularités			Ē
	۵.,	Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15)			
	Avis 30 jours	Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis (15)			di di
-	₹ <u>-</u>	La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise			er inchere
		Le titre ou le numéro du règlement n'apparait pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué			
	ojet	dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2)		L	1
	20 %	Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3)			
es	Contenu & objet	L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de règl. (5-6)			
enc	onte	Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8)			
pét	_	La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation			
E -	· ·	détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (927-8-9)	<u>į</u>		
et	J. Lines and St. Co.	L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales (1)			Ē
<u>je</u>	ALL PORTS	Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) :		1	i
ᅙ	(A)	☐ Développement économique local (2) ☐ Bornes de recharge électrique (3)			
2.1 Contenu, objet et compétences)ces	☐ Intervention hors de la municipalité (4) ☐ Hébergement / restauration (incluant camping)(5)		4	
	éter	☐ Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) (6)			
	Compétences	☐ Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence (7)	×		
2.		☑ Une entente (sauf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8)	2	-	
					-
		☐ Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) (10)			4
		☐ Production d'énergie et système de télécommunications (11)	ļ	ļ.,,,,,,	
	Crédits équi-	La dépense est supérieure au financement prévu (1-21)			
and the same of th	Contract of the second of the second	L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (31)			
es e	Description détaillée	L'estimation est insuffisamment détaillée (2)		ļ	C
2.2 Dépense	éta	L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3)			
Det	o uc	La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance ap-			
2.2	rigi.	plicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) (4)	ļ		<u> </u>
100	ose	La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5)			
		Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée (6)			
		enses engagées excèdent la norme (1)			
	Emprunt	Aucun terme de l'emprunt au règlement (2)		C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	E
	m d	Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine gestion		Action to the second	□
ent		Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)		-	
E E	ונחו	Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits	al warran		
auc	due	La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-5)		1	-
E E	e :	☐ Confirmation de subvention ☐ Contribution promoteur			E
eq	e qt	☐ Contribution autre municipalité ☐ Dons ou autres contribution		- Approximation of the contract of the contrac	To the second
o n	antr	La clause de taxation/tanfication à prélèvement unique est : (6-7-8)	1		
႙ၟႃ	ent	☐ Absente ☐ Vise les contribuables d'une autre mun.			L
ည. လ	ещ	☐ Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)	_		
2.3 \$		La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle	, n	<u> </u>	Г
2.3 Source de financement	anc	La ciause de laxation/tamication est innabituelle, pas ciair ou redigee de maniere non conventionnelle is	u \square	į.	, L
2,3 &	Financement autre que l'emprunt	La tarification n'est pas liée au bénéfice reçu		-	Ē

¹ Pour chacune des irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux. Direction de l'information financière et du financement

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Québec 🖼 🖼

Nouveau processus -Fiche contrôle analyste responsable et analyste en droit

	eren i al-amin') y fall i n'i 1964, amin'ny asamala alban Ny INSEE dia mampiasa ny kaominina mpikambana amin'ny faritr'i Australia.	Irrégularités	1	irr.	A.R.	A.D.
And the second		La clause de taxation/tarification est : (1-2	-3)	Aller Navana (a.		
		☐ Absente ☐ Vise les contribuables d'une autre mun.				
		☐ Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)				
	<u>₹</u>	Les clauses de taxation/tarification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt	(4)		der mere man, ang , I I	
	Taxes foncières/rev Géné/tarif.	La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle	(5)			
	iciè é/ta	lo terification and applied and life and highly				
ŧ	s foncières Géné/tarif.	Le règl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une une taxe spéc. ensvaleur et la possibilité discrétionnaire		Posts Sustail	£	1
emprunt	Xex	d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt				
.Ea	ř	ou la même partie d'emprunt.	(7)		-	
Ĭ		La clause de taxation/tarification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge				
ш	B		(8)			
urs		The state of the s	`'-		i in	
2,4 Remboursement	/entions et contributions				-	
Ren	Subventions tres contribut				1	
4	enti:	Clause présente et conforme, mais : (5-6-7) Absence de confirmation off. de subvention Absence de clause d'affectation	1			
		☐ Absence du montant de subvention	1			
	Sub autres	☐ Clause présente et non conforme(le terme emprunt/ subvention diffèrent)				
A STATE OF THE STA					<u> </u>	
	, ,	The state of the s	o h			<u>.</u> L
	Paiement comptant					
	L				1 4	
ègl	Regl.	THE TOTAL THE PROPERTY OF THE	(1)		1	
3. Modification d'un règl.			lum . fr .		ļ	
ם. ס	Résolution		\-Z-}			
ţ	no;				H	
fica	Ré). <u>(</u>)		ļ	
odi						
~	PV corr.		1-44		ļ	
	T	The state of the s			1-	
La company and a			(1) (2)	. Ц	μ.Ц.	
	a)	☐ n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas	(2)			
	ind ind	☐ indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas	11	_		
2	Parapluie	AND AND ADDRESS OF THE PROPERTY OF THE PROPERT	(3)			
ulie			(4)			
Fi Si			(5)			
s pa	4000/ 6			*****	. 🗆	
4. Règlements particuliers	100% 8		(1)			
em	and the second s		(2)			Section and the second
Règ	ç	The second secon				
4. F	Soldes disponibles	The second of th	(4)			
The state of the s	Soldes sponible	The contracted distributed in the contract of	(5)		v.	
A company of the company	dis		(6)			
	Control of the contro	·	(8-		***************************************	
		□ absente alors qu'elle serait requise □ non conforme			<u>.</u>	
une	ırregula	rité atypique a été détectée			<u> </u>	

	*
Paraphes de l'analyste en droit,	
s'il y a lieu	

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation
Québec 5 5

Nouveau processus -

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

ntente entre la ville et la SHQ pour le I	PRQ (Programme rénovation Québec)	
		•
alyste responsable du dossier		2019-10-01
ançois-Michel Girard	Signature	Date
TEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSI	ON (ANALYSTE RESPONSABLE)	
		•
	•	
		•
inclusion : Les irrégularités non corrigées	sont prises en compte dans	
onclusion : Les irrégularités non corrigées nalyste responsable	sont prises en compte dans	2019-10-01

Affaires municipales et Habitation E3 E3 E3

NIVEAU D'ENDETTEMENT

Page:

Date du rapport: 2019-10-01

Municipalité: 13073

M.R.C. AR130 Témiscouata

RF - 2018 PB - 2019

	Re	enseignements généraux		Endettement total net à long terme éventuel			
Population :	4 8	87		Dette à long terme nette au 31 décembre 2018:			
2019 T.G.T. Uniformisé: Éval. moyenne unifamiliale: Éval. moyenne unifamiliale uniformisée: Charge fiscale moyenne;			1,5782 160 176 160 176 2 528	Dette à long terme: Déduire: Débiteurs: Revenus futurs découlant des ententes avec le Gouv, du Québec:: 13 142 677 6 109 064 7 00000000000000000000000000000000000			
2018	Indices:	Effort fiscal: RFU par unité: Charges nettes par 100\$ de RFU:	152 75 173	Autres montants: 56 410 Total de la dette à long terme nette au 31 6 977 203 décembre 2018:			
Excédent de f	fonctionnemen	t non affecté au 31 déc. 2018:	1 300 028	Ajouter:			
Affectation - E	Excédent de fo	nctionnement non affecté PB 2019:	0	Quote-part dans l'endettement total à long terme des org. contrôlés: 869 494			
Total des cha	rges PB 2019:		11 067 217	Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autre organismes: 6 390			
Frais financement dette long terme de l'organisme municipal / Total des charges PB 2019:			2,74%	Quote-part dans la dette à long terme de l'agglomération: Obligations et billets émis depuis le 1 janvier 2019:			
Endettement	total net à long	g terme éventuel par habitant:	6 602	Emprunts approuvés non émis: 23 786 826			
Richesse fond	cière uniformis	ées au 1 janvier 2019:	481 764 028	Total de l'endettement total net à 32 263 913 long terme éventuel (A):			
	ecteur résiden		304 303 000	Rôle d'évaluation au 1 janvier 2019 / / 440 914			
	ecteur industri ecteur agricole	el et commercial: v:	75 206 200 20 386 400	Évaluation Imposable: 451 952 100 Éval. imposable unif.: 451 952 100 Richesse foncière: 481 764 028 Ric. fonc. unif.(B): 481 764 028			
Proportion mé	ediane 2019:	100,00		Taux d'endettement (A/B): 6,70% 4, 32 /			
Facteur comp	aratif 2019:	1,00		Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques au 31 décembre 2018: 0			
				A 60 00 111			

13073 Témiscouata-sur-le-Lac

1	AM292372	221-18	PIQM	1 993 789
2	AM292748	226-18	Fepteu	7 712 581
3	AM289513	188-17		72 682
4	AM292374	223-18		71 650
5	AM289360	187-17	TECQ+ autres	479 668
6	AM277874	89-13	MTQ	51 000
7	AM275446	6512	pat can	301 600
8	AM276284	7412	promoteur	20 000
9	AM254534	401-07	TECQ+ autres	582 944
10	AM275223	6312	TECQ	155 000
				11 440 914

Direction de l'information financière

Code Géographique: 13073

Soldes à financer

Municipalité: Témiscouata-sur-le-Lac (V)

Numéro Dossier	Numéro Réglement	Date Approbation	Terme original	Dépense prévue	Terme révisé	Dépense révisée	Emprunt prévu	Emprunt approuvé	Emprunt révisé	Montant financé	Solde à financer	Pouvoir emp. disp.
M240317	04-2003	2003.05.20	20	545 000	20	545 000	545 000	545 000	545 000	. 0	545 000	//
M250120	12-2005	2006.01.04	20	692 550	20	692 550	692 550	692 550	692 550	0	692 550	692/550 Sub. 7
M283547	149/15	2015.10.14	10	200 000	- 10	207 727	200 000	200 000	200 000	110 400	89 600	89,800
M283598	141-15	2015.09.28	10	130 000	10	130 000	130 000	130 000	130 000	120 500	9 500	9,500
M283548	142-15	2015.10.01	10	100 000	10	100 000	100 000	100 000	100 000	٠0	100 000	109/000
M283549	14, 5< 15	2015.09.28	20	850 000	20	850 000	850 000	850 000	850 000	250 000	60 0 0 00	600/000
M286357	163-16	2016.09.02	15	375 000	15	375 000	375 000	375 000	375 000	363 800	11 200	11,200
M287222	171-16	2017.01.10	10	250 000	10	250 000	250 000	250 000	250 000	236 000	14 000	14,000
M289360	187-17	2017.08.11	20	1 620 637	20	1 620 637	505 780	505 780	505 780	479 668	26 112	26 112
M289513	188-17	2017.08.11	10	135 000	10	135 000	135 000	135 000	135 000	72 682	62 318	62 318 3
M292176	217-18	2018.06.28	. 20	475 000	20	475 000	475 000	475 000	475 000	0	475 000	475/000
M292372	221-18	2018.07.20	20	3 660 000	20	3 660 000	3 660 000	3 660 000	3 66 0 0 00	0	3 660 000	3 660 000
M292373	222-18	2018.08.16	10	137 000	10	137 000	137 000	137 000	137 000	0	137 000	137/000
M292374	223-18	2018.07.20	. 10	239 000	10	239 000	239 000	239 000	239 000	71 650	167 350	167 350 4
M292748	226-18	2018.09.28	*40	13 950 000	*40	13 950 000	13 950 000	13 9 50 000	13 950 000	0	13 950 000	13 950 000 🧎
M254534	401-07	2007.10.10	20	8 422 700	20	10 940 000	8 422 700	8 422 700	10 940 000	9 513 000	1 427 000	1 427 000 9
M275223	63-12	2012.10.23	20	833 000	20	833 000	833 000	833 00 0	833 000	256 600	576 400	576 400 10
M275446	65-12	2012.12.13	20	6 195 000	20	6 195 000	6 195 000	6 195 00 0	6 195 000	4 873 604	1 321 396	5 1 321 396
M276284	74-12	2013.03.21	20	171 000	20	171 000	171 000	171 000	171 000	132 000	39 000	39 000 eta'
M277874	89-13	2013.08.08	10	550 000	10	550 000	550 000	550 000	550 000	476 200	73 800	73 800 6

Total soldes à financer :

23,977,226

Obligations et billets emis (2019):

624000

	<u>RÉGI</u>	LEMENT D'EMPRUNT DOCUMENT D)'ANALYSE
		<identification></identification>	
	Code géo 13073	Dossier AM 295591	
VILLE	Témiscouata-sur-le-Lac		
X 600 - 100		<taxation></taxation>	
	Contribuables	<u>Taxation</u>	
	Municipalité 100,00%	Valeur 100,00%	
	Secteur 0,00%	Frontage 0,00%	
	Riverain 0,00%	Superficie 0,00%	
	Total 100,00%	Compensation 0,00%	
		Revenus généraux 0,00%	
		Total 100,00%	
	<indicati< th=""><th>EURS ET CHARGE FISCALE></th><th></th></indicati<>	EURS ET CHARGE FISCALE>	
calculs Pette à LT PFU <u>justements</u>	Après ajustement 32 263 913 \$ 481 764 028 \$ 11 440 914 \$	4,32% Moyenne dans la municipalité Relative au règlement Charge fiscale totale Indices Effort fiscal RFU par unité	152 75
/ITQ			
!TQ		<autres></autres>	
ITQ oldes résiduaires	subvention 50 % et plus:	<autres></autres>	
TQ oldes résiduaires		\$/0	
TQ foldes résiduaires Taux de s	décrétées (incluant MTQ)	- \$	
Dépenses Dépenses		\$/0	

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE DONNÉES POUR L'ANALYSE D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

•	ne : Ville Témiscouata-sur-le-La							
Code géo	o : 13073 No do	ssier SyGED : AM295 5	591 No de règleme	nt : 239-19				
Loi habilit	ante : Loi sur les cités et villes (l	LCV)						
☐ Le rè	glement a été modifié par une ré	solution/un règlement i	reçu avec le dossier					
☐ Le règ	glement modifie ou abroge un ou	ı plusieurs règlements -						
distriction (schools), sub-amplication and amplications	дором Межикором (онда родный орный орный орной орной орностражения орностражен	kuuluksi ja	SERVINOSCIANA EMPLEMENTANCISTA I ISTENYISTI SALISIMANTAN ERITAA ÇIRİNAŞIYLƏ HISTORIYƏNIN ILI ESTAN TÜLƏN IZIN AVALISI AVALI	ern process, provincia harasuna garasa processa processa destro de traducio que en processa destructor de comercia	constitute or delicitations designed life and resident and applications of			
INFORMATIO			NT (si modification, inscrire aussi l'objet du					
ぉ	Financement du programme dence Notre-Dame ACL-0079		isant la bonification d'un projet A	Accèslogis – Québec. R	ési-			
Objet	delice Notie-Daille Act-0075							
_	Date de l'avis de motion :	2 juillet 2019	9 Valeur de référen	ice:				
tion	Date du dépôt du projet de règl	_	_	Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être ≥) :				
Adoption	Date d'adoption :	12 août 201			_, .			
INFORMATION	ONS RELATIVES À LA DÉPENSE, AU	IX SOURCES DE FINANCE	MENT ET AU REMBOURSEMENT DE L'	EMPRUNT				
	Dépense de: 559 423 \$	à (s'il y a lieu):						
s de nent	Emprunt de : 559 423 \$	à (s'îl y a lieu):	Terme: 20 ans					
rces	Fonds général :		Soldes disponibles (règ. fermés)):				
Sources de financement	Subv. pour dépense :		Subv. réduction emprunt :					
	Autre:	" 11 ' /						
Ħ	% Cont	ribuables visés Ensemble	Mode Taxe	Base				
Remboursement emprunt	10070	Ensemble	and	Valeur				
en en								
æ	Autre mode :		MINERAL PROPERTY TO THE CONTROL OF T					
INFORMATION	ONS RELATIVES À L'APPROBATION	I RÉFÉRENDAIRE						
Lorsque la	a tenue de registre a été réalis	ée	Valeurs de référ	ence				
ທ ບ >	Date(s) de la tenue du registre	· 27 août 2019	Durée de registre	· 1 iour				
Avis public PHV	Le nombre de signatures requis		•	avant 1º jr registre): 26 août 20)19			
	Date d'affichage de l'avis (CM/L							
sat tion	Date de publication de l'avis (Lo	•	•	Délai 45 jrs (max. demier jr registre): 26 septembre 2019 Nbre de signatures requis: 417				
Certificat publication	Date de publication internet, s'il	•	•	Règlement de publication no :				
s g	Certifié le :	28 août 2019						
# 0	Nbre de PHV concernées par le	e règlement indiqué : 4	064					
Certificat tenue registre	Nbre indiqué de signatures requ	uis pour la tenue d'un s	crutin : 417					
Cerl te reg	Nbre de signatures recueillies le	ors de la tenue de regis	tre:0					
Lorsque q	u'il n'y a pas eu de tenue de r	egistre :						
Le motif d	'exemption d'approbation des P							
		st mentionné au dossier						
			Valeur de référer	nce				
	jorité des PHV concernées a rer enonciation :	oncée à la tenue de re Entrer une date	arten ,		ntrer une			
Date de 16		Entitler unle date	date					
INFORMATION	ON RELATIVES AU DROIT D'OPPOS	ITION À L'ADDROBATION	D'IIN RÈGI EMENT (S'II VALIEII)					
Avis	Date de l'avis de 30 jours :	Entrer une date	Valeur de référe	nce				
	Date d'affichage de l'avis:	Entrer une date		ali (30 jrs après affichage): E	ntrer une			
fica cati			date					
Certificat publication	Date de publication de l'avis:	Entrer une date						
<u> </u>	Certifié le :	Entrer une date						

Paraphes de l'analyste responsable

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Québec E E

NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE

Aucune irrégularité :							
. Irrégularités ⁱ							
Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier (1-2)							
	Aucun avis de motion donné (1)						
rocédure d'ad	moti	L'objet de l'a	ivis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)				
	ap s	La date de l'	extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée (5)				
	Avis	Information t	facultative erronée (6)				
	Projet	Il n'y a pas é	vidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil (1)				
	F.	Le projet de	règlement est différent du règlement adopté (2)				
		Omission d'a	adoption du règlement ou de la résolution (1)				
	tion	Erreur dans	la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption (2)				
–	Adoption	Le règlemen	t a été adopté sans les annexes qu'il mentionne (3)				
	Q.		du délai minimal de 2 jours entre l'adoption et la demière séance qui a servi à donner				
			ion ou à déposer ou adopter le projet de règlement (4) age/publication d'avis public (registre PHV) (1)				
4			DINO (C.1.(1.1.)	 			
				+			
				-			
		***************************************	du delai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre (4), digatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu :			Ш	
		☐ Objet du		-			
	PHV	-					
(a)	aux P		doption règlement (5) Approbation si nbre signatures insuffisant (12)				
dair	ic a		de l'emprunt (6) Description/plan secteur (13)				
référendaire	qnd		cernées ens./secteur (7)				
ı réf	Avis public	•	es sommes empruntées (8) ☐ Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat (15)				
1.2 Approbation			es disponibles (9)		***************************************		
rob			our/heures de tenu du registre (16)				
Api		Cac	☐ Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté (16a))				
1.2	10 mm	particuliers	☐ Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour (16b))		ar plant 1940 in the construction of the const		
	Alta Alleny specialists		☐ Les journées de registre ne sont pas consécutives (16c)		,		
	To particular the particular that the particul		du délai max. de 45 jrs entre l'adoption du règl. et le dernier jr de tenue de registre (17)	-	<u></u>		
		and the second section of the s	lu certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (18)	 			
	в	Le nombre d	e PHV n'est pas indiqué ou est erroné (1)				
	icat (Istre		e demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public (2)				
	Certificat de registre		mention que le règl. est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu (3)	+			
			e demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné (4)				
	SCRU	TIN RÉFÉRE	NDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin (N/A)				
	and the second	Aucun affich	age ou publication d'un avis public de 30 jours (1)				
		Avis public d	e 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi. (2)				
ours	က	Publication d	l'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement (3)				
30 j	Joj (Non-respect	du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. pour approb. (4)				
de	le 3(L'avis de 30	jours ne mentionne pas : (5 à 13)				
1.3 Avis de 30 jours	Avis de 30 jours	☐ modificati	on apportée 🛚 que toute pers. peut s'opposer 🗖 délai de 30 jrs pr s'opposer par écr				
1.3	A	Mun. régies	□ nom de la municipalité □ nom, poste et signature			-	
	anaeam ili ca	par CM	☐ date et lieu où a été fait ☐ désignation suffisante de ceux à qui il est adresse	Ž			
	and the second s	Le contenu d	lu certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (14)				

Paraphes de l'analyste	
responsable	

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Québec

Nouveau processus- Fiche contrôle analyste technique

PRECISIONS SUR LES IRRE	GULARITES IDENTIFIEES ET	COMMENTAIRES	
	•		
1			
1			
		•	
			_
1			
i			
			ļ
			1
			
Analyste technique Marie Potvin			2019-09-18
Marie Potvin			Date
		•	

Paraphes de l'analyste responsable

Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.

No de dossier: AM 295591

	Nombre de jour de tenue de registre	Nombre de demandes (signatures) requis pour le déclenchement d'un	110% ou moins	jour de tenue de registre si	Nombre de renonciations requis pour une approbation référendaire sans registre (les renonciation signées doivent êtres reçues avant la 1 ^{ère} journée de tenue de registre)
4064	1	417	459	1	2033

Info sur la date à saisir	Champs de saisie	Délais légal	Échéance	Tolérance s'il y a lieu	Norme
Avis de motion ou dépôt du projet de règlement (la date la plus tardive)	2019-07-02	2 jours (a. 445 al. 4 CM) (a. 356 al. 4 LCV)	2019-07-04		Le règlement ne doit pas être adopté avant le 2e jour suivant l'avis de motion ou le dépôts du projet de règlement
Affichage ou publication de l'avis public PHV	2019-08-21	5 jours (a. 539, al. 1 LERM)	2019-08-26		La tenue de registre ne doit pas débuter avant le 5e jour suivant la publication de l'avis public
Publication ou affichage de l'avis de 30 jours		30 jours (a. 1077, al. 2 CM) (a. 556, al. 2 LCV)	N/A		Le règlement ne doit pas être transmis pour approbation avant le 30e jour suivant la publication du droit d'opposition
Adoption du règlement	2019-08-12	45 jours (a. 535, al.3 LERM)	2019-09-26	2019-11-05	La dernière journée de tenue de registre doit être à l'intérieur d'une période de 45 jours suivant l'adoption du règlement

LÉGENDE

Champ de saisie	: g
Réponse	
Tolérance si applicable	: italique Données fournies à titre indicatif seulement (voir guide pour application ou non des tolérances)
CN	1: Code municipal (chapitre C-27,1)
LCV	: Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)

LERM : Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2)



Annexe C

Gouvernement du Québec La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Québec, le 30 avril 2019

Monsieur Gaétan Ouellet
Maire
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Monsieur le Maire,

www.mamh.gouv.qc.ca

J'ai le plaisir de vous informer qu'un montant de 279 711,75 \$ est alloué par la Société d'habitation du Québec à la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, dans le cadre du programme Rénovation Québec (PRQ).

Les normes de ce programme prévoient une contribution de la Ville équivalente à celle versée par la Société d'habitation du Québec. Au total, c'est donc un montant de 559 423,50 \$ qui peut être mis au service de votre communauté pour la réalisation du projet Résidence Notre-Dame, qui accueillera une clientèle composée de personnes âgées en légère perte d'autonomie et de personnes handicapées.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,			CORF	ESPONDANCE
ANDRÉE LAFOREST Copie conforme à l'original	Résumé : Accusé réception : Info au conseil : Suivi : Message :	À faire :	Fait:	Copie: MAYO Copie: Copi
Quebec Alle Chauveau, 4º étage 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Ouébec) G1R 413 Téléphone: 418 691-2050 Télécopieur: 418 643-1795 Courriel: ministre@mamh.gouv.gc.ca	Montreal 800, rue du Square-Victoria C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse Montréal (Québec) H4Z 187 Téléphone: 514 873-2622 Télécopieur: 514 873-2620			VILLE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC REÇU LE 0 8 MAI 2019 PAR



Direction générale des finances municipales et des programmes

AM 298642

Québec, le 23 mars 2021

Madame Lynda Cloutier Greffière-adjointe Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe que le règlement 256-20 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 19 020 148 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale adjointe aux finances municipales,

Diane Labbé, CPA, CA



AM 298642

J'approuve le règlement 256-20 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 19 020 148 \$.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

Par:

Diane Labbé, CPA, CA Directrice générale adjointe aux finances municipales

Québec, le 23 mars 2021

Labbé, Diane

De:Savoie, JocelynEnvoyé:22 mars 2021 15:11À:Labbé, Diane

Cc: Breton, Audrée; Leclerc, Camille-Aimée

Objet: Re: EMPRUNT Témiscouata-sur-le-Lac Règlement 256-20



Ok

Je prends bonne note Vous pouvez procéder J'en aviserai le cabinet

Jocelyn Savoie

Sous-ministre adjoint

Infrastructures et finances municipales Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier Chauveau Aile Chauveau, 4e étage

Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone: 418 691-2040, poste 3520

Télécopieur: 418-644-9863 jocelyn.savoie@mamh.gouv.qc.ca

www.mamot.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur Facebook et Twitter

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées. Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

Le 22 mars 2021 à 15:07, Labbé, Diane <diane.labbe@mamh.gouv.qc.ca> a écrit :

[cid:MAMHw2_d97e0de9-675c-456a-bbb3-f0dfa94bda18.gif] Bonjour Jocelyn,

J'aimerais t'informer d'un projet contesté à Témiscouata-sur-le-Lac pour la construction d'un aréna et d'un centre communautaire, préalablement à l'approbation du règlement d'emprunt. (Voir courriel ci-joint).

Ce règlement fait l'objet d'une recommandation positive autant au niveau financier que légal. (voir ci-dessous)

La charge fiscale prévue par la municipalité est de 101 \$ par contribuable durant 30 ans, soit une hausse de taxes de 3,7 %.

Bonne journée,

Diane Labbé, CPA, CA, MBA

Directrice

Direction générale adjointe aux finances municipales Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 10, rue Pierre-Olivier- Chauveau, 1er étage, Aile Chauveau

Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone: (418) 691-2015 poste 83658

Cellulaire:

Diane.labbe@mamh.gouv.qc.ca<mailto:Diane.labbe@mamh.gouv.qc.ca>

Québec Analyse Sélective et Recommandation

No de dossier:	M298642	Règlement d'emprunt
----------------	---------	---------------------

Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) No. de règlement 256-20

MRC: AR130 Témiscouata

Population: 4 922 4,55 % Taux d'endettement: (Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement

construction d'un aréna et d'un centre communautaire récréatif - A.S. REG.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée: 21 500 000 \$

Emprunt demandé: 19 020 148 \$ Virement de fonds: 0\$ Fonds général: 2 479 852 \$ Solde disponible: 0\$ Subventions: 0\$ Autres financements: 0\$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
160	160 - BIENS IMMOBILIERS	30	19 020 148 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0\$

Autres informations

Dépenses engagées : 785 230 \$

Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention	Montant
Subventions MTQ	1 500 000 \$
Autres subventions	9 572 450 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ¤ Conformité légale
- ¤ Terme de 30 ans ou plus

Commentaires

Voir fiche contrôle de l'analyste responsable.

La lettre de l'ingénieur confirmant la durée de vie des infrastructures est au dossier.

Aux États financiers 2019, les montants utilisés du fonds général sont présents .

Recommandations

Nous recommandons l'approbation du règlement 256-20 pour un emprunt de 19 020 148 \$, et ce sous réserve de l'examen par l'analyste superviseur. (1.1)

À la suite de l'obtention d'un avis juridique favorable de la DAJ:

Nous recommandons l'approbation du règlement 256-20 pour un emprunt de 19 020 148 \$. (1.1)

Analyste: Martine Brindamour	Date :
------------------------------	--------



Nouveau processus -Fiche contrôle analyste responsable et analyste en droit

Organisme : Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo : 13073 No dossier SyGED : AM298642 No. de
--

IDENT	TIFICATION	N DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU G UIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS MUNICIP	AUX						
Auc	une irrég	gularité :							
Irrégularités ¹ Ir									
Des irrégularités non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section « Précisions sur les irrégularités constatées »									
	Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)								
as l	ptio	La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)							
Procédure	PHV & exemptions	La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'ap-							
, OCÉ	& e	plique ou il manque une confirmation (5-6)							
 	사	La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : (7) ☐ Ne comporte aucune irrégularité ☐ Comporte des irrégularités							
- -		Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15)							
	s 30 urs	Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis (16)							
	Avis 30 jours	La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17)		<u> </u>					
		Le titre ou le numéro du règlement n'apparait pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué							
	jet	dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2)							
	qo x	Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3)							
မွ	nu §	L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de règl. (5-6)							
) au	Contenu & objet	Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8)							
pét	Ö	La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation							
L OS		détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (927-8-9) L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales (1)							
Contenu, objet et compétences		L'objet du réglement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales (1) Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) :	 	<u> </u>					
bjet		□ Développement économique local (2) □ Bornes de recharge électrique (3)							
n, o	SS	☐ Intervention hors de la municipalité (4) ☐ Hébergement / restauration (incluant camping)(5)							
ıţeu	Compétences	☐ Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) (6)							
ပ္ပြဲ		☐ Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence (7)							
2.1		☐ Une entente (sauf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8)							
		☐ Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide							
		☐ Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) (10)							
		☐ Production d'énergie et système de télécommunications (11)							
	Crédits équi-	La dépense est supérieure au financement prévu (1-21)							
	Cré éq	L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (31)							
يو	Description détaillée	L'estimation est insuffisamment détaillée (2)							
ens		L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3)							
2.2 Dépense	p uc	La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance ap-							
2.2	ripti	plicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) (4)							
	osə	La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5) Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée (6)							
	-	Denses engagées excèdent la norme (1) Aucun terme de l'emprunt au règlement (2)		<u> </u>	H				
	Emprunt	Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine							
ᆂ	Em	gestion (3)							
mer	ınt	Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)							
Source de financement	nbru	Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3)							
fina	l'er	La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-5)							
de	enb	☐ Confirmation de subvention ☐ Contribution promoteur							
rce	utre	☐ Contribution autre municipalité ☐ Dons ou autres contribution		<u> </u>					
Sou	nt a	La clause de taxation/tarification à prélèvement unique est : (6-7-8) \$\Boxed{\text{\$\subseteq\$ Vise les contribuables d'une autre mun.}}\$							
2.3	Financement autre que l'emprunt	☐ Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)							
	ance	La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (9)							
	Fin	La tarification n'est pas liée au bénéfice reçu (10)							
		(10)							
		Paraphes de l'analyste en dro	oit, ┌						

s'il y a lieu

¹ Pour chacune des irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au *Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux*. Direction de l'information financière et du financement



Nouveau processus -Fiche contrôle analyste responsable et analyste en droit

		Irrégularités	Irr.	A.R.	A.D.		
		La clause de taxation/tarification est : (1-2-3)					
		☐ Absente ☐ Vise les contribuables d'une autre mun.					
	☐ Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)						
	rēv.	Les clauses de taxation/tarification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)					
	Taxes foncières/rev. Géné/tarif.	La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (5)					
	iciè é/ta	La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu (6)					
뉱	s for Sén	Le règl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une une taxe spéc. ensvaleur et la possibilité discrétionnaire					
emprunt) Xes	d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt					
e	_ Ге	ou la même partie d'emprunt. (7)		-			
ent		La clause de taxation/tarification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables (8)					
2.4 Remboursement		des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables (8) La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un règl. évolutif annuellement (9)	\Box				
urs	S	Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact (1-3)	旨		計		
ଜୁ	entions et contributions	Les travaux prévus au règlement diffèrent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4)	吉		計		
Ren	Subventions et tres contributio	Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-8)		-			
2.4	enti	☐ Absence de confirmation off. de subvention ☐ Absence de clause d'affectation					
	nbv es (☐ Absence du montant de subvention	_				
	Subvautres	☐ Clause présente et non conforme(le terme emprunt/ subvention diffèrent)					
		E SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)					
		La base de taxation est sur la valeur (1)					
	Paiement comptant	La clause de paiement comptant est mal rédigée (2)					
	Pai	Il y a un risque d'iniquité (la base de taxation peut varier)					
i <u>≕</u> i	<u>9</u>	Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)					
3. Modification d'un règl.	Regl.	Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées (2)					
<u>'</u>	_	La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)					
l uo	Résolution	La résolution modifie l'objet du règlement (2)					
cati	éso	La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt (3)					
ij	~	La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables (4)					
8	PV corr.	Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil (1)					
დ	т 8	Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil (2)					
		L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations (1)					
		Le règlement ou la résolution d'adoption: (2)	_		_		
	luie	n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas					
ဟု	Parapluie	indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas	_	_	_		
lie	g,	L'emprunt excède le plafond annuel permis (3)			므		
ਜੂੰ		Le remb. de l'emprunt ne se fait pas par des revenus géné. ou d'une taxe spéciale « ensvaleur » (4)		<u> </u>			
par		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo. (seulement si la durée de vie est évaluable) (5)		-			
4. Règlements particuliers	100% S	SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (incluant le 10%)					
eme		Utilisation des soldes disponibles en vertu de l'art. 8 LDEM plutôt qu'en vertu de l'art. 7 LDEM (2)					
Şègl	,	Le règlement ne fait pas référence à l'art. 7 de la LDEM (3)					
4. R	Soldes disponibles	Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistants (4)					
	Soldes	Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement (5)					
	disp						
		La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7-8)					
		□ absente alors qu'elle serait requise □ non conforme					
Une	irregula	rité atypique a été détectée					

Paraphes de l'analyste en droit,	
s'il y a lieu	

FEUILLE DE TRAVAIL – INSCRIPTION DE DOSSIER ET EXAMEN PRÉLIMINAIRE

Code géo <u>: 13073</u>		Nº dossier : <u>AM29864</u> 2	<u>)</u>
X Règlement	☐ Résolution	N°: 256-20	

Demande d'approbation ou d'autorisation	Vérifié par
Le numéro de règlement inscrit dans C08 est le même que celui inscrit sur le règlement. Le code géographique inscrit dans C08 est bien celui de l'organisme municipal concerné.	M.B.
Adoption du règlement d'emprunt - Le numéro de règlement et sa date d'adoption sont les mêmes que sur le certificat du trésorier (section 5 ou 7 de la fiche du règlement)	M.B.
Copie du règlement d'emprunt au dossier	M.B.
Fiche de règlement d'emprunt remplie 785 230 \$ - Certificat du trésorier (dépenses engagées), certificat de disponibilité et attestation des renseignements fournis (sections 5,6 et 7 de la fiche de règlement d'emprunt) (Pour les grandes villes, les sociétés de transport, les régies et les MRC, la fiche de règlement n'est pas nécessaire. Seulement le certificat du trésorier et, s'il y a lieu, le certificat de disponibilité sont requis.	M.B.
Estimation de la dépense présente et correspond à la dépense prévue au règlement d'emprunt	M.B.
Copie du document confirmant la subvention - Code 151 : calcul 50 % et plus, note à la DAJ si non au dossier - Code 181 et subvention directement affectée comme source de financement : confirmation présente au dossier	
Calcul des frais incidents : taux = 23,42 %	M.B.
Article de subvention : étiquette apposée sur le dossier et case appropriée cochée lorsqu'il s'agit d'un projet subventionnée (code 500) Général FPC : 9 572 450 \$ et MTQ : 1 500 000 \$	M.B.
Taux variés - Impression pages S22 ou S24 des prévisions budgétaires et note à la DAJ à l'effet que la municipalité se prévaut de cette mesure	
Revenus généraux : calcul du taux et note à la DAJ du respect de la norme	
Règlement parapluie 169 (terme fixé) ou 269 (terme non fixé)	
Paiement comptant	
Clause de taxation : présente et couvre 100 % de l'emprunt - Dans le cas contraire, inscrire une note à la DAJ	M.B.
Nature des dépenses 160 Biens immobiliers	M.B.
Terme de l'emprunt conforme avec la nature des actifs 30 ans	M.B.
Règlement d'emprunt équilibré - Dépense = source de financement	M.B.
Nature 803, acquisition de bâtiments et de terrains, affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés - Impression d'une analyse sélective détaillée requise	
Problème non résolu lors de l'inscription - Impression d'une analyse sélective détaillée requise	
Cautionnement - Inscrire la nature seulement. Pas de terme et pas de montant - Gestion détaillée : dans remarque, indiquer l'organisme, la durée et le montant	
Engagement de crédit - Inscrire la nature et le terme. Pas de montant - Gestion détaillée : dans remarque, indiquer l'organisme et le montant de l'engagement	



Nouveau processus- Fiche contrôle analyste technique

DONNÉES POUR L'ANALYSE D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

NFORMATIONS RELATIVES À L'OBJET ET À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT (si modification, inscrire aussi l'objet du règlement prince de l'avis de motion : 10 mars 2020 \(\text{Valeur de référence} \) Date du dépôt du projet de règlement : 10 mars 2020 \(\text{Valeur de délai de 2 jrs (date d'action d'adoption : 16 mars 2020 \(\text{Valeur de référence} \) Date d'adoption : 16 mars 2020 \(\text{Valeur de référence} \) Informations relatives à la dépense, aux sources de financement et au remboursement de l'emprunt			
Date de l'avis de motion : 10 mars 2020 v Valeur de référence: Date du dépôt du projet de règlement : 10 mars 2020 v Échéance délai de 2 jrs (date d'action de l'adoption : 16 mars 2020 v 12 mars 2020 v	sipal) :		
Date du dépôt du projet de règlement : 10 mars 2020 v Échéance délai de 2 jrs (date d'ad Date d'adoption : 16 mars 2020 v 12 mars 2020 v			
	Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être ≥) :		
INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉPENSE, AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT			
ini onina nono nela meto a la dei enol; aoa oconceo de i mancement el ao nembocholment de e emi nom			
Dépense de: 21 500 000 \$ √ à (s'il y a lieu):			
স্থ্য ছি Fonds général : 2 479 852 \$ √ Soldes disponibles (règ. fermés) :			
Emprunt de : 19 020 148 \$ √ à (s'il y a lieu): Fonds général : 2 479 852 \$ √ Subv. pour dépense : Subv. réduction emprunt :			
Autre:			
% Contribuables visés Mode	Base		
### 100 % √ Ensemble √ Revenus généraux √			
emprunt emprun			
e e e e e e e e e e e e e e e e e e e			
Autre mode :			
7 data inous			
INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE			
Lorsque la tenue de registre a été réalisée Valeurs de référence			
<u>v</u> ⊇ ≥ Date(s) de la tenue du registre : Du 4 au 18 juin 2020 √ Durée de registre : 15 jours			
Date(s) de la tenue du registre : Du 4 au 18 juin 2020 Le nombre de signatures requis indiqué : 417 Deflai de 5 jrs (min. avant 1° jr registre	Délai de 5 jrs (min. avant 1º jr registre) : Entrer une date Délai 45 jrs (max. dernier jr registre) : Entrer une date		
Date d'affichage de l'avis (CM/LCV): 3 juin 2020 Délai 45 jrs (max. dernier jr registre):			
Date de publication de l'avis (LCV) : 3 juin 2020 Date de publication internet, s'il y a lieu :Cliquez ici pour entrer une date. 10 juin 2020 Règlement de publication no :	Nbre de signatures requis : 417		
Date de publication de l'avis (LCV) : 3 juin 2020 Note de publication internet, s'il y a lieu :Cliquez ici pour entrer une date. Règlement de publication no :	Règlement de publication no :		
Certifié le : 19 juin 2020			
Nhra da DLIV concernáce per la règlement indiqué : 4 064			
Note de Priv concernées par le régiernent indiqué . 4 004 Note indiqué de signatures requis pour la tenue d'un scrutin : 417 Note de signatures recueillies lors de la tenue de registre : 672			
Nbre de signatures recueillies lors de la tenue de registre : 672			
Lorsque qu'il n'y a pas eu de tenue de registre :			
Le motif d'exemption d'approbation des PHV :			
□ est déduit par l'analyste □ est mentionné au dossier			
☐ La majorité des PHV concernées a renoncée à la tenue de registre Valeur de référence			
Date de renonciation : Entrer une date Échéance du délai (min. avant 1º jr	registre) :		
INFORMATION RELATIVES AU DROIT D'OPPOSITION À L'APPROBATION D'UN RÈGLEMENT (S'IL Y A LIEU)			
	Valeur de référence Échéance du délai (30 jrs après affichage) :		
Date d'affichage de l'avis : Entrer une date Date de publication de l'avis : Entrer une date Certifié le : Entrer une date	iiGiage).		
Certifié le : Entrer une date			
Solution of the same state of			
Paraphes de l'anaiy responsable	rste		



NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION, APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS

Aucune irrégularité :			⊠			
		Irrégularités ⁱ			À traiter	
Des	irrégula	larités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier (1-2)				
	tion	Aucun avis de motion donné (1)				
	om :	L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)				
tion	Avis de motion	La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée (5)				
dop	-	Information facultative erronée (6)				
e d'a	Projet	Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil				
dur	Ā	Le projet de règlement est différent du règlement adopté (2)				
locé 		Omission d'adoption du règlement ou de la résolution (1)				
1.1 Procédure d'adoption	tion	Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption (2)				
	Adoption	Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne (3)				
		Non-respect du délai minimal de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement				
		Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV) (1)				
		Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit (2)				
		Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents (3)				
		Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. De l'avis public et la tenue de registre				
		L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu :				
		□ No ou titre du règlement (5) □ Droit au scrutin (10)				
	_	☐ Objet du règlement (5) ☐ Nbre signatures pour tenue de scrutin (11) ☐				
	aux PHV	☐ Date d'adoption règlement (5) ☐ Approbation si nbre signatures insuffisant (12) ☐				
aire	anx	☐ Montant de l'emprunt (6) ☐ Description/plan secteur (13)				
on référendaire	public a	□ PHV concernées ens./secteur (7) □ Endroit/jours/heures où consulter le règl. (14)			_	
'éféı	Avis p	☐ Emploi des sommes empruntées (8) ☐ Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat (15)				
on l	\(\delta\)	☐ Util. Soldes disponibles (9)				
obat		☐ Endroit/jour/heures de tenu du registre (16)				
1.2 Approbati		Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté				
.2 A		Cas				
`	particuliers					
		Non-respect du délai max. de 45 jrs entre l'adoption du règl. Et le dernier jr de tenue de registre (17)				
		Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet				
	a)	Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné				
	Certificat de registre	Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public (2)				
	ertificat c registre	Absence de mention que le règl. Est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu (3)				
	ပ္	Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné				
	SCRU	TIN RÉFÉRENDAIRE : le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin				
		Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours				
		Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi. (2)				
nrs		Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement (3)				
o jo	jours	Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. De l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. Pour approb. L'avis de 30 jours ne mentionne pas : Description Description				
de 3	e 30					
Vis	is de					
1.3 Avis de 30 jours		☐ modification apportée ☐ que toute pers. Peut s'opposer ☐ délai de 30 jrs pr s'opposer par écrii ☐ Mun. Ré- ☐ nom de la municipalité ☐ nom, poste et signature				
		gies par CM ☐ date et lieu où a été fait ☐ désignation suffisante de ceux à qui il est adressé				
		Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (14)				

Paraphes de l'analyste

responsable



NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE

 Registre à distance 15 jours; 		
 Référendum 22-11-2020, approb 	oation:	
Date (donné 19 juin) du Certifica	at de publication;	
 Le contrôle des paramètres du s 	scrutin doit faire l'objet d'une analyse par la DAJ	
lyste technique		2020-12-04

	Paranhes de l'analyste	
	Paraphes de l'analyste responsable	
	l responsable	

ⁱ Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au *Guide des normes et des conformités*

des actes financiers municipaux.



Le sous-ministre

Québec, le 5 octobre 2020

Madame Linda Cloutier Greffière Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commercial Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame la Greffière,

Par la présente, je vous informe qu'à la suite de votre demande du 30 septembre 2020 pour tenir un scrutin référendaire à une date postérieure à la date ultime prévue par la loi, la permission a été accordée au conseil de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac de fixer le scrutin référendaire portant sur le règlement numéro 256-20 au plus tard le dimanche 22 novembre 2020.

Veuillez agréer, Madame la Greffière, l'expression de mes sentiments les meilleurs.





CORRESPONDANCE

	A faire:	Fait:	. Fait
Résumé :			Copie : Des
Accusé réception :	\Box		Copie: Maire
Info au censeil :		[]	Copie :
Sulvi :			Copie :
			Originale: Lynco
Message:			

Québec, le 13 mars 2019

Monsieur Gaétan Ouellet Maire Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

VILLE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC REÇU LE
1 8 MARS 2019
PAR and the same of the same o

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que la demande de la Ville à l'effet de modifier le projet pour lequel elle a reçu une promesse d'aide financière dans le cadre du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec a été approuvée. Ainsi, l'aide financière accordée le 17 mai 2017 s'applique dorénavant au projet de construction d'un aréna dans le secteur Cabano et d'un centre communautaire, sportif et événementiel dans le secteur de Notre-Dame-du-Lac. Cette dernière est maintenue à 9 572 450 \$ pour un coût maximal admissible de 14 358 677 \$.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement de Québec en concertation avec la Ville.

Par ailleurs, nous vous rappelons l'importance de respecter les lois, règlements et normes en vigueur pour la réalisation de ce projet qui, nous en sommes certaines, contribuera à améliorer les infrastructures et la qualité de vie des citoyens.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec la Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 418 646-2628.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ISABELLE CHAREST Ministre déléguée à l'Éducation ANDRÉE LAFOREST Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

1035, rue De La Chevrotière, 16° étage Québec (Québec) G1R 5A5 Téléphone : 418 266-3255 ministre.deleguee@education.gouv.qc.ca www.education.gouv.qc.ca



Direction générale des finances municipales et des programmes

AM 299231

Québec, le 12 mars 2021

Madame Lynda Cloutier Greffière adjointe Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe que le règlement 268-21 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 8 171 010 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale adjointe aux finances municipales,



Diane Labbé, CPA, CA



AM 299231

J'approuve le règlement 268-21 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 8 171 010 \$.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

Par:

Diane Labbé, CPA, CA Directrice générale adjointe aux finances municipales

Québec, le 12 mars 2021

No de do	ssier:	M299231	Règlement d'	emprunt			
Municipalité MRC: Population:		Témiscouata-sur-le Témiscouata 4 935	-Lac (V)	No. de règleme	ent	268-21	
Taux d'ende (Taux	ttement: permis : 6,0	4,55 % 90 %)					
Informati	ons sur	le règlement					
Objet du	règlemen	t réfection	n parties des rues	Commerciale	Nord e	et Sud - A.S.	REG.
Dépense d	et source	s de financement					
Dépense d	lécrétée:	8 171 010 \$					
Emprunt d	emandé:	8 171 010 \$	Vireme	nt de fonds:	0 \$		
Fonds gén	éral:	0 \$	Solde d	lisponible:	0 \$		
Subvention	ns:	0 \$	Autres	financements:	0\$		
Détail de	l'emprun	t demandé					
Code [Description					Terme	Montant
150 1	50 - INFRA	ASTRUCTURES				40	8 171 010 \$
500 5	00 - PROJ	ET SUBVENTIONNÉ				0	0 \$
Subvention		de subvention à long t à la réduction de l'emp ation		rme général son rembours Montant		oour cette de	mande
	CQ (MAMC			3 9	86 462	\$	
			- (4-1-1)- 14181				
•		nction des critère fique est requise po	-		iyse s	specifique	
¤ C	Conformité	légale					
¤Т	erme de 3	0 ans ou plus					
Commen	taires						
Nous avo supérieur	ns une lett e au terme	re, de la part de l'ingé de l'emprunt qui est d	nieur, que la durée de 40 ans.	de vie utile des	s infrast	ructures est	
Voir fiche	contrôle d	e l'analyste responsal	ole.				
Recomm	andation	ıs					
Nous rec	ommandor	ıs l'approbation du rèç	glement 268-21 pou	r un emprunt d	e 8 171	010 \$. (1.1)	
Analyste:	Donald Lab	obé -		Date :			



Nouveau processus -

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

Organisme : Ville Témiscouata-sur-le-Lac

Code géo: 13073 No dossier SyGED: AM 299231 No. de règlement: 268-21

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU GUIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS MUNICIPAUX Aucune irrégularité : Irrégularités1 Irr. A.R. A.D. Des irrégularités non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section 回 « Précisions sur les irrégularités constatées » Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)& exemptions La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)Procédure La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'ap-plique ou il manque une confirmation (5-6)La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : ₽ (7) ☐ Ne comporte aucune irrégularité ☐ Comporte des irrégularités -: Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15) 30 Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis п Avis (16) La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17)Le titre ou le numéro du règlement n'apparait pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2) Contenu & objet Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3) L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de règl. (5-6)2.1 Contenu, objet et compétences Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8) La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation 口 détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (9 2 7-8-9) L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) : Développement économique local ☐ Bornes de recharge électrique Intervention hors de la municipalité (4) ☐ Hébergement / restauration (incluant camping)(5) Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) ☐ Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence (7) ☐ Une entente (sauf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8) ☐ Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide (9) ☐ Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) (10) Production d'énergie et système de télécommunications (11) Crédits La dépense est supérieure au financement prévu équi-(1-2...1)L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (3...1)L'estimation est insuffisamment détaillée (2) Description détaillée 2.2 Dépense L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3) La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance ap-plicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) (4) La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5) Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée (6) Les dépenses engagées excèdent la norme (1) Aucun terme de l'emprunt au règlement (2) Emprunt Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine (3) 2.3 Source de financement Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2) l'emprunt Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3) La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-5) dne Confirmation de subvention Contribution promoteur Contribution autre municipalité Dons ou autres contribution antre La clause de taxation/tarification à prélèvement unique est : (6-7-8) -inancement ∀ise les contribuables d'une autre mun. Absente Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation) La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (9) La tarification n'est pas liée au bénéfice reçu

	raiapiles de l'alialyste ell diolit,	
	s'il y a lieu	
ir chacune des irr. constatées, cocher la	a case annronriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers mu	ınicinauy

1

¹ Pour chacune des irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux. Direction de l'information financière et du financement



Nouveau processus -Fiche contrôle analyste responsable et analyste en droit

		Irrégularités	Irr.	A.R.	A.D.
1		La clause de taxation/tarification est : (1-2-3)			
		☐ Absente ☐ Vise les contribuables d'une autre mun.			
		Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)			
	Taxes foncières/rev Géné/tarif.	Les clauses de taxation/tarification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)	믜	-	H
	ères arif.	La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (5)	빌		빌
	s foncières Géné/tarif.	La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu (6)	Ш	Ш	Ш
E E	Géi	Le règl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une une taxe spéc. ensvaleur et la possibilité discrétionnaire			
ngu	axe.	d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt ou la même partie d'emprunt.	ш		Ш
2.4 Remboursement emprunt	-	La clause de taxation/tarification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge		1	
Jeu		des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables (8)			
sen		La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un règl. évolutif annuellement (9)			
on	US	Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact (1-3)			
d m	ventions et contributions	Les travaux prévus au règlement diffèrent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4)			
- Re	Subventions tres contribut	Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-8)			
2.4	ven cor	☐ Absence de confirmation off. de subvention ☐ Absence de clause d'affectation			
		Absence du montant de subvention			
	a	Clause présente et non conforme(le terme emprunt/ subvention diffèrent)			
		E SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)			
	Paiement comptant	La base de taxation est sur la valeur (1)			
	Paiement comptant	La clause de paiement comptant est mal rédigée (2)			
		Il y a un risque d'iniquité (la base de taxation peut varier) (3)			
9-	Regl.	Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)			
- P	~ ~	Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées (2)			
g, E	5	La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)			
o	lo di	La résolution modifie l'objet du règlement (2)			
cati	Résolution	La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt (3)			
3. Modification d'un règl.	12	La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables (4)			
×	PV Corr.	Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil (1)			
က	т 8	Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil (2)			
		L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations (1)			
		Le règlement ou la résolution d'adoption: (2)			
	l ië	n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas			
ဖွာ	Parapluie	indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas			
ie.	<u>a</u>	L'emprunt excède le plafond annuel permis (3)			
Ę		Le remb. de l'emprunt ne se fait pas par des revenus géné. ou d'une taxe spéciale « ensvaleur » (4)			L
par		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo. (seulement si la durée de vie est évaluable) (5)	Ш		Ш
ents particuliers	100% 5	SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (incluant le 10%)			
en en		Utilisation des soldes disponibles en vertu de l'art. 8 LDEM plutôt qu'en vertu de l'art. 7 LDEM (2)			
4. Règleme		Le règlement ne fait pas référence à l'art. 7 de la LDEM (3)			
Α.	Se d	Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistants (4)			
	Soldes disponibles	Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement (5)			
	S disp	Le règlement ne précise pas d'où provient le solde disponible (6)			
		La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7-8)			
		absente alors qu'elle serait requise non conforme	Ш		
Une	irrégula	rité atypique a été détectée			

Paraphes de l'analyste en droit,	
s'il y a lieu	



Nouveau processus -

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES (ANALYSTE RESPONSABLE)

THE STORE OF THE STORE WATER SERVING THE STORE OF THE STO	•	
La référence à l'exemption d'approbation des PHV es	st absente au règlement.	
Donald Labbé		12/03/2021
	Signature	
Analyste responsable du dossier TRAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION (ANAI	=	Date
valeur. Aucune modification, car les conditions d'exer		
Conclusion : Cles irrégularités lant étét corrigées		
Donald Labbé		12/03/2021
Analyste responsable	Signature	Date



NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE Données pour l'analyse d'un règlement d'emprunt

rganis	sme : Ville	Té	miscouata-sur-le-	Lac		
ode gé	eo: 13073	No dossier Sy	GED : AM 299231	N	o de règlement	: 268-21
oi habili	litante : Loi sur les cit	és et villes (LCV)				
Le rè	èglement a été modif	ié par une résolution/	un règlement reçu	avec le dossier -		
	_	abroge un ou plusieu	-			
		OBJET ET À L'ADOPTIO			: B-bi-4 d	t also as a torning time IV a
						egierneni principal) .
Objet	Réfection parties d	es rues Commerciale	Nord et Sud. (sub	ventionné FIME <i>A</i>	(U))	
o	Date de l'avis de m	otion :	11-Jan-2021	Vale	eur de référenc	e:
Adoption	Date du dépôt du p	rojet de règlement :	11-Jan-2021	Éch	éance délai de 2	2 jrs (date d'adoption doit être ≥) :
₹	Date d'adoption :		1-Fév-2021	Entr	er une date 13	-Jan-2021
ОРМАТ	TIONS REI ATIVES À I A	DÉPENSE, AUX SOURC	ES DE FINANCEMEN	T ET ALI REMBOLIE	SEMENT DE L'E	MPRIINT
Orani, cri	Dépense de: 8 17		l y a lieu):	T ET 710 KEMBOOI	toement be e e	
i t	Emprunt de: 8 17	1 010 \$ à (s'i	l y a lieu):	Terme	: 40 ans	
eme	Fonds général :			Soldes	disponibles (rè	g. fermés) :
Sources de financement	Subv. pour dépens	se :		Subv. r	éduction empru	nt :
	Autre :					
₫	%	Contribuable	s visés	Mod	e	Base
emprunt	100%	Ensemble		Taxe		Valeur
emprunt						
e E						
2	Autro					
2	Autre :					
FORMATI	TIONS RELATIVES À L'A	APPROBATION RÉFÉREI a été réalisée	NDAIRE	Val	eurs de référe	
ORMATI	IONS RELATIVES À L'A	a été réalisée	NDAIRE			
ORMATI	IONS RELATIVES À L'A	a été réalisée du registre :		Dure	ée de registre :	
ORMATI	IONS RELATIVES À L'A la tenue de registre Date(s) de la tenue Le nombre de sign	a été réalisée du registre : atures requis indiqué		Dure Déla	ée de registre : ni de 5 jrs (min. av	ant 1º jr registre):
ormation of the control of the contr	la tenue de registre Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de	a été réalisée e du registre : atures requis indiqué e l'avis (CM/LCV) :		Dure Déla Déla	ée de registre : ii de 5 jrs (min. av. ii 45 jrs (max. dern	ant 1° jr registre): ier jr registre):
ormation of the control of the contr	la tenue de registre Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication	a été réalisée du registre : atures requis indiqué d'avis (CM/LCV) : de l'avis (LCV) :	:	Dure Déla Déla Nbre	de de registre : ni de 5 jrs (min. av ni 45 jrs (max. dern de de signatures	ant 1º jr registre): ier jr registre): requis:
ormation of the control of the contr	la tenue de registre Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication	a été réalisée e du registre : atures requis indiqué e l'avis (CM/LCV) :	:	Dure Déla Déla Nbre	ée de registre : ii de 5 jrs (min. av. ii 45 jrs (max. dern	ant 1º jr registre): ier jr registre): requis:
Certificat publication public PHV and public	la tenue de registre Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le :	a été réalisée du registre : atures requis indiqué d'avis (CM/LCV) : de l'avis (LCV) :	:	Dure Déla Déla Nbre	de de registre : ni de 5 jrs (min. av ni 45 jrs (max. dern de de signatures	ant 1º jr registre): ier jr registre): requis:
Dublication public PHV and PHV	la tenue de registre Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le :	a été réalisée e du registre : atures requis indiqué e l'avis (CM/LCV) : a de l'avis (LCV) : i internet, s'il y a lieu :	: ent indiqué :	Dure Déla Déla Nbre Règ	de de registre : ni de 5 jrs (min. av ni 45 jrs (max. dern de de signatures	ant 1º jr registre): ier jr registre): requis:
publication public PHV and PHV	la tenue de registre Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : Nbre de PHV conc Nbre indiqué de sig	a été réalisée e du registre : atures requis indiqué e l'avis (CM/LCV) : i de l'avis (LCV) : i internet, s'il y a lieu : ernées par le règleme	: ent indiqué : a tenue d'un scruti	Dure Déla Déla Nbre Règ	de de registre : ni de 5 jrs (min. av ni 45 jrs (max. dern de de signatures	ant 1º jr registre): ier jr registre): requis:
tenue publication public programmer registre	la tenue de registre Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : Nbre de PHV conc Nbre indiqué de sig	a été réalisée e du registre : atures requis indiqué e l'avis (CM/LCV) : a de l'avis (LCV) : a internet, s'il y a lieu : ernées par le règleme	: ent indiqué : a tenue d'un scruti tenue de registre :	Dure Déla Déla Nbre Règ	de de registre : ni de 5 jrs (min. av ni 45 jrs (max. dern de de signatures	ant 1º jr registre): ier jr registre): requis:
tenue publication public barregistre publication PHV	la tenue de registre Le nombre de sign Date (s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : Nbre de PHV conc Nbre indiqué de sign Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu de	a été réalisée e du registre : atures requis indiqué e l'avis (CM/LCV) : a de l'avis (LCV) : a internet, s'il y a lieu : ernées par le règleme gnatures requis pour l a recueillies lors de la e tenue de registre :	: ent indiqué : a tenue d'un scruti tenue de registre :	Dure Déla Déla Nbre Règ n :	ee de registre : ii de 5 jrs (min. av ii 45 jrs (max. dern e de signatures lement de publi	ant 1º jr registre): ier jr registre): requis: cation no:
tenue certificat public	la tenue de registre Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : Nbre de PHV conc Nbre indiqué de sig Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu d'exemption d'approb	a été réalisée e du registre : atures requis indiqué e l'avis (CM/LCV) : a de l'avis (LCV) : a internet, s'il y a lieu : ernées par le règleme gnatures requis pour l e recueillies lors de la e tenue de registre : pation des PHV : V	ent indiqué : a tenue d'un scruti tenue de registre : oirie/ensemble	Dure Déla Déla Nbre Règ n :	ee de registre : ii de 5 jrs (min. av ii 45 jrs (max. dern e de signatures lement de publi	ant 1º jr registre): ier jr registre): requis: cation no:
Certification public ation bublication bub	la tenue de registre Le nombre de sign Date (s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : Nbre de PHV conc Nbre indiqué de sig Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu de d'exemption d'approbéduit par l'analyste	a été réalisée du registre : atures requis indiqué e l'avis (CM/LCV) : de l'avis (LCV) : de l'avis (LCV) : de l'avis (LCV) : de recués par le règlement de requis pour le recueillies lors de la ce tenue de registre : de recués par le règlement de recueillies lors de la ce tenue de registre : de recués par le règlement de recueillies lors de la ce tenue de registre : de recués par le règlement de recueillies lors de la ce tenue de registre : de recueillies lors de la ce tenue de registre :	ent indiqué : a tenue d'un scruti tenue de registre : oirie/ensemble nné au dossier	Dure Déla Déla Nbre Règ n :	ee de registre : ii de 5 jrs (min. av ii 45 jrs (max. dern e de signatures lement de publi	ant 1° jr registre): ier jr registre): requis: cation no:
Certification public ation bublic months of the months of	la tenue de registre Le nombre de sign Date (s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Certifié le : Nbre de PHV conc Nbre indiqué de sig Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu de d'exemption d'approbéduit par l'analyste ajorité des PHV conc	a été réalisée du registre : atures requis indiqué e l'avis (CM/LCV) : de l'avis (LCV) : de l'avis (LCV) : de l'avis (LCV) : de requis pour le règleme gnatures requis pour le recueillies lors de la de tenue de registre : de recueillies PHV : de cest mention ernées a renoncée à	ent indiqué : a tenue d'un scruti tenue de registre : oirie/ensemble nné au dossier la tenue de registr	Dure Déla Déla Nbre Règ n :	e de registre : ii de 5 jrs (min. av ii 45 jrs (max. dem e de signatures lement de publii e 556 alinéa	ant 1° jr registre): ier jr registre): requis: cation no:
Certification public ation bublic months of the months of	la tenue de registre Le nombre de sign Date (s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : Nbre de PHV conc Nbre indiqué de sig Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu de d'exemption d'approbéduit par l'analyste	a été réalisée du registre : atures requis indiqué e l'avis (CM/LCV) : de l'avis (LCV) : de l'avis (LCV) : de l'avis (LCV) : de requis pour le règleme gnatures requis pour le recueillies lors de la de tenue de registre : de recueillies PHV : de cest mention ernées a renoncée à	ent indiqué : a tenue d'un scruti tenue de registre : oirie/ensemble nné au dossier	Dure Déla Déla Nbre Règ n :	e de registre : ii de 5 jrs (min. av ii 45 jrs (max. dem e de signatures lement de publii e 556 alinéa	and 1° jr registre): requis: cation no:
Certificat common certificat public properties of the common certificat common certificat common certificat on certific	la tenue de registre Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : Nbre de PHV conc Nbre indiqué de sig Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu de d'exemption d'approbéduit par l'analyste ajorité des PHV conc renonciation :	a été réalisée du registre : atures requis indiqué e l'avis (CM/LCV) : de l'avis (LCV) : de l'avis (LCV) : de l'avis (LCV) : de requis pour le règleme gnatures requis pour le recueillies lors de la de tenue de registre : de recueillies PHV : de cest mention ernées a renoncée à	ent indiqué : a tenue d'un scruti tenue de registre : oirie/ensemble nné au dossier la tenue de registr er une date	Dure Déla Déla Nbre Règ n :	e de registre : ii de 5 jrs (min. av ii 45 jrs (max. dem e de signatures lement de publii e 556 alinéa	and 1° jr registre): requis: cation no:
Certificat publication publication publication publication publication burst de	la tenue de registre Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : Nbre de PHV conc Nbre indiqué de sig Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu de d'exemption d'approbéduit par l'analyste ajorité des PHV conc renonciation :	a été réalisée du registre : atures requis indiqué d'avis (CM/LCV) : de l'avis (LCV)	ent indiqué : a tenue d'un scruti tenue de registre : oirie/ensemble nné au dossier la tenue de registr er une date	Dure Déla Déla Nbre Règ n: PLCV: Article Vale Éche	e de registre : ii de 5 jrs (min. av ii 45 jrs (max. dem de de signatures lement de public e 556 alinéa eur de référenc éance du délai (ant 1° jr registre): ier jr registre): requis: cation no : a 3 LCV e min. avant 1° jr registre):
Centificat Duplication DHA Leading Description DHA Leading Description DHA Leading Description DHA DESCRIPTION	la tenue de registre Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : Nbre de PHV conc Nbre indiqué de sig Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu de d'exemption d'approbéduit par l'analyste ajorité des PHV conc renonciation :	a été réalisée du registre : atures requis indiqué d'avis (CM/LCV) : de l'avis (LCV)	ent indiqué : a tenue d'un scruti tenue de registre : oirie/ensemble nné au dossier la tenue de registr er une date	Dure Déla Déla Nbre Règ n: PLCV: Article Vale Éche	e de registre : ii de 5 jrs (min. av ii 45 jrs (max. dem de de signatures lement de public e 556 alinéa eur de référenc éance du délai (ant 1° jr registre): ier jr registre): requis: cation no : a 3 LCV e min. avant 1° jr registre):
Continuation bulblication bulbl	la tenue de registre Le nombre de sign Date (s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Certifié le : Nbre de PHV conc Nbre indiqué de sig Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu de d'exemption d'approbéduit par l'analyste ajorité des PHV conc renonciation : TION RELATIVES AU DR Date de l'avis de 3 Date d'affichage de	a été réalisée du registre : atures requis indiqué à l'avis (CM/LCV) : de l'avis (LCV) : de l'avis (LC	ent indiqué : a tenue d'un scruti tenue de registre : oirie/ensemble nné au dossier la tenue de registr er une date	Dure Déla Déla Nbre Règ n: PLCV: Article Vale Éche	e de registre : ii de 5 jrs (min. av ii 45 jrs (max. dem de de signatures lement de public e 556 alinéa eur de référenc éance du délai (ant 1° jr registre): ier jr registre): requis: cation no : a 3 LCV e min. avant 1° jr registre):
Certificat publication publica	la tenue de registre Le nombre de sign Date (s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Certifié le : Nbre de PHV conc Nbre indiqué de sig Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu de d'exemption d'approbéduit par l'analyste ajorité des PHV conc renonciation : TION RELATIVES AU DR Date de l'avis de 3	a été réalisée du registre : atures requis indiqué à l'avis (CM/LCV) : de l'avis (LCV) : de l'avis (LC	ent indiqué : a tenue d'un scruti tenue de registre : oirie/ensemble nné au dossier la tenue de registr er une date	Dure Déla Déla Nbre Règ n: PLCV: Article Vale Éche	e de registre : ii de 5 jrs (min. av ii 45 jrs (max. dem de de signatures lement de public e 556 alinéa eur de référenc éance du délai (ant 1° jr registre): ier jr registre): requis: cation no : a 3 LCV e min. avant 1° jr registre):

responsable



NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS

IDEN	HIFICAL	ION DES IRREGULARITES ADOPTION, APPROBATION REFERENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS				
Auc	une irr	égularité :				
		Irrégularités ⁱ	Irr.	Ré	glées	À traiter
Des	irrégula	arités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier (1-2)	回	П	可	
	ion	Aucun avis de motion donné (1)				
	mot	L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)				
tion	Avis de motion	La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée (5)	回	П	可	
dop	Avi	Information facultative erronée (6)				
d'a	Projet	Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil (1)				
dure	g	Le projet de règlement est différent du règlement adopté (2)		L		
1.1 Procédure d'adoption		Omission d'adoption du règlement ou de la résolution (1)		L		
1-P	tion	Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption (2)		Ц		
_	Adoption	Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne (3)				
	,	Non-respect du délai minimal de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement (4)				
		Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV) (1)				
		Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit (2)				
		Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents (3)				
		Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre (4)				
		L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu :				
		☐ No ou titre du règlement (5) ☐ Droit au scrutin (10)				
	>	Objet du règlement (5) Nbre signatures pour tenue de scrutin (11)				
	F. F.	Date d'adoption règlement (5) Approbation si nbre signatures insuffisant (12)				
aire	Avis public aux PHV	☐ Montant de l'emprunt (6) ☐ Description/plan secteur (13)				
lend	ublic	PHV concernées ens./secteur (7) Endroit/jours/heures où consulter le règl. (14)				
réféi	/is p	Emploi des sommes empruntées (8) Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat (15)				
io	Á	Util. soldes disponibles (9)				
1.2 Approbation référendaire		☐ Endroit/jour/heures de tenu du registre (16)				
\ppr		Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté (16a))				
1.2 4		Cas Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour (16b))				
`		particuliers Les journées de registre ne sont pas consécutives (16c)				
		Non-respect du délai max. de 45 jrs entre l'adoption du règl. et le dernier jr de tenue de registre (17)				
		Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (18)	回	П	미	
	σ	Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné (1)		⇈		
	icat d istre	Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public (2)		H		
	Certificat de registre	Absence de mention que le règl. est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu (3)		П		
	ပြိ	Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné (4)	Ш	H		
	SCRU	TIN RÉFÉRENDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin (N/A)	╙	Γ'		
		Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours (1)				
		Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi. (2)				
nrs	, l	Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement (3)				
1.3 Avis de 30 jours	Avis de 30 jours	Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. pour approb. (4)				
de 3	€ 30	L'avis de 30 jours ne mentionne pas : (5 à 13)				
Vis	ris de	☐ modification apportée ☐ que toute pers. peut s'opposer ☐ délai de 30 jrs pr s'opposer par écri				
1.3 4	- ₹	Mun. régies nom de la municipalité nom, poste et signature				
		par CM date et lieu où a été fait désignation suffisante de ceux à qui il est adressé		\vdash		
		Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (14)		Т		
						I
		Paraphes de l'analy	ste			

responsable	
arapires ac rairarysee	



Nouveau processus- Fiche contrôle analyste technique

ÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDE		
arie Potvin		3-Mar-2021
nalyste technique	Signature	Date

Paraphes de l'analyste	
responsable	

Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.





Gouvernement du Québec La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Québec, le 19 mai 2020

Monsieur Gaétan Ouellet Maire Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Monsieur le Maire,

Je vous informe que les travaux de renouvellement de conduites mentionnés en annexe sont admissibles à une aide financière de 3 986 462 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 4 983 079 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau. L'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 1 993 231 \$.

Le gouvernement du Canada nous a informés que ces travaux faisaient l'objet d'exigences en matière d'évaluation environnementale et de consultation des peuples autochtones. Infrastructure Canada informera prochainement la Ville de ces exigences. Ainsi, si les activités de construction ou les travaux préparatoires sur les lieux débutaient avant qu'Infrastructure Canada n'ait confirmé que ces exigences avaient été satisfaites, le gouvernement du Canada pourrait ne pas verser sa contribution aux travaux.

Un protocole d'entente vous sera transmis lorsque les exigences fédérales auront été satisfaites. Ce protocole précisera les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière. Je vous rappelle par ailleurs l'obligation de respecter les règles d'octroi de contrats.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Ville.

Courriel: ministre@mamh.gouv.qc.ca www.mamh.gouv.qc.ca La réalisation de ces travaux contribuera à l'atteinte des objectifs du programme consistant à améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures à l'adresse fimeau@mamh.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

ANDRÉE LAFOREST



Direction générale des finances municipales et des programmes

M600252

Québec, le 12 mai 2021

Madame Lynda Cloutier
Greffière assistante
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe que le règlement 269-21 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 519 399 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale adjointe aux finances municipales,

Diane Labbé, CPA, CA



M600252

J'approuve le règlement 269-21 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 519 399 \$.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

Par:

Diane Labbe, CPA, CA
Directrice générale adjointe aux
finances municipales

Québec, le 12 mai 2021



Québec Analyse Sélective et Recommandation

No de dossier:

M600252

Règlement d'emprunt

Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V)

MRC:

AR130 Témiscouata

Population:

4 935

Taux d'endettement:

10,09 %

(Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement

Financement d'une partie de la subvention du programme de la taxe sur

No. de règlement

l'essence. TECQ 2019-2023

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée:

1 942 648 \$

Emprunt demandé:

519 399 \$

Virement de fonds:

0 \$

269-21

Fonds général:

0 \$

Solde disponible:

0.8

Subventions: 1 423 249 \$ Autres financements: 0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
181	191 - RÉGLEMENT EN ATTENDANT UNE SUBVENTION	20	519 399 \$
500	500 - PROJET SUBVENTIONNÉ	0	0\$

Autres informations

Dépenses engagées : 882 855 \$

Clause d'affectation de subvention à long terme:

Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt demandé ou à son remboursement pour cette demande

Type de subvention

TECQ (MAMOT)

472 249 \$

Diagnostic en fonction des critères établis justiflant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ¤ Conformité légale
- ≅ Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.
- Dépenses engagées excèdent la valeur permise. dépenses engagées / dépenses décrétée (882 855 \$ / 1 942 648 \$) valeur permise : 5,00 % valeur réelle : 45,45 %
- REGLEMENT EN ATTENDANT UNE SUBVENTION

Commentaires

Aucune Irrégularité.

L' analyse du teux d'endettement n'a pas été réalisée conformément à la procédure applicable en période de pointa.

La dépense engagée est couverte par la subvention TECQ 2019-2023.

L'emprunt consiste à emprunter le portion de la subvention TECQ 2019-2023 provenant du provincial qui a été approuvé le 18 novembre 2020. La programmation est au dossier.

La subvention provinciale correspond à 472 181 \$ et des frais de finencement de 47 218 \$ ont été ajoutés à l'emprunt. Ces frais correspondent à 10 % du montant de la subvention.

Recommandations

Nous recommandons l'approbetion du règlement 269-21 pour un emprunt de 519 399 \$. (1.1)



Québec Analyse Sélective et Recommandation

Analyste: Martine Brindamour

Date:

Brindamour, Martine

De: Labbé, Diane Envoyé: 7 mai 2021 13:06

'greffe@temiscouatasurlelac.ca' À:

Blanchet, Stéphane; _Boite Star (MAMH) Cc: Objet: RE: Règlement d'emprunt 269-21 - Ville TSLL

Bonjour Madame Cloutier,

Nous avons bien reçu le règlement 269-21. Nous lui avons attribué le numéro M600252 pour en assurer le suivi.

Nous avons beaucoup de dossiers en traitement actuellement, nos délais de traitement sont d'environ 9 semaines, ce qui mène à une approbation vers la fin du mois de mai.

À la suite de votre demande, nous pourrions traiter votre demande la semaine prochaine. Est-ce que cet échéancier vous convient?

À titre informatif, pour toute demande d'information concernant un règlement d'emprunt, vous pouvez écrire à l'adresse star@mamh.gouv.qc.ca

Sincères salutations,

Diane Labbé, CPA, CA, MBA Directrice Direction générale adjointe aux finances municipales Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 10, rue Pierre-Olivier- Chauveau, 1er étage, Aile Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone: (418) 691-2015 poste 83658

Cellulaire:

Diane.labbe@mamh.gouv.qc.ca

De: Lynda Cloutier [mailto:greffe@temiscouatasurlelac.ca]

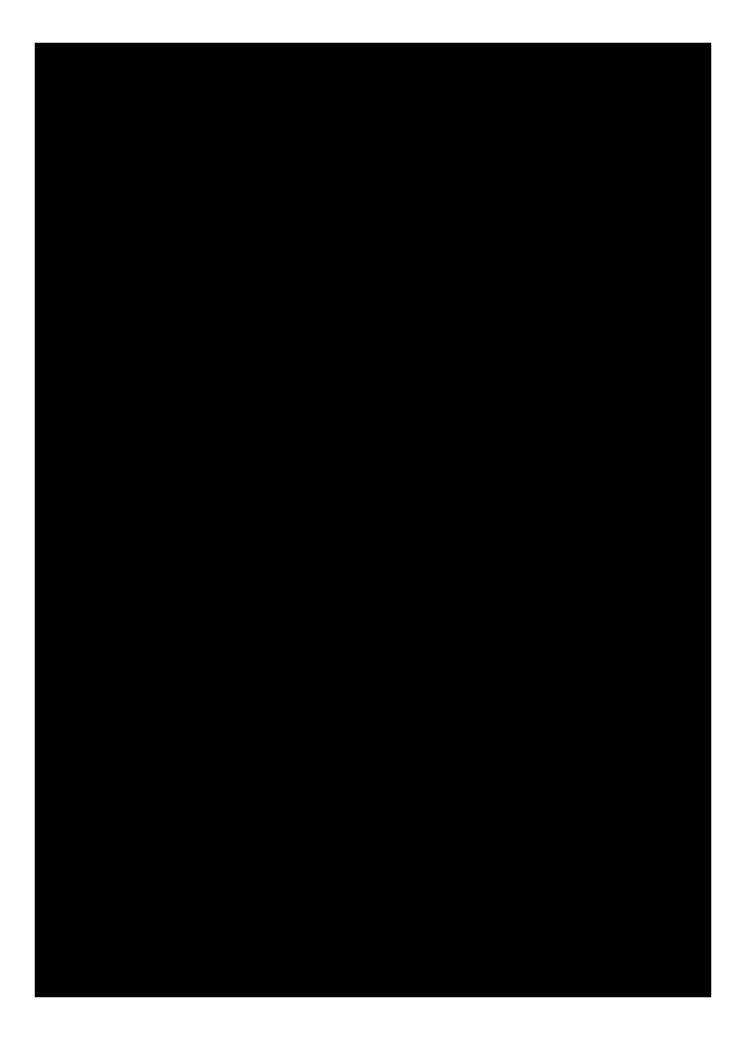
Envoyé: 7 mai 2021 10:07

À: Blanchet, Stéphane < < stephane.blanchet@mamh.gouv.qc.ca > Cc: Leclerc, Camille-Aimée <camille-aimee.leclerc@mamh.gouv.qc.ca>

Objet: TR: Règlement d'emprunt 269-21 - Ville TSLL

Importance: Haute

art 48_V_de Temiscouata-surle-Lac







NOUVEAU PROCESSUS -

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

Organisme: Ville Témiscouata-sur-le-Lac Code géo: 13073 No dossier SyGED: AM 600252 No. de règlement : 269-21 IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU GUIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS MUNICIPAUX Aucune irrégularité : 1 In. AR. AD. Irrégularités1 Des irrégularités non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section « Précisions sur les irrégularités constatées » Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)exemption La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)Procédure La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'applique ou il manque une confirmation (5-8)La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : Ne comporte aucune irrégularité Comporte des irrégularités Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15)Avis 3t jours Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17) Le titre ou le numéro du règlement n'apparait pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2)Contenu & obje Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3) L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de règl. (5-6) 2.1 Contenu, objet et compétences Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (B) La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (9...2...7-8-9) L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) ; Développement économique local Bornes de recharge électrique (2)Intervention hors de la municipalité ☐ Hébergement / restauration (incluant camping)(5) (4) Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence (7)Une entente (sauf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8) Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'eide (9) Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) $\{10\}$ Production d'énergie et système de télécommunications (11) Srédits équi-La dépense est supérieure au financement prévu (1-2...1) L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (3...1) L'estimation est insuffisamment détaillée Description détaillée (2)2.2 Dépense L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée el/ou datée (3) La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance applicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) (4) La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5)Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée (6) Les dépenses engagées excèdent la norme (1) **Emprunt** Aucun terme de l'emprunt au règlement (2) Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine (3) 2.3 Source de financement Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)que l'emprunt Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3) La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-5)Confirmation de subvention Contribution promoteur Contribution autre municipalité Dons ou autres contribution Financement autre La clause de taxation/tarification à prélèvement unique est : (6-7-8) ☐ Vise les contribuables d'une autre mun. Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation) La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (9) La tarification n'est pas liée au bénéfice reçu (10) Paraphes de l'analyste en droit,

¹ Pour chacune des im constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des ecles financiers municipaux, Direction de l'information financière et du financement



NOUVEAU PROCESSUS -FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

	Irrégularités	Irr.	A.R.	À,
	La clause de taxation/tarification est : (1-2-3)			-
	☐ Absente ☐ Vise les contribuables d'une autre πun.		i	June
	Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)			-
Taxes foncières/rev. Géné/larif.	Les clauses de taxation/tarification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)			[
ores	La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle s	L	-	
ncië	La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu (6)			П
s foncières Géné/larif.	Le règl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une une taxe spéc. ensvaleur et la possibilité discrétionnaire	_		1.
axe	d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc, pour rembourser le même emprunt	L		ļL
-	cu la même partie d'emprunt. (7) La clause de taxation/tarification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge	_	-	-1
				il
	t des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables (8) La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un règl. évolutif annuellement (9)			H
		-	1	1
ventions et	Les travaux prévus au règlement différent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4)	-		-
Such	Les travaux prévus au réglement différent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4) Clause présente et conforme, mais: (5-67-8)	L	-	1
in the	Clause présente et conforme, mais : (5-5-7-8) Absence de confirmation off. de subvention Absence de clause d'affectation		1	1
Subventions et	Absence de continuation on de subvention	<u></u>	1	1
Subv	Absence du montant de subvention	-		1
	the second secon	-		
	XE SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)	_	-	1
Ten ten	La base de taxation est sur la valeur (1)	Ļ	 -	1
Palement comptant	La clause de paiement comptant est mai rédigée (2)	-		4
1	The state of the s			Ţ
Regl.	Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle	L	-	
OZ.	Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont élé engagées (2)	L		 .
. 6	La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)	_	سراه	4
Résolution	La résolution modifie l'objet du règlement (2)	_	J.L	Ţ
ésc	La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt (3)			-
IE.	La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables (4)			-1
≥ 5	Le PV de corr, rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil (1)			1
u 6	Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil (2)			
	L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations (1)			1
	Le règlement ou la résolution d'adoption: (2)		1	1
ie.	i n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas][[
Parapluie	indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas			_
100%	L'emprunt excède le plafond annuel permis (3)]
	Le remb. de l'emprunt ne se fait pas par des revenus géné, ou d'une taxe spéciale « ensvaieur » (4)]	
	Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo. (seulement si la durée de vie est évaluable) (5)	1 1		
1009	SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (Incluant le 10%)	Г		7
-	The state of the s		iti	7
	The state of the s		1	- 1
	Le règlement ne fait pas référence à l'art. 7 de la LDEM (3) Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistants (4)	_	4	١.
Soldes	Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistants (e) Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement (s)		1	1
Sol	Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement (5)	1000	4	-
1	The state of the s	4.	1	-
	La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7-8)			
	larité atypique a été détectée	1	-	+

Paraphes de l'analyste en droit,	
s'il v a lieu	



Nouveau processus -

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉE	S (ANALYSTE RESPONSA	ABLE)	
			j
Martine Brindamour	Martine Brindamour	Dispetence required participate is proportional control. All Controls and of production provided Code. All Controls and of production provided Code. All Code of productions are controls and code. All Code of productions Description of productions Description of production of productions. All Code of productions Description of productions are code. All Code of productions are code of productions are code. All Code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions are code of productions. All Code of productions are code of productions are code of productions are code of productions are code of productions a	12/05/2021
Analyste responsable du dossier	S	ignature	Date
TRAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSI	ON (ANALYSTE RESPONS	SABLE)	
Conclusion : Aucune irrégularité			
	Martine	ilgustum munidique de hierare bil municae	
Martine Brindamour	Brindamour	Signature namideau de hierare feir nemese (Discombil 1400), or Seld fou en (CC), out (CC), en (CL) (CC), en (CC), out (CC), out (CC), en (CL) (CC), out (CC), out (CC), en (CC), out (CC), out (CC), out (CC), en (CC), out (CC), out (CC), out (CC), out (CC), en (CC), out (CC), o	12/05/2021



NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE Données pour l'analyse d'un règlement d'emprunt

Le règles Le règles Cormation De comment de la comment de	te : Loi sur les cités et villes (ment a été modifié par une n ment modifie ou abroge un o IS RELATIVES À L'OBJET ET À L nancement d'une partie de la 019-2023 ate de l'avis de motion : ate du dépôt du projet de règ ate d'adoption : IS RELATIVES À LA DÉPENSE, A Dépense de: 1 942 648 \$ Emprunt de: 519 399 \$ Fonds général : Subv. pour dépense : Autre : % Cor	ésolution/un règlem u plusieurs règlem ADOPTION DU RÈG subvention du pro 1-Fév- lement : 1-Fév- 9-Mar-	nent reçu avec le ents	No de règlement : 269-21 dossier ation, inscrire aussi l'objet du règlement principal) : xe sur l'essence et de la contribution du Québec Valeur de référence: Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être : Entrer une date 3-Fév-2021 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT Terme : 20 ans		
Le règles Le règles Cormation De comment de la comment de	ment a été modifié par une noment modifie ou abroge un ou les RELATIVES À L'OBJET ET À L'OBJET E	esolution/un règlem u plusieurs règlem ADOPTION DU RÈG subvention du pro 1-Fév- 1-Fév- 9-Mar- UX SOURCES DE FIN à (SH y a Heu);	ents	ation, inscrire aussi l'objet du règlement principal) : ixe sur l'essence et de la contribution du Québec Valeur de référence: Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être : Entrer une date 3-Fév-2021 I REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT		
Le règlei ORMATION DE 20	ment modifie ou abroge un o IS RELATIVES À L'OBJET ET À L nancement d'une partie de la 019-2023 ate de l'avis de motion : ate du dépôt du projet de règ ate d'adoption : IS RELATIVES À LA DÉPENSE, À Dépense de: 1 942 648 \$ Emprunt de: 519 399 \$ Fonds général : Subv. pour dépense : Autre : % Cor	u plusieurs règlem ADOPTION DU RÈG subvention du pro 1-Fév- lement : 1-Fév- 9-Mar- UX SOURCES DE FIN à (57 y a fleu);	ents	ation, inscrire aussi l'objet du règlement principal) : ixe sur l'essence et de la contribution du Québec Valeur de référence: Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être : Entrer une date 3-Fév-2021 I REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT		
ORMATION ORMATION ORMATION ORMATION ORMATION ORMATION A	IS RELATIVES À L'OBJET ET À L nancement d'une partie de la 019-2023 ate de l'avis de motion ; ate du dépôt du projet de règ ate d'adoption ; IS RELATIVES À LA DÉPENSE, A Dépense de: 1 942 648 \$ Emprunt de: 519 399 \$ Fonds général ; Subv. pour dépense ; Autre ;	ADOPTION DU RÈG subvention du pro 1-Fév- lement : 1-Fév- 9-Mar- UX SOURCES DE FIN	LEMENT (si modifica ogramme de la laz 2021 2021 2021	xe sur l'essence et de la contribution du Québec Valeur de référence: Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être : Entrer une date 3-Fév-2021		
Turancement function object functions of the first functions of the	nancement d'une partie de la 219-2023 ate de l'avis de motion ; ate du dépôt du projet de règ ate d'adoption ; IS RELATIVES À LA DÉPENSE, À Dépense de: 1 942 648 \$ Emprunt de: 519 399 \$ Fonds général ; Subv. pour dépense ; Autre ;	1-Fév- lement : 1-Fév- 9-Mar- UX SOURCES DE FIN à (5% y a lleu);	2021 2021 2021 2021	xe sur l'essence et de la contribution du Québec Valeur de référence: Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être : Entrer une date 3-Fév-2021		
do 200 Da	ate de l'avis de motion : ate du dépôt du projet de règ ate d'adoption : IS RELATIVES À LA DÉPENSE, À Jépense de: 1 942 648 \$ Emprunt de: 519 399 \$ Fonds général : Subv. pour dépense : Autre : % Cor	1-Fév- lement : 1-Fév- 9-Mar- UX SOURCES DE FIN à (s'il y a lleu);	2021 2021 -2021	Valeur de référence; Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être : Entrer une date 3-Fév-2021 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT		
financement Adopte	ate du dépôt du projet de règ ate d'adoption : IS RELATIVES À LA DÉPENSE, À Dépense de: 1 942 648 \$ Emprunt de: 519 399 \$ Fonds général : Subv. pour dépense : Autre :	lement : 1-Fév- 9-Mar- UX SOURCES DE FIN à (s'il y a lleu);	2021 -2021	Échéance délai de 2 jrs (date d'adoption doit être : Entrer une date 3-Fév-2021 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT	≥):	
funancement funanc	ate d'adoption : IS RELATIVES À LA DÉPENSE, À Dépense de: 1 942 648 \$ Emprunt de: 519 399 \$ Fonds général : Subv. pour dépense : Autre : % Cor	lement : 1-Fév- 9-Mar- UX SOURCES DE FIN à (s'il y a lleu);	2021 -2021	Entrer une date 3-Fév-2021 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT	≥):	
funancement funanc	ate d'adoption : IS RELATIVES À LA DÉPENSE, À Dépense de: 1 942 648 \$ Emprunt de: 519 399 \$ Fonds général : Subv. pour dépense : Autre : % Cor	9-Mar- UX SOURCES DE FIN à (s'il y a lleu);		Entrer une date 3-Fév-2021 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT		
funancement funancement	IS RELATIVES À LA DÉPENSE, À Dépense de: 1 942 648 \$ Emprunt de: 519 399 \$ Fonds général : Subv. pour dépense : Autre : % Cor	à (s'il y a lleu);	NANCEMENT ET AU	The second secon		
financement E S A	Dépense de: 1 942 648 \$ Emprunt de: 519 399 \$ Fonds général : Subv. pour dépense : Autre : ** Cor	à (s'il y a lleu);	ANCEMENT ET AU	The second secon		
financement	Emprunt de: 519 399 \$ Fonds général : Subv. pour dépense : Autre : "A Cor			Terme : 20 ans		
	Fonds général ; Subv. pour dépense ; Autre : % Cor	à (s'il y e lieu).		Terme: 20 ans		
	Subv. pour dépense : Autre : "% Cor					
	Autre : Cor			Soldes disponibles (règ. fermés) :		
	% Cor			Subv. réduction emprunt : 1 423 249 \$		
empoursement		tribuables visés		Mode Base		
emprunt	10076	insemble	Tax			
empru		nsemble	- Ida	e valeur		
				# ************************************		
9						
E ;			.11			
rsque la t	tenue de registre a été réali	sée		Valeurs de référence		
	Date(s) de la tenue du registre			Durée de registre :		
	e nombre de signatures requ	*** · ** · · · · · · · · · · · · · · ·		Délaî de 5 jrs (min, avam 1º jr registre):		
# 5 D	Date d'affichage de l'avis (CM			Délai 45 jrs (max. demler jr regletre) :		
	Date de publication de l'avis (Nbre de signetures requis:		
9 - 12	Date de publication intérnet, s	il y a lieu :		Règlement de publication no :		
	Certifié le : Nore de PHV concernées par	le rènlement india	uá ·			
1 to 5	Note indiqué de signatures re	anie regienient malq	d'un scrutin :			
certifical tenue registre	Note de signatures recueillies	: lors de la tenue di	a renistre			
	***************************************		a regida o .			
	ı'il n'y a pas eu de tenue de					
e motif d'e	examption d'approbation des	PHV: En atte	ndant subver	ntion LCV : Article 567(3) LCV		
est dédu	uit par l'analyste	est mentionné au c	dossier			
La majo	rité des PHV concernées a r	enoncée à la tenue	e de registre	Valeur de référence		
_	nenciation :	Entrer une		Echéance du délal (min. avant 1+ jr registre):		
	N RELATIVES AU DROIT D'OPPO	DITTON À L'APPROE	BATION D'UN RÈGL			
	Date de l'avis de 30 jours :			Valeur de référence Échéance du délai (30 just après affichage) :		
# .E	Date d'affichage de l'avis:			Euroanio de detal (Julis Ares ameiage) .		
Certificat	Date de publication de l'avis:					
P d	Certifié le :					

page 1 de 3

responsable

Ministère des Affaires municipales et de l'Hebitation

NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE

DENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION, APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS 1 Aucune irrégularité : Irr. Réglées irrégularités! traiter Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier (1-2) Aucun avis de motion donné (1) L'objet de l'avis de motion est différent de celui eu règlement (2-3-4)용 La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée 1.1 Procédure d'adoption (5) Information facultative erronée [6] Projet Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil (1) Le projet de règlement est différent du règlement adopté (2) Omission d'adoption du règlement ou de la résolution (1) Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption (2)Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne (3) Non-respect du délai minimal de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement (4) Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV) (1) Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit (2) Avis public (registre PHV) unique pour des réglements s'adressant à des PHV différents (3) Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre (4) L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu : No ou titre du règlement (5) Droit au scrutin (10) Objet du règlement Nbre signatures pour tenue de scrutin (11) 줊 Date d'adoption réglement Approbation si nbre signatures insuffisant (12) public aux 1.2 Approbation référendaire Montant de l'emprunt Description/plan secteur (13) PHV concemées ens/secteur Endroit/jours/heures où consulter le règl. (14) Emploi des sommes empruntées Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat (15) Util. soldes disponibles (9) Endroit/jour/heures de tenu du registre (16) Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté (16a)) Cas Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h è 19h à chaque jour (16b)) particuliers Les journées de registre ne sont pas consécutives (16c)) Non-respect du délai max, de 45 jrs entre l'adoption du règl, et le demier jr de tenue de registre (17) Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (18)Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné (1)Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public {2} Sertificat Absence de mention que le règl, est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu (3) Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné (4) SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin (N/A) Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours (1) Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauveis endroit ou ne respecte pas la procédure de publi. (2) 1.3 Avis de 30 jours Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement 30 jours Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. pour approb. (4)L'avis de 30 jours ne mentionne pas : (5 à 131 de modification apportée que toute pers, peut s'opposer délal de 30 jrs pr s'opposer par écri nom de la municipalité nom, poste et signeture Mun. régies par CM date et lieu où a été fait désignation suffisante de ceux à qui il est adressé Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet

Paraphes de l'analyste responsable



NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE

ÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDEN		
Marie Potvin		13-Avr-2021
Analysia technique	Signature	Date

Paraphes de l'analyste	
responsable	

¹ Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.

Lynda Cloutier



Objet:

TR: Témiscouata-sur-le-Lac (13073) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

De: portail@mamh.gouv.qc.ca <portail@mamh.gouv.qc.ca>

Envoyé: 26 novembre 2020 10:27

A: Marlène Poirier < mpoirier@temiscouatasurlelac.ca>

Cc : eric.belanger@norda.com

Objet : Témiscouata-sur-le-Lac (13073) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

Marlène Poirier
Directrice des finances
Témiscouata-sur-le-Lac
861, rue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac (QC) GOL 1E0

La présente vise à vous informer que la programmation de travaux version n° 1 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 24 novembre 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le calendrier de versements relatif à cette programmation est disponible à la section Calendrier de versements au service en ligne TECQ-2019. Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, si la programmation comporte des coûts réalisés impliquant un versement, le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible vers le 15 mars, à la section Tableau de remboursements.

Toute contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées du programme.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

Par ailleurs, la Municipalité devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Le présent courriel constitue le document officiel confirmant l'acceptation de la programmation. Il vous est adressé en tant que répondant de la Municipalité, tel qu'indiqué au dossier. Veuillez au besoin, le transmettre à vos services administratifs.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter la page Web du programme sous la rubrique infrastructures sur le site Web du Ministère.

Meilleures salutations,

La Direction générale des infrastructures Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation



Direction générale des finances municipales et des programmes

M600858

Québec, le 3 septembre 2021

Madame Lynda Cloutier Assistante greffière Ville de Témiscouata-sur-le-Lac 861, rue Commerciale Nord Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

Madame,

Je vous informe que le règlement 277-21 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 300 000 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale adjointe aux finances municipales,





M600858

J'approuve le règlement 277-21 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 300 000 \$.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

Par:

Diane Labbé, CPA, CA Directrice générale adjointe aux finances municipales

Québec, le 3 septembre 2021

Affaires municipales et Habitation Québec 💀 🐯

Analyse Sélective et Recommandation

No de dossier: M600858 Règlement d'emprunt

Municipalité: 13073 Témiscouata-sur-le-Lac (V) No. de règlement 277-21

MRC: AR130 Témiscouata

Population: 4 935

Taux d'endettement: 10,89 %

(Taux permis : 6,00 %)

Informations sur le règlement

Objet du règlement Divers travaux de réfection sur son réseau routier, des travaux d'aqueduc

et d'égout, ainsi que l'acquisition de véhicules.

Dépense et sources de financement

Dépense décrétée: 300 000 \$

Emprunt demandé:300 000 \$Virement de fonds:0 \$Fonds général:0 \$Solde disponible:0 \$Subventions:0 \$Autres financements:0 \$

Détail de l'emprunt demandé

Code	Description	Terme	Montant
269	269 - RÈGLEMENT PARAPLUIE - TERME NON FIXÉ	20	300 000 \$
269	269 - RÈGLEMENT PARAPLUIE - TERME NON FIXÉ	10	0\$

Autres informations

Dépenses engagées : 0\$

Clause d'affectation de subvention à long terme: Terme général

Subvention affectée à la réduction de l'emprunt

demandé ou à son remboursement pour cette demande: Aucune

Diagnostic en fonction des critères établis justifiant une analyse spécifique

Une analyse spécifique est requise pour les raisons suivantes :

- ¤ Endettement/Richesse foncière excède la valeur permise.
- ¤ RÈGLEMENT PARAPLUIE TERME NON FIXÉ

Commentaires

FI: na

Plafond parapluie respecté.

A l'article 3, les termes respectifs de 20 ans pour les infrastructures et de 10 ans pour l'acquisition des véhicules sont conformes avec la nature des actifs. Par contre, il nous manque les montants affectants chaque nature d'actifs.

Voir fiche contrôle analyste responsable.

L'analyse du taux d'endettement n'a pas été réalisée conformément à la procédure applicable en période de pointe.

Nous recommandons l'approbation du règlement 277-21 pour un emprunt de 300 000\$.(1.1)

Analyste: Dany Jean-Baptiste Date: 2021-09-02



Nouveau processus -Fiche contrôle analyste responsable et analyste en droit

Organisme : VilleTémiscouata-sur-le-LacCode géo : 13073No dossier SyGED : AM 600858No. de règlement : 277-21

DENT	IFICATIO	N DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU G UIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS MUNICI	PAUX		
Auc	une irréç	jularité :			
		Irrégularités¹	Irr.	A.R.	A.D.
		tés non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section			Б
« Pre		sur les irrégularités constatées »			-
	exemptions	Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)			P
<u>r</u>	mpt	La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)		口	
Sédi	exe	La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'applique ou il manque une confirmation (5-6)			巨
Procédure	⊗ >	La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : (7)			
_	PHV	☐ Ne comporte aucune irrégularité ☐ Comporte des irrégularités			
	0	Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15)		回	
	Avis 30 jours	Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis (16)	回	回	
	€	La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17)		回	4
		Le titre ou le numéro du règlement n'apparait pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué		П	
	bjet	dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2)		븯	
	Contenu & objet	Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3)			무
Ses	enn	L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de règl. (5-6)		旦	무
tenc	ont	Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8)			
npé	O	La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (927-8-9)			
50		L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales (1)			口
t et		Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) :			
obje	- 1	Développement économique local (2) Bornes de recharge électrique (3)			
ח, כ	es	Intervention hors de la municipalité (4) Hébergement / restauration (incluant camping)(5)			
2.1 Contenu, objet et compétences	Compétences	Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) (6)			
	npé	Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence (7)			
2.1	Cor	Une entente (sauf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8)			
	14	Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide (9)			
		Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière)			
		Production d'énergie et système de télécommunications (11)			
	Crédits équi-	La dépense est supérieure au financement prévu (1-21)			
		L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (31)			
e e	llée	L'estimation est insuffisamment détaillée (2)			
2.2 Dépense	léta	L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3)			
Déf	on c	La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance ap-			
2.2	Description détaillée	plicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5)		ш	늗
)esc	<u></u>			旦
1	-		H	붜	
		Penses engagées excèdent la norme (1) Aucun terme de l'emprunt au règlement (2)		ш	H
	Emprunt	Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine	H		Р
ايا	Em	gestion (3)			
nen	nt .	Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)			口
JCel	Jbru	Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3)			T
inal	ľ.en	La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-5)			
de 1	dne	Confirmation de subvention Contribution promoteur			
2 S	utre	Contribution autre municipalité Dons ou autres contribution			
2.3 Source de financement	Financement autre que l'emprunt	La clause de taxation/tarification à prélèvement unique est : (6-7-8)			p.
2.3	mei	Absente Vise les contribuables d'une autre mun. Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)			
	ance	Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation) La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (s			
	Fine				E
		La tarification n'est pas liee au benefice reçu (10)	Ш		
		Paraphes de l'analyste en di	oit. Γ		

s'il y a lieu

¹ Pour chacune des irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au *Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux. Direction de l'information financière et du financement*



Nouveau processus -Fiche contrôle analyste responsable et analyste en droit

		Irrégularités	Irr.	A.R.	A.D.
		La clause de taxation/tarification est : (1-2-3)			
		☐ Absente ☐ Vise les contribuables d'une autre mun.			
		Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)		*	
	Taxes foncières/rev Géné/tarif.	Les clauses de taxation/tarification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)		ļ	밀
	ères arif.	La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (5)	旦		
	s foncières 3éné/tarif.	La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu (6)		끧	
rut	s fo Gér	Le règl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une une taxe spéc. ensvaleur et la possibilité discrétionnaire			
npr	axe	d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt ou la même partie d'emprunt. (7)			
t er	-	La clause de taxation/tarification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge			
Jen		des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables (8)			
sen		La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un règl. évolutif annuellement (9)			
2.4 Remboursement emprunt	SE	Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact (1-3)			
dm	entions et contributions	Les travaux prévus au règlement diffèrent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4)			
4 Re	Subventions tres contribut	Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-8)			
5.	over 3	☐ Absence de confirmation off. de subvention ☐ Absence de clause d'affectation			
	Subvautres	Absence du montant de subvention			
		Clause présente et non conforme(le terme emprunt/ subvention diffèrent)			
	LA TAX	E SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)			旦
	ent	La base de taxation est sur la valeur (1)		旦	
	Paiement comptant	La clause de paiement comptant est mal rédigée (2)		旦	旦
	J	Il y a un risque d'iniquité (la base de taxation peut varier) (3)		旦	
<u>6</u>	Regl.	Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)			旦
n rè	œ	Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées (2)			
3. Modification d'un règl.	8	La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle (1)			ш
<u>io</u>	oluti	La résolution modifie l'objet du règlement (2)	빌	ļШ	L
cat	Résolution	La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt (3)	Ш		빝
jje		La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables (4)	L	ļ	빌
Ĭ.	PV corr.	Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil (1)	Ш		빝
က	_ 0	Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil (2)	Ш		빌
		L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations (1)		ļШ	빋
	0	Le règlement ou la résolution d'adoption: (2)			
	Pluki	indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas		H	
ည	Parapluie	indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas L'emprunt excède le plafond annuel permis		-	
lie Rie	п п			ļΕΙ	분
ıţi				-	
Règlements particuliers	1000/ 6		븯	—	岸
ents	100% 8	SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (incluant le 10%)	Ш	Ш	Ш
em		Utilisation des soldes disponibles en vertu de l'art. 8 LDEM plutôt qu'en vertu de l'art. 7 LDEM (2)		旧	
} ègl	w	Le règlement ne fait pas référence à l'art. 7 de la LDEM (3)			
4. F	Soldes disponibles	Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistants (4)			
	Soldes	Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement (5)			
	dis	Le règlement ne précise pas d'où provient le solde disponible (6)			
		La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7-8)			
11	lund as a	absente alors qu'elle serait requise non conforme	L.		
une	irregula	rité atypique a été détectée	Ш		Ш

Paraphes de l'analyste en droit,	
•	1
s'il y a lieu	



Nouveau processus -

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES (ANALYSTE RESPONSABLE)

, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	ition du montant réservé pour les infrastructures a portion de l'emprunt est remboursable sur 20 a	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
		00/00/0004
Dany Jean-Baptiste		02/09/2021
Analyste responsable du dossier TRAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION	Signature (ANALYSTE RESPONSABLE)	Date
des options pour poursuivre le traitement. Deux d'actifs ou le faire plus tard lors du financement à La municipalité nous explique que les montants moment du financement à long terme (Marlène l'Nous convenons avec l'analyste superviseur d'e le dossier, aucune prise en charge par l'analyste	à long terme. ne sont pas encore connus et préfère que la rép Poirier, Directrice des finances). enregistrer dans C08, le code 269 - Parapluie - te	partition des montants soit fixée au
Conclusion : Ces isrégularités non corrigées son	t prises en compte dans la recommandation	
Dany Jean-Baptiste		02/09/2021
Analyste responsable	Signature	Date



NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE DONNÉES POUR L'ANALYSE D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Organisı	me : ville	ier	niscouata-sur-le-	Lac		
Code gé	o: 13073	No dossier SyG	SED: AM 600858		No de règlement	: 277-21
Loi habili	itante : Loi sur les ci	tés et villes (LCV)				
☐ Le rè	èglement a été modi	fié par une résolution/u	ın règlement reçu	avec le dossie	r	
Le rè	èglement modifie ou	abroge un ou plusieurs	s règlements			
INFORMAT	TIONS RELATIVES À L'	OBJET ET À L'ADOPTION	N DU RÈGLEMENT (s	i modification, ins	scrire aussi l'objet du rèç	glement principal) :
¥						
Objet	Divers travaux de	réfection sur son résea	au routier, des trav	aux d'aqueduc	c et d'égout, ainsi q	ue l'acquisition de véhicules.
	Date de l'avis de n	notion:	12-Avr-2021	V	aleur de référence	
ptio		projet de règlement :	12-Avr-2021 12-Avr-2021			¡rs (date d'adoption doit être ≥) :
Adoption		projet de regienient.	3-Mai-2021		ntrer une date 14- <i>i</i>	
	Date d'adoption :		J-1VIAI-202 I			101-2021
INFORMATI	IONS RELATIVES À LA	DÉPENSE, AUX SOURCE	ES DE FINANCEMEN	T ET AU REMBC	DURSEMENT DE L'EM	PRUNT
	Dépense de: 300		y a lieu):			
r e	Emprunt de: 300	000 \$ à (s'il	y a lieu):	Term	ne: 10 et 20 ans*	
Sources de financement	Fonds général :			Solde	es disponibles (règ.	fermés) :
ance	Subv. pour dépen	se:		Subv	/. réduction emprun	t:
ÿ <u>;</u>	Autre : *dépenses	s en infrastructures: 20	ans, dépenses d'a	acquisition de	véhicules:10 ans	
±	%	Contribuables	s visés	Mc	ode	Base
t mer	100 %	Ensemble		Taxe		Valeur
nboursem emprunt						
Remboursement emprunt						
Ren	Autor					
	Autre :					
INFORMATI						
INFURINALI	IONS RELATIVES A L'A	APPROBATION RÉFÉREN	IDAIRE			
		APPROBATION RÉFÉREN	IDAIRE		/alaura da ráfáran	••
Lorsque I	la tenue de registre	e a été réalisée			/aleurs de référen	ce
Lorsque I	la tenue de registre	e a été réalisée e du registre : 5 au 20	mai 2021	D	urée de registre :	15 jours
	Date(s) de la tenue Le nombre de sigr	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué :	mai 2021	Di	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avar	15 jours at 1º jr registre): 10-Mai-2021
Avis PHV PHV	Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) :	mai 2021 : 417	Di Di	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avar élai 45 jrs (max. demie	15 jours nt 1º jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021
Avis PHV PHV	Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-M	mai 2021 : 417 !ai-2021	Di Di Di	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avar élai 45 jrs (max. dernie bre de signatures re	15 jours at 1° jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417
Avis PHV PHV	Date(s) de la tenue Le nombre de sigr Date d'affichage de Date de publication Date de publication	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-M n internet, s'il y a lieu :	mai 2021 : 417 !ai-2021	Di Di Di	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avar élai 45 jrs (max. demie	15 jours at 1° jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417
Lorsque I	Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : 21-Mai	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-M n internet, s'il y a lieu :	mai 2021 : 417 1ai-2021 5-Mai-2021	Di Di Di	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avar élai 45 jrs (max. dernie bre de signatures re	15 jours at 1° jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417
Certificat Avis or publication PHV and publication PHV and publication physical phys	Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : 21-Mai	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-M n internet, s'il y a lieu : i-2021 cernées par le règleme	mai 2021 : 417 //ai-2021 5-Mai-2021 nt indiqué : 4064	Di Di NI Ri	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avar élai 45 jrs (max. dernie bre de signatures re	15 jours at 1° jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417
Certificat Avis or publication PHV and publication PHV and publication physical phys	Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : 21-Mai	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-M n internet, s'il y a lieu : i-2021 cernées par le règleme gnatures requis pour la	mai 2021 : 417 fai-2021 5-Mai-2021 nt indiqué : 4064 a tenue d'un scruti	Di Di Ni Ri n: 417	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avar élai 45 jrs (max. dernie bre de signatures re	15 jours at 1° jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417
Certificat Avis or tenue publication PHV endication PHV endication publication PHV endication publication publicat	Date(s) de la tenue Le nombre de sigr Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : 21-Mai Nbre de PHV conc Nbre indiqué de si Nbre de signatures	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-N n internet, s'il y a lieu : i-2021 cernées par le règleme gnatures requis pour la s recueillies lors de la t	mai 2021 : 417 fai-2021 5-Mai-2021 nt indiqué : 4064 a tenue d'un scruti	Di Di Ni Ri n: 417	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avar élai 45 jrs (max. dernie bre de signatures re	15 jours at 1° jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417
Certificat Avis or tenue publication PHV endication PHV endication publication PHV endication publication publicat	Date(s) de la tenue Le nombre de sigr Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : 21-Mai Nbre de PHV conc Nbre indiqué de si Nbre de signatures	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-M n internet, s'il y a lieu : i-2021 cernées par le règleme gnatures requis pour la	mai 2021 : 417 fai-2021 5-Mai-2021 nt indiqué : 4064 a tenue d'un scruti	Di Di Ni Ri n: 417	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avar élai 45 jrs (max. dernie bre de signatures re	15 jours at 1° jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417
Certificat Certificat Avis or certificat public by registre publication PHV end of the certificat certificat publication public publication publication phy end of the certificat certifica	Date(s) de la tenue Le nombre de sigr Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : 21-Mai Nbre de PHV conc Nbre indiqué de si Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu de	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-N n internet, s'il y a lieu : i-2021 cernées par le règleme gnatures requis pour la s recueillies lors de la t	mai 2021 : 417 fai-2021 5-Mai-2021 nt indiqué : 4064 a tenue d'un scruti renue de registre :	Di Di Ni Ri n: 417	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avar élai 45 jrs (max. dernie bre de signatures re	15 jours at 1° jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417
To sertificat Certificat Avis condition public publication PHV Label Certificat Avis condition public certificat Certificat Avis condition public certificat Certificat Avis condition public certificat Certific	Date(s) de la tenue Le nombre de sigr Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : 21-Mai Nbre de PHV conc Nbre indiqué de si Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu de	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-M n internet, s'il y a lieu : i-2021 cernées par le règleme gnatures requis pour la s recueillies lors de la t le tenue de registre : bation des PHV : : -	mai 2021 : 417 fai-2021 5-Mai-2021 nt indiqué : 4064 a tenue d'un scruti renue de registre :	Di Di Ni Ri n: 417	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avar élai 45 jrs (max. dernie bre de signatures re	15 jours at 1° jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417
Te most dependence of the control of	Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : 21-Mai Nbre de PHV conc Nbre indiqué de si Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu d d'exemption d'appro-	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-M n internet, s'il y a lieu : i-2021 cernées par le règleme gnatures requis pour la s recueillies lors de la t le tenue de registre : bation des PHV : : -	mai 2021 : 417 fai-2021 5-Mai-2021 nt indiqué : 4064 a tenue d'un scruti renue de registre :	Di Di Ni Ri n: 417	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avantélai 45 jrs (max. dernie) bre de signatures re èglement de publication	15 jours at 1º jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417 ation no :
Certificat Certificat Avis constituted tenue publication PHV PHV	Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : 21-Mai Nbre de PHV conc Nbre indiqué de si Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu d d'exemption d'appro-	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-M n internet, s'il y a lieu : i-2021 cernées par le règleme gnatures requis pour la sercueillies lors de la tele tenue de registre : bation des PHV : :- est mentior cernées a renoncée à l	mai 2021 : 417 fai-2021 5-Mai-2021 nt indiqué : 4064 a tenue d'un scruti renue de registre :	Di Di Ni Ri n: 417	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avar élai 45 jrs (max. demie bre de signatures re èglement de publica	15 jours at 1º jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417 ation no :
Certificat Certificat Avis Certificat Certificat Avis Certificat C	Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : 21-Mai Nbre de PHV conc Nbre indiqué de si Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu d d'exemption d'appro eduit par l'analyste	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-M n internet, s'il y a lieu : i-2021 cernées par le règleme gnatures requis pour la sercueillies lors de la tele tenue de registre : bation des PHV : :- est mentior cernées a renoncée à l	mai 2021 : 417 Mai-2021 5-Mai-2021 nt indiqué : 4064 a tenue d'un scruti renue de registre : nné au dossier la tenue de registre	Di Di Ni Ri n: 417	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avantélai 45 jrs (max. dernie) bre de signatures re èglement de publication	15 jours at 1º jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417 ation no :
Certificat Certificat Avis Lande publication PHV Date de La Certificat Certif	Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : 21-Mai Nbre de PHV conc Nbre indiqué de si Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu d d'exemption d'appro eduit par l'analyste ajorité des PHV conc renonciation :	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-M n internet, s'il y a lieu : i-2021 cernées par le règleme gnatures requis pour la sercueillies lors de la tele tenue de registre : bation des PHV : :- est mentior cernées a renoncée à l	mai 2021 : 417 Mai-2021 5-Mai-2021 nt indiqué : 4064 a tenue d'un scruti denue de registre : nné au dossier la tenue de registre er une date	Di Di Ni Ri n: 417 0	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avai élai 45 jrs (max. dernie bre de signatures re èglement de publica aleur de référence chéance du délai (m	15 jours at 1º jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417 ation no: in. avant 1º jr registre):
Lorsque I Avis Certificat Certificat Certificat Avis	Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : 21-Mai Nbre de PHV conc Nbre indiqué de si Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu d d'exemption d'appro eduit par l'analyste ajorité des PHV conc renonciation :	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-M n internet, s'il y a lieu : i-2021 cernées par le règleme gnatures requis pour la s recueillies lors de la t le tenue de registre : bation des PHV : : - est mentior cernées a renoncée à l Entre	mai 2021 : 417 Mai-2021 5-Mai-2021 nt indiqué : 4064 a tenue d'un scruti denue de registre : nné au dossier la tenue de registre er une date	DO DO NI Ri n: 417 0	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avantélai 45 jrs (max. dernier) bre de signatures re èglement de publication aleur de référence chéance du délai (materialeur de référence de s'IL Y A LIEU) //aleur de référence	15 jours at 1º jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417 ation no: in. avant 1º jr registre):
Lorsque I Avis Certificat Certificat Certificat Avis Certificat Avis Date de no Date de no Date de no Certificat Avis Certificat Avis	Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : 21-Mai Nbre de PHV conc Nbre indiqué de si Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu d d'exemption d'appro eduit par l'analyste ajorité des PHV conc renonciation :	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-M n internet, s'il y a lieu : i-2021 cernées par le règleme gnatures requis pour la s recueillies lors de la t le tenue de registre : bation des PHV : : - est mentior cernées a renoncée à l Entre ROIT D'OPPOSITION À L'A 30 jours :	mai 2021 : 417 Mai-2021 5-Mai-2021 nt indiqué : 4064 a tenue d'un scruti denue de registre : nné au dossier la tenue de registre er une date	DO DO NI Ri n: 417 0	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avai élai 45 jrs (max. dernie bre de signatures re èglement de publica aleur de référence chéance du délai (m	15 jours at 1º jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417 ation no: in. avant 1º jr registre):
Lorsque I Avis Certificat Certificat Avis Date de montificat confication bublication Date de registre Certificat Avis Certificat Avis	Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : 21-Mai Nbre de PHV conc Nbre indiqué de sign Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu d d'exemption d'appro eduit par l'analyste ajorité des PHV conc renonciation : ION RELATIVES AU DE	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-M n internet, s'il y a lieu : i-2021 cernées par le règleme gnatures requis pour la s recueillies lors de la t le tenue de registre : bation des PHV : : - est mentior cernées a renoncée à l Entre ROIT D'OPPOSITION À L'A 30 jours : le l'avis:	mai 2021 : 417 Mai-2021 5-Mai-2021 nt indiqué : 4064 a tenue d'un scruti denue de registre : nné au dossier la tenue de registre er une date	DO DO NI Ri n: 417 0	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avantélai 45 jrs (max. dernier) bre de signatures re èglement de publication aleur de référence chéance du délai (materialeur de référence de s'IL Y A LIEU) //aleur de référence	15 jours at 1º jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417 ation no: in. avant 1º jr registre):
Lors que le la	Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : 21-Mai Nbre de PHV conc Nbre indiqué de sign Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu d d'exemption d'appro eduit par l'analyste ajorité des PHV conc renonciation : ION RELATIVES AU DE Date de l'avis de d Date d'affichage de	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-M n internet, s'il y a lieu : i-2021 cernées par le règleme gnatures requis pour la s recueillies lors de la t le tenue de registre : bation des PHV : : - est mentior cernées a renoncée à l Entre ROIT D'OPPOSITION À L'A 30 jours : le l'avis:	mai 2021 : 417 Mai-2021 5-Mai-2021 nt indiqué : 4064 a tenue d'un scruti denue de registre : nné au dossier la tenue de registre er une date	DO DO NI Ri n: 417 0	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avantélai 45 jrs (max. dernier) bre de signatures re èglement de publication aleur de référence chéance du délai (materialeur de référence de s'IL Y A LIEU) //aleur de référence	15 jours at 1º jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417 ation no: in. avant 1º jr registre):
Lorsque Avis Certificat Avis Certificat Certifi	Date(s) de la tenue Le nombre de sign Date d'affichage de Date de publication Date de publication Certifié le : 21-Mai Nbre de PHV conc Nbre indiqué de si Nbre de signatures qu'il n'y a pas eu d d'exemption d'appro eduit par l'analyste ajorité des PHV conc enonciation : ION RELATIVES AU DE Date de l'avis de d Date de publication Date de publication	e a été réalisée e du registre : 5 au 20 natures requis indiqué : e l'avis (CM/LCV) : n de l'avis (LCV) : 5-M n internet, s'il y a lieu : i-2021 cernées par le règleme gnatures requis pour la s recueillies lors de la t le tenue de registre : bation des PHV : : - est mentior cernées a renoncée à l Entre ROIT D'OPPOSITION À L'A 30 jours : le l'avis:	mai 2021 : 417 Mai-2021 5-Mai-2021 nt indiqué : 4064 a tenue d'un scruti denue de registre : nné au dossier la tenue de registre er une date	DO DO NI Ri n: 417 0	urée de registre : élai de 5 jrs (min. avantélai 45 jrs (max. dernier) bre de signatures re èglement de publication aleur de référence chéance du délai (materialeur de référence de s'IL Y A LIEU) //aleur de référence	15 jours at 1º jr registre): 10-Mai-2021 r jr registre): 17-Jun-2021 equis: 417 ation no: in. avant 1º jr registre):

responsable



Nouveau processus- Fiche contrôle analyste technique

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION, APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS

Auc	une irr	égularité :			
		Irrégularités ⁱ	Irr.	Réglées	À traiter
Des	irrégula	arités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier (1-2)	回	\Box	
	lo	Aucun avis de motion donné (1)			
	Avis de motion	L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)			
<u>io</u>	s de	La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée (5)			
l dop	Avis	Information facultative erronée (6)			\Box
d'ac	<u>je</u> t	Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil (1)			
lure	Projet	Le projet de règlement est différent du règlement adopté (2)			
océc		Omission d'adoption du règlement ou de la résolution (1)			
1.1 Procédure d'adoption	Io	Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption (2)			
 `-	Adoption	Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne (3)			
	Ă	Non-respect du délai minimal de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner			
		l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement (4)			
		Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV) (1)			
		Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit (2)			
		Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents (3)			
		Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre (4)			
		L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu :			
	>	No ou titre du règlement (5) Droit au scrutin (10)			
		Objet du règlement (5) Nbre signatures pour tenue de scrutin (11)			
	PH	Date d'adoption règlement (5) Approbation si nbre signatures insuffisant (12)			
aire	public aux PHV	Montant de l'emprunt (6) Description/plan secteur (13)			
ion référendaire	ublic	PHV concernées ens./secteur (7) Endroit/jours/heures où consulter le règl. (14)			
-éfér	Avis p	Emploi des sommes empruntées (8) Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat (15)			18
on I	Av	Util. soldes disponibles (9)			1
1.2 Approbat		Endroit/jour/heures de tenu du registre (16)			1
ppro		Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté (16a)			1
2 A		Cas particuliers Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour (16b))			-
~		particuliers Les journées de registre ne sont pas consécutives (16c)			-
		Non-respect du délai max. de 45 jrs entre l'adoption du règl. et le dernier jr de tenue de registre (17)			\Box
		Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (18)			
		Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné (1)		╁	\vdash
	nt de re	Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public (2)	╟┯╢	╁	\vdash
	Certificat de registre	Absence de mention que le règl. est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu (3)		╁	\vdash
	Cer		$\parallel - \parallel$		\vdash
	SCDI1				
	SUNU	·			
		Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours (1)			
ဖွ		Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi. (2)			
1.3 Avis de 30 jours	urs	Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement (3)			
30	30 jo	Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. pour approb. (4)			
s de	Avis de 30 jours	L'avis de 30 jours ne mentionne pas : (5 à 13)			
¥	Avis	☐ modification apportée ☐ que toute pers. peut s'opposer ☐ délai de 30 jrs pr s'opposer par écrit			
-		Mun. régies nom de la municipalité nom, poste et signature			
		par CM date et lieu où a été fait désignation suffisante de ceux à qui il est adressé			igsquare
		Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (14)			
		Paraphes de l'analy	ste		
		responsable			ļ



Nouveau processus- Fiche contrôle analyste technique

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES ET COMMENTAIRES 1) Aucune estimation des dépenses n'a été fournie, donc il est impossible de savoir quel montant sera remboursable en 20 ans et quel autre montant le sera en 10 ans. 30-Jun-2021 Chloé Proulx

Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformité
des actes financiers municipaux.

Signature

Paraphes de l'analyste	
responsable	

Date

Analyste technique



M602281

J'approuve le règlement 293-22 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 475 000 \$.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

Par:

Richard Villeneuve, CPA, CA Directeur de l'accompagnement

et des finances municipales

Québec, le 4 avril 2022

o de dossier:	M602281	Règlement d'emprunt			
•	Témiscouata-sur-le-l Témiscouata 5 017	Lac (V) No. de règleme	nt	293-22	
aux d'endettement: (Taux permis : 7,0	1 0,24 % 90 %)				
nformations sur	le règlement				
Objet du règlemen	it Terrain d	e Baseball - Système d'éclairag	je et estra	ades	
Dépense et source	a de financement				
Dépense décrétée:	475 000 \$				
Emprunt demandé:	475 000 \$	Virement de fonds:	0\$		
Fonds général:	0 \$	Solde disponible:	O \$		
Subventions:	0\$	Autres financements:	0\$		
Détail de l'emprun	t demandé				
Code Description	1	·	Te	eme	Montan
151 151 - DÉPE	NSES SUBVENTION	NÉES À 50 % ET +		15	475 000
500 500 - PROJ	JET SUBVENTIONNÉ			0	0
	à la réduction de l'emp	and demands on A need combance	ement po	ur cette d	emande
Subvention affectée					
Type de subve	ntion	Montant	_		
	ntion	Montant			
Type de subve	ntion MELS	Montant	5 000 \$	écifique	
Type de subve Subventions l Diagnostic en fo	ntion MELS Inction des critère	Montant 30	5 000 \$	écifique	
Type de subve Subventions l Diagnostic en fo Une anelyse spéc	ntion MELS Inction des critère Cifique est requise pos	Montant 30 s établis justifiant une ana	5 000 \$	éciflqu	
Type de subve Subventions l Diagnostic en fo Une analyse spéc	ntion MELS Inction des critère Cifique est requise pos	Montant 30 s établis justifiant une ana ur les raisons suivantes : xcède la valeur permise.	5 000 \$	éciflqu	
Type de subve Subventions l Diagnostic en fo Une analyse spéc	ntion MELS nction des critère cifique est requise pou	Montant 30 s établis justifiant une ana ur les raisons suivantes : xcède la valeur permise.	5 000 \$	écifiqu	
Type de subve Subventions l Diagnostic en fo Une analyse spéc □ Endetteme □ DÉPENSE	ntion MELS nction des critère cifique est requise pou	Montant 30 s établis justifiant une ana ur les raisons suivantes : xcède la valeur permise.	5 000 \$	écifiqu	
Type de subversions l Subventions l Subventions l Diagnostic en fo Une anelyse spéc □ Endetteme □ DÉPENSE Commentaires FI: 25 %. Subvention confirm subvention de 64 %	ntion MELS Inction des critère Inition des critèr	Montant 30 s établis justifiant une ana ur les raisons suivantes : xcède la valeur permise.	s 000 \$	ion, taux (e de
Type de subversions la Subventions la Subventions la Subventions la Subvention de Subv	ntion MELS Inction des critère Inition des critèr	Montant 30 s établis justifiant une and ur les raisons suivantes : xcède la valeur permise. 3 Å 50 % ET + 000 \$ par la Ministère déléguée à % et plus de subvention a été acc sse: M801059 & M600635.	s 000 \$	ion, taux (e de
Type de subversions la Subventions la Subventions la Subventions la Subvention de Subv	ntion MELS Inction des critère cifique est requise pou ent/Richesse foncière es S SUBVENTIONNÉES née de 305 000 \$ / 475 6, L'exemption pour 50 même lettre de promes nent suspendue, périoc	Montant 30 s établis justifiant une and ur les raisons suivantes : xcède la valeur permise. 3 Å 50 % ET + 000 \$ par la Ministère déléguée à % et plus de subvention a été acc sse: M801059 & M600635.	s 000 \$	ion, taux (e de
Type de subve Subventions l Diagnostic en fo Une analyse spéc Endetteme DÉPENSE Commentaires FI: 25 %. Subvention confirm subvention de 64 % similaires, selon la Analyse d'endettem Recommandatio Nous recommandation	ntion MELS Inction des critère Inique est requise pou Int/Richesse foncière et IS SUBVENTIONNÉES Inée de 305 000 \$ / 475 Io. L'exemption pour 50 Inème lettre de promes Inent suspendue, périod	Montant 30 s établis justifiant une and ur les raisons suivantes : xcède la valeur permise. 3 Å 50 % ET + 000 \$ par la Ministère déléguée à % et plus de subvention a été acc sse: M801059 & M600635.	5 000 \$ alyse sp	ion, taux ons 2 doss	e te iers
Type de subversions la Subventions la Subventions la Diagnostic en four analyse spécie Endetteme	metlon des critère cifique est requise pou ent/Richesse foncière es s SUBVENTIONNÉES de de 305 000 \$ / 475 de, L'exemption pour 50 même lettre de promes ment suspendue, périod ens cons l'approbation du réqualyste en droit. (1.1)	Montant 30. s établis justifiant une and ur les raisons suivantes : xcède la valeur permise. A 50 % ET + 000 \$ par la Ministère déléguée de % et plus de subvention a été acc sse: M601059 & M600635. de de pointe.	s ooo \$ alyse sp a l'Éducat cordée da	ion, taux ons 2 doss	de de de de de de de de de de de de de d

______ Date : _______ Anelyste: François-Michel Girard



Affaires municipales et Heibkodon Québec Analyse Sélective et Recommandation

No de dossier:	M602281	Règleme	nt d'emprunt			
Municipalité: 13073 MRC: AR13 Population:	3 Témiscouata-sur-k 10 Témiscouata 5 017	-Lac (V)	No. de règleme	nt 2	93-22	
Taux d'endettement: (Taux permis :	· · • - · · ·					
Informations su	ır le règlement	·				
Objet du règlem	ent Terrain	de Basebail	- Système d'éclairag	e et estrad	le s	
Dépense et sour	ces de financement					
Dépense décrétée	475 000 \$					
Emprunt demandé	: 475 000 \$	V	/irement de fonds:	0\$		
Fonds général:	0 \$	8	Solde disponible:	0\$		
Subventions :	0\$	A	Autres financements:	0\$		
Détail de l'empre				_		
Code Descripti				Terr	ne	Montant
	PENSES SUBVENTIOI		% ET +	15	4	75 000 \$
500 500 - PR	OJET SUBVENTIONNE	≜		0)	0\$
Subvention affects Type de sub	ée à la réduction de l'en vention	nprunt demand	dé ou à son rembours Montant		cette demand	de
Subvention	ns MELS		30	5 000 \$		
Diagnostic en	fonction des critè	res établis j	ustifiant une ana	ılyşe spé	cifique	
Une analyse sp	écifique est regulse p	our les raiso	ns suivantes :			
¤ Endetter	ment/Richesse fonc ière	excède la val	eur permise.			
¤ DÉPEN	SES SUBVENTIONNÉ	ES À 50 % ET	+			
Commentaires						
FI: 25 %.						
subvention de 64	irmée de 305 000 \$ / 47 4 %, L'exemption pour 9 la même tettre de prorr	50% et plus de	subvention a été acc	à l'Éducation cordée dans	n, taux de 3 2 dossiers	
Analyse d'endet	tement suspendue, péri	iode de pointe				
Recommandat	tions					
	ndons l'approbation du l l'analyste en droit. (1.1		-22 pour un emprunt	de 475 000	\$, sous résen	v e
Analyste: Franço	is-Michel Girard		Date : _			



Nouveau processus -Fiche contrôle analyste responsable et analyste en droit

Organisme : Ville Témiscouata-sur-le-Lac

		DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU <i>Guide des normes et des conformités des actes financiers municil</i> ularité :		П	
_	-	irrégularités¹	le.	AR.	A
s i	rrégulari	tés non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section	m.	C.	E
		ur les irrégularités constatées »	Ш	Ш	L
	LI S	Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) (1-2)			
	ptic	La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (34)			
	E E	La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'ap-			I
	9	plique ou il manque une confirmation (5-6)	ш		上
	PHV & exemptions	La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : (7) Ne comporte aucune irrégularité Comporte des irrégularités			Г
			H	H	-
	330	11.1		-	+
1	Avis 30 jours		H		
+	-	La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17) Le titre ou le numéro du règlement n'apparait pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué			+
1	ŧ	dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (\$-2			
	Ġ	Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3)	П		I
1	2	L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de règl. (5-6)	H		Ħ
	Contenu & objet	Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8)	П	-	1
	ই	La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation			1
		détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (927-8-9)	Ш		I
		L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales (1)			
1		Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) :			
		Développement économique local (2) Bornes de recharge électrique (3)			
	Ses	☐ Intervention hors de la municipalité (4) ☐ Hébergement / restauration (incluant camping)(s)			
1	ten.	Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) (8)			
1	e E	Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence	1		1
	Campétences	☑ Une entente (seuf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8)			
		Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide (s)			
1		Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) (10)		1	
_		Production d'énergie et système de télècommunications (11)	_	_	
	Crédits équi-	La dépense est supérieure au financement prévu (1-21)			Щ
		L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (31)			Ш
1	Description détaillée	L'estimation est insuffisamment détaillée (2)			
	étai	L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3)			Ш
	Pue	La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance ap-			ı
	ijġ	plicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) (4)	1	-	4
	esci	La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5)	-	-	1
1		Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée (6)	-	H	1
-		penses engagées excèdent la norme (1)	-		4
	Emprunt	Aucun terme de l'emprunt au règlement (2) Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine	-	4	-
	Ē	gestion (3			
	-	Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes	-		
	ğ	Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits			
1	E E	La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-5	-		+
	ne	☐ Confirmation de subvention ☐ Contribution promoleur		1	
	2	☐ Contribution eutre municipalité ☐ Dons ou autres contribution	-	'	1
	Financement autre que l'emprunt	La clause de laxation/tarification à prélèvement unique est : (6-7-8			1
	ierit	☐ Absente ☐ Vise les contribuables d'une autre mun.			
i	Cer	Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)			
	nan	La dause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (9)		
	ΙĒ	La tarification n'est pas liée au bénéfice reçu (10			

¹ Pour chacune des irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux. Direction de l'Information financière et du financement



NOUVEAU PROCESSUS -FICHE CONTRÔLE ANALYSTE EN DROIT

		Irrégularités		. A	R. A	Ų
	į	La clause de laxation/larification est : (1-2-3)		3		_
		Absente Vise les contribuables d'une autre mun.	L]	- []	L
	- 1	Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)	-	-	- 1,	_
-	9	Les clauses de taxation/tarification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt			- }	ŀ
Taxes foncières/rev. Géné/tarif.	La dause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (s	-	م (به	١,	Ļ	
1	ne t	La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu(6	L	J L		L
	Gel	Le règl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une une taxe spéc. ensvaleur et la possibilité discrétionnaire	-	7	- [,	
	a a	d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc, pour rembourser le même emprunt ou la même partie d'emprunt. (7	ال	1		l
	_	ou la meme partie d'emprunt. La clause de taxation/tarification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge	1_	+	~	
}		des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables	١L	J	î	ı
	- 1	La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un règl. évolutif annuellement		1	1	ı
1	- 1	Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact (1-3		1		i
1	rentions et contributions	Les travaux prévus au réglement différent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4		1		ı
1	Subventions et hes contribution	Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-8		4	-	ı
1	ont	Absence de confirmation off. de subvention Absence de clause d'affectation		1	1	ı
		Absence du montant de subvention	-	7		
1	Sub	Clause présente et non conforme(le terme emprunt/ subvention diffèrent)	ir	7	- 1	
1		E SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)	-	1	1	
1		The state of the s	1	thr		ı
	Paiement comptant	The second secon		417	-	
٦	aie	A MANAGEMENT AND A STATE OF THE		4 6		
r				ŧ۳	_	
	Regl.			1	-	
1		Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle	_	4		
1	Résolution		- 7010	4	-	
	ng png	La résolution modifie l'objet du règlement (2		411	_	
	Rés	La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt		4		
		La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables		4		
	질	Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil		-		
1	- 0	Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil		Į.,		
П		L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations		1,5		
1		Le règlement ou la résolution d'adoption:	1_	- I	_,	
	Tie I	n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas	IL	اراد	_	ı
1	Parapluie	indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas	-	711		
	a.		24		_	
		Le remb. de l'emprunt ne se fait pas par des revenus géné, ou d'une taxe spéciate « ensvaleur » //		-	1	ĺ
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo, (seulement al la durée de vie est évaluable)	24 <u>L</u>	<u>.</u>		ŀ
	100% 5	SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (incluant le 10%)	1			-
		Utilisation des soldes disponibles en vertu de l'art. 8 LDEM plutôt qu'en vertu de l'art. 7 LDEM		7		
		Le règlement ne fait pas référence à l'art. 7 de la LDEM				ĺ
	S es	Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistants			_	1
	Soldes disponibles	Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement		1		1
	Sp	Le règlement ne précise pas d'où provient le solde disponible				ĺ
	9	La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle laxe » est : [7-		-		
		absente alors qu'elle serait requise non conforme	"L			Í
-		rité atypique a été détectée	-	7		

Paraphes de l'analyste en droit,	
s'll y a lieu	



Québec 💀 Nouveau processus -FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES (ANALYSTE RESPONSABLE) Protocole d'entente entre la ville et la commission scolaire. Au dossier. 21/03/2022 François-Michel Girard Signature Date Analyste responsable du dossier TRAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION (ANALYSTE RESPONSABLE) Analystes en droit. Conclusion : Les irrégularités ont été corrigées

François-Michel Girard		21/03/2022
Analyste responsable	Signature	Date



Nouveau processus- Fiche contrôle analyste technique Données pour l'analyse d'un règlement d'emprunt

_	ne : Vilje :: 13073 No		iscouata-sur-le-		N= do -luto-	4- 207 22	
			ED : AM M60228	11	no de regien	nent: 293-22	
_	ante : Loi sur les cités et villes						
_	glement a été modifié par une		-		ssier		
Le req	glement modifie ou abroge un	ou plusieurs	regiements	••••••	_		
FORMATI	ONS RELATIVES À L'OBJET ET	A L'ADOPTION	DU RÈGLEMENT (si modification	, inscrire aussi l'objet	du règlement princip	el):
Objet	Terrain de baseball - Systèrr	ne d'éclairage	et estrades				
5	Date de l'avis de motion :		28-Fév-2022		Valeur de référ	ence:	
Adoption	Date du dépôt du projet de re	èglement :	28-Fév-2022		Échéance délai	de 2 jrs (date d'ado	otion doitetre≥ \ .
Ą	Date d'adoption :	•	15-Mar-2022		Entrer une date	-	
				-	-		
FORMATIO	ONS RELATIVES À LA DÉPENSE,	, AUX SOURCE	S DE FINANCEMEN	NT ET AU RE	MBOURSEMENT DE	L'EMPRUNT	
	Dépense de: 475 000 \$	à (±7)	a lieu):				
ent de	Emprunt de: 475 000 \$	à (s'il y	r e lileu):	_	erme: 15 ans		
Se E	Fonds général :				oldes disponibles		
Sources de financement	Subv. pour dépense :			5	Subv. réduction en	nprunt :	
<u></u>	Autre :				M. J.		
t i		ontribuables	A1262	Tours	Mode	\/mla	Base
Ĕ - 1	100%	Ensemble	-	Taxe		Valeur	
9 E						4+	_
prum			-	-			
mboursen emprunt			- -				_
	Autre:	non référen	DAIRE			MARKETER	
FORMATI	Autre: ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été réc		DAIRE		Valeurs de ré	férence	
FORMATI	ONS RELATIVES À L'APPROBAT	alisée	DAIRE		Valeurs de ré		
FORMATI	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été réa	alisée tre :			Durée de regist		
AVE CONTRACT	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été rés Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures re Date d'affichage de l'avis (C	alisée tre : quis indiqué : :M/LCV) :			Durée de regist Délai de 5 jrs (n Délai 45 jrs (me	tre : nin. avant 1º jr registre): x, demier jr registre) :	-
AVE CONTRACT	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été réa Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures re Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis	alisée bre : quis indiqué : :M/LCV) : s (LCV) :			Durée de regist Délai de 5 jrs (n Délai 45 jrs (ma Nore de signati	tre : nin. avant 1°)r registre); x. demier jr registre); ures requis;	
AVE CONTRACT	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été réd Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures red Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis Date de publication internet,	alisée bre : quis indiqué : :M/LCV) : s (LCV) :			Durée de regist Délai de 5 jrs (n Délai 45 jrs (me	tre : nin. avant 1°)r registre); x. demier jr registre); ures requis;	
Certificat Avis public publication PHV II PM NO II	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été réa Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures re Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis Date de publication internet, Certifié le :	alisée tre : quis indiqué : M/LCV) : s (LCV) : s (ICV) :			Durée de regist Délai de 5 jrs (n Délai 45 jrs (ma Nore de signati	tre : nin. avant 1°)r registre); x. demier jr registre); ures requis;	
Certificat Avis public publication PHV II PM NO II	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été réa Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures re- Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis Date de publication internet, Certifié le : Nbre de PHV concernées p	alisée puis indiqué : puis indiqué : puis indiqué : puis indiqué : puis indiqué : puis indiqué : puis indiqué :	nt indiqué :		Durée de regist Délai de 5 jrs (n Délai 45 jrs (ma Nore de signati	tre : nin. avant 1°)r registre); x. demier jr registre); ures requis;	
Certificat Avis public publication PHV II PM NO II	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été réa Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures re Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis Date de publication internet, Certifié le : Nbre de PHV concernées pu	alisée tre : quis indiqué : (M/LCV) : (LCV) : (LCV) : ar le règlement requis pour la	nt indiqué : a tenue d'un scru	tin:	Durée de regist Délai de 5 jrs (n Délai 45 jrs (ma Nore de signati	tre : nin. avant 1°)r registre); x. demier jr registre); ures requis;	
Certificat Certificat Avis Lenue tenue publication PHV is an Internation PHV is a publication PHV is a publication physical publication	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été réa Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures re Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis Date de publication internet, Certifié le : Nbre de PHV concernées pu Nbre indiqué de signatures Nbre de signatures recueillie	alisée tre : quis indiqué : (M/LCV) : (LCV) : , s'il y a lieu : ar le règlemer requis pour la es lors de la t	nt indiqué : a tenue d'un scru	tin:	Durée de regist Délai de 5 jrs (n Délai 45 jrs (ma Nore de signati	tre : nin. avant 1°)r registre); x. demier jr registre); ures requis;	
Certificat Certificat Avis Lenue tenue publication PHV is an Internation PHV is a publication PHV is a publication physical publication	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été réa Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures re Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis Date de publication internet, Certifié le : Nbre de PHV concernées pu	alisée tre : quis indiqué : (M/LCV) : (LCV) : , s'il y a lieu : ar le règlemer requis pour la es lors de la t	nt indiqué : a tenue d'un scru	tin :	Durée de regist Délai de 5 jrs (n Délai 45 jrs (ma Nore de signati	tre : nin. avant 1°)r registre); x. demier jr registre); ures requis;	
Certificat Certificat Avis in tenue publication PHV in an ingistre	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été réa Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures re Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis Date de publication internet, Certifié le : Nbre de PHV concernées pu Nbre indiqué de signatures Nbre de signatures recueillie	alisée tre : quis indiqué : M/LCV) : s (LCV) : , s'il y a lieu : ar le règlement requis pour la es lors de la to de registre :	nt indiqué : a tenue d'un scru enue de registre	:	Durée de regist Délai de 5 jrs (no Délai 45 jrs (mo Nbre de signati Règlement de p	tre : min. avam 1 • jr registre) : x. demier jr registre) : ures requis; publication no :	
Certificat Avis on the public public public public publication PHV	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été rés Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures re Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis Date de publication internet, Certifié le : Nbre de PHV concernées p Nbre indiqué de signatures Nbre de signatures recueillie qu'il n'y a pas eu de tenue de	alisée tre : quis indiqué : M/LCV) : s (LCV) : s 'il y a lieu : ar le règlemer requis pour la es lors de la tr de registre : s PHV : Su	nt indiqué : a tenue d'un scru enue de registre	:	Durée de regist Délai de 5 jrs (no Délai 45 jrs (mo Nbre de signati Règlement de p	tre : min. avam 1 • jr registre) : x. demier jr registre) : ures requis; publication no :	
Certificat Certificat Avis public tenue publication PHV PHV PHV pp Isse	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été rés Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures re Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis Date de publication internet, Certifié le : Nbre de PHV concernées p Nbre indiqué de signatures Nbre de signatures recueilliqu'il n'y a pas eu de tenue d'exemption d'approbation de duit par l'analyste	alisée tre : quis indiqué : M/LCV) : s (LCV) : , s'il y a lieu : ar le règlement requis pour la es lors de la tr de registre : s PHV : Su l est mention	nt indiqué : a tenue d'un scru enue de registre ubvention 50 né au dossier	* LCV :	Durée de regist Délai de 5 jrs (no Délai 45 jrs (mo Nbre de signati Règlement de p	tre:	
Certificat Certificat Avis Part Certificat Avis Part Pa	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été rés Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures re Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis Date de publication internet, Certifié le : Nbre de PHV concernées p Nbre indiqué de signatures Nbre de signatures recueillie qu'il n'y a pas eu de tenue d'exemption d'approbation de duit par l'analyste	alisée tre : quis indiqué : M/LCV) : s (LCV) : , s'il y a lieu : ar le règlement requis pour la es lors de la tre de registre : s PHV : Su est mention renoncée à l	nt indiqué : a tenue d'un scru enue de registre ubvention 50 né au dossier	* LCV :	Durée de regist Délai de 5 jrs (no Délai 45 jrs (mo Nbre de signati Règlement de p	tre:	
ITAMASON In a publication public publication physical publication physical publication physical publication physical publication physical physical publication physical physical publication physical	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été rés Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures re Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis Date de publication internet, Certifié le : Nbre de PHV concernées p Nbre indiqué de signatures Nbre de signatures recueilliqu'il n'y a pas eu de tenue d'exemption d'approbation de duit par l'analyste	alisée tre : quis indiqué : M/LCV) : s (LCV) : , s'il y a lieu : ar le règlement requis pour la es lors de la tre de registre : s PHV : Su est mention renoncée à l	nt indiqué : a tenue d'un scru enue de registre ubvention 50 né au dossier a tenue de regis'	* LCV :	Durée de regist Délai de 5 jrs (no Délai 45 jrs (mo Nbre de signati Règlement de p	tre:	
ITAMASON I support of the confidence of the conf	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été rés Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures re Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis Date de publication internet, Certifié le : Nbre de PHV concernées p Nbre indiqué de signatures Nbre de signatures recueillie qu'il n'y a pas eu de tenue d'exemption d'approbation de duit par l'analyste	alisée tre : quis indiqué : cM/LCV) : s (LCV) : s 'il y a lieu : ar le règlemer requis pour la es lors de la tr de registre : s PHV : Su est mention renoncée à l'	nt indiqué : a tenue d'un scru enue de registre ubvention 50 né au dossier la tenue de regis er une date	: % LCV :	Durée de regist Délai de 5 jrs (mo Délai 45 jrs (mo Nbre de signati Règlement de p Article 556 au Valeur de réfé Échéance du d	tre:	
ITAMASON I support of the confidence of the conf	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été réa Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures re Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis Date de publication internet, Certifié le : Nbre de PHV concernées p Nbre indiqué de signatures Nbre de signatures recueilli qu'il n'y a pas eu de tenue d'exemption d'approbation de duit par l'analyste signité des PHV concernées a renonciation :	alisée tre : quis indiqué : cM/LCV) : s (LCV) : s 'il y a lieu : ar le règlemer requis pour la es lors de la tr de registre : s PHV : Su lest mention renoncée à l Entre	nt indiqué : a tenue d'un scru enue de registre ubvention 50 né au dossier la tenue de regis er une date	: % LCV :	Durée de regist Délai de 5 jrs (mo Délai 45 jrs (mo Nbre de signati Règlement de p Article 556 al Valeur de réfé Échéance du d ENT (S'IL Y A LIEU) Valeur de réfé	tre:	eglatre):
Certificat Certificat Avis Tenne publication public and a six Avis Takeno and a six Avis	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été rés Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures re Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis Date de publication internet, Certifié le : Nbre de PHV concernées p Nbre indiqué de signatures Nbre de signatures recueilli qu'il n'y a pas eu de tenue d'exemption d'approbation de duit par l'analyste signité des PHV concernées a renonciation : ION RELATIVES AU DROIT D'OP	alisée tre : quis indiqué : cM/LCV) : s (LCV) : s 'il y a lieu : ar le règlemer requis pour la es lors de la tr de registre : s PHV : Su lest mention renoncée à l Entre	nt indiqué : a tenue d'un scru enue de registre ubvention 50 né au dossier la tenue de regis er une date	: % LCV :	Durée de regist Délai de 5 jrs (mo Délai 45 jrs (mo Nbre de signati Règlement de p Article 556 al Valeur de réfé Échéance du d ENT (S'IL Y A LIEU) Valeur de réfé	tre:	eglatre):
Certificat Certificat Avis Tenne publication public and a six Avis Takeno and a six Avis	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été rés Le nombre de signatures re Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis Date de publication internet, Certifié le : Nbre de PHV concernées p Nbre indiqué de signatures Nbre de signatures recueillie qu'il n'y a pas eu de tenue d'exemption d'approbation de duit par l'analyste signité des PHV concernées a enonciation : ION RELATIVES AU DROIT D'OP Date de l'avis de 30 jours : Date d'affichage de l'avis:	alisée tre : quis indiqué : M/LCV) : s (LCV) : s 'il y a lieu : ar le règlemer requis pour la es lors de la tr de registre : s PHV : Su est mention a renoncée à l POSITION AL'	nt indiqué : a tenue d'un scru enue de registre ubvention 50 né au dossier la tenue de regis er une date	: % LCV :	Durée de regist Délai de 5 jrs (mo Délai 45 jrs (mo Nbre de signati Règlement de p Article 556 al Valeur de réfé Échéance du d ENT (S'IL Y A LIEU) Valeur de réfé	tre:	eglatre):
I auparo Certificat Avis application public publication publicatio	ONS RELATIVES À L'APPROBAT a tenue de registre a été rés Date(s) de la tenue du regis Le nombre de signatures re Date d'affichage de l'avis (C Date de publication de l'avis Date de publication internet, Certifié le : Nbre de PHV concernées p Nbre indiqué de signatures Nbre de signatures recueilli qu'il n'y a pas eu de tenue d'exemption d'approbation de duit par l'analyste signité des PHV concernées a renonciation : ION RELATIVES AU DROIT D'OP	alisée tre : quis indiqué : M/LCV) : s (LCV) : s 'il y a lieu : ar le règlemer requis pour la es lors de la tr de registre : s PHV : Su est mention a renoncée à l POSITION AL'	nt indiqué : a tenue d'un scru enue de registre ubvention 50 né au dossier la tenue de regis er une date	: % LCV :	Durée de regist Délai de 5 jrs (mo Délai 45 jrs (mo Nbre de signati Règlement de p Article 556 al Valeur de réfé Échéance du d ENT (S'IL Y A LIEU) Valeur de réfé	tre:	eglatre):

responsable



NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE

DENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION, APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS Aucune irrégularité : Réglées Irrégularités! Irr. traiter Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier (1-2) Aucun avis de motion donné (1) L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)용 1.1 Procédure d'adoption La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée (5) Avis Information facultative erronée (8) Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil (1) Le projet de règlement est différent du règlement adopté (2)Omission d'adoption du réglement ou de la résolution (1) Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption (2) Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne {3} Non-respect du délai minimal de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement (4) Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV) (1) Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit (2)Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents (3) Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre (4) L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu : No ou tître du règlement (5) Droit au scrutin (10) Objet du règlement Nbre signatures pour tenue de scrutin (11) Date d'adoption règlement Approbation si nbre signatures insuffisant (12)public aux 1.2 Approbation référendaire Description/plan secteur Montant de l'emprunt $\{13\}$ PHV concemées ens/secteur Endroit/jours/heures où consulter le règi. (14)Emploi des sommes empruntées Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat (15)Avis Util. soldes disponibles (8) Endroit/jour/heures de tenu du registre (16) Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté (16a)) Cas Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour (16b)) particuliers Les journées de registre ne sont pas consécutives (\$6c)} Non-respect du délai max, de 45 jrs entre l'adoption du règl, et le dernier jr de tenue de registre (17) Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (18) Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné (1) Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public (2) Certificat Absence de mention que le règl, est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu (3) Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné (4) SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin $\{N/A\}$ Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours (1) Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi. (2) 1,3 Avis de 30 jours Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement (3)de 30 jours Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. pour approb. L'avis de 30 jours ne mentionne pas : modification apportée que toute pers. peut s'opposer délai de 30 jrs pr s'opposer par écrit nom de la municipelité nom, poste et signeture Mun. régies par CM date et lieu où a été fait désignation suffisante de ceux à qui il est adressé Le contenu du certificat de publication de l'evis public est problématique ou incomplet (14)

Paraphes de l'analyste responsable



NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES ET COMMENTAIRES - Subvention du Ministère de l'Éducation (PAFIRS) 21-Mar-2022 Rodrigue Laprise Analyste technique Signature Date

araphes de l'analyste	
esponsable	

¹ Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.

De: Lynda Cloutier Girard, François-Michel **A**: Cc: Chantal-Karen Caron

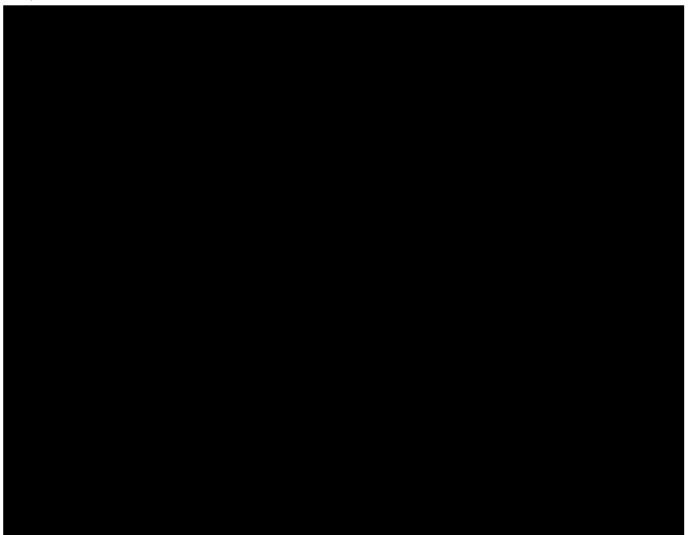
RE: Règ 293-22 - Terrain de baseball - Système d'éclairage et estrades Objet :

Date: 23 mars 2022 08:29:45

Pièces jointes : image010.png

Protocole d"entente - Commission scolaire - O. Cabano.pdf

Importance: Haute art_48_V_Temiscouata-sur-



De: françois-michel.girard@mamh.gouv.qc.ca <françois-michel.girard@mamh.gouv.qc.ca>

Envoyé: 21 mars 2022 15:34

A: Chantal-Karen Caron < ckcaron@temiscouafasurlelac.ca>

Objet: Règ 293-22



Bonjour,

Pourriez-vous me faire parvenir le protocole d'entente mentionnée à l'annexe E de votre règlement.

Aussi, avez-vous des documents complémentaires plus récents en lien avec la subvention de 305 000 \$?

Tél moi au besoin. Cordialement fmg

François-Michel Girard Conseiller en financement municipal

Direction de l'accompagnement et des finances municipales Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 10, rue Pierre-Olivier Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3

francois-michel.girard@mamh.gouv.gc.ca

N.B. Veuillez prendre note que nous sommes présentement en télétravail pour une durée indéterminée. Soyez assurés que nous faisons tout ce qui est possible donner suite aux demandes dans les meilleurs délais.



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées. Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De: Blanchet, Stéphane

A: Fiset, Catherine; Vézina, Martin; Girard, François-Michel; Tremblay, Guylaine; Labbé, Donald; Germain, Nadine;

Brindamour, Martine, Potvin, Marie, Bacon, Nelson

Cc: Labbé, Diane; Langlais, Catherine

Objet : Confirmation de subvention (règlement d'emprunt/nouvelle procédure)

Date: 10 octobre 2019 10:18:01

Plèces jointes: MAMHw2_d97e0de9-675c-456a-bbb3-f0dfa94bda18.qif



Bonjour,

Veuillez, SVP, prendre note d'un ajustement apporté pour optimiser l'analyse des dossiers d'emprunt qui sont traités dans la nouvelle procédure.

CONFIRMATION DE SUBVENTION

Lorsqu'une subvention confirmée est nécessaire pour l'application d'une exemption d'approbation référendaire (PHV), le contrôle portera uniquement sur <u>la mention au règlement</u> des trois éléments suivants :

- La provenance de la subvention;
- La confirmation de subvention
- Le montant de subvention;

De plus, la confirmation de subvention devra être au dossier.

Le changement est donc le suivant : il n'est plus nécessaire que la confirmation de subvention soit annexée au règlement d'emprunt. Cette exigence que nous n'appliquons plus apparaît entre autres à la page 17 du Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.

Cet ajustement est effectif immédiatement. Dans la mesure où un dossier aurait été transféré à l'analyste en droit pour cette raison, il sera redonné à l'analyste responsable pour conclusion du dossier. En effet, un tel dossier serait maintenant exempt d'irrégularité; il ne serait alors pas optimal qu'un autre analyste ait à s'approprier le contenu du dossier.

N'hésitez pas à me faire signe au besoin,

Stéphane Blanchet Analyste en droit – volet financement municipal

Direction de l'information financière et du financement Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 10, rue Pierre-Olivier Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 Téléphone : (418) 691-2015, poste 3120

Téléphone: (418) 691-2015, poste 3120 Stephane.blanchet@mamh.gouv.gc.ga

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriei peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées. Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.



M602552

J'approuve le règlement 292-22 de la Ville Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 600 000 \$.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

Par:

Richard Villeneuve, CPA
Directeur de l'accompagnement
et des finances municipales

Québec, le 26 mai 2022

Analyste: Rachid Chaouki

Analyse Sélective et Recommandation Analyse Sélective et Recommandation

Municipalité: 13073 Témiscou MRC: AR130 Témiscou Témiscou 5 017 Taux d'endettement: 10,33 % (Taux permis : 7,00 %) Informations sur le règlement Dépense et sources de final Dépense décrétée: 600 000 Fonds général: 0 \$ Subventions : 0 \$ Détail de l'emprunt demande.	nent Camping de la pl marina. ncement	No, de règleme age : Bloc sanitaire et r Virement de fonds:		292-22 Dir à essence	pour la
Population: 5 017 Taux d'endettement: 10,33 % (Taux permis : 7,00 %) Informations sur le règlem Objet du règlement Dépense et sources de final Dépense décrétée: 600 000 Emprunt demandé: 600 000 Fonds général: 0 \$ Subventions : 0 \$	nent Camping de la pl marina. ncement	Virement de fonds:		oir à essence	pour la
(Taux permis : 7,00 %) Informations sur le règlem Objet du règlement Dépense et sources de final Dépense décrétée: 600 000 Emprunt demandé: 600 000 Fonds général: 0 \$ Subventions : 0 \$	Camping de la pl marina. ncement	Virement de fonds:		oir à essence	pour la
Informations sur le règlem Objet du règlement Dépense et sources de final Dépense décrétée: 600 000 Emprunt demandé: 600 000 Fonds général: 0 \$ Subventions: 0 \$	Camping de la pl marina. ncement	Virement de fonds:		oir à e s sence	pour la
Objet du règlement Dépense et sources de final Dépense décrétée: 600 000 Emprunt demandé: 600 000 Fonds général: 0 \$ Subventions : 0 \$	Camping de la pl marina. ncement	Virement de fonds:		oir à essence	pour la
Dépense et sources de final Dépense décrétée: 600 000 Emprunt demandé: 600 000 Fonds général: 0 \$ Subventions: 0 \$	marina.	Virement de fonds:		oir à essence	pour la
Dépense décrétée: 600 000 Emprunt demandé: 600 000 Fonds général: 0 \$ Subventions : 0 \$	\$		0\$		
Emprunt demandé: 600 000 Fonds général: 0 \$ Subventions : 0 \$:		0\$		
Fonds général: 0 \$ Subventions: 0 \$	\$		0\$		
Subventions: 0 \$		Calda dia ancista.			
		Solde disponible:	0\$		
Détail de l'emprunt demand		Autres financements:	0\$		
	lé				
Code Description				Terme	Montant
150 150 - INFRASTRUCT	JRES			20	600 000 \$
Clause d'affectation de subven Subvention affectée à la réduct demandé ou à son rembourser	ion de l'emprunt	ande: Aucune			
Diagnostic en fonction de Une analyse spécifique est Compétence Endettement/Richess	requise pour les ra	lsons suivantes :	lyse	spécifique	
Commentaires					
Compétence, à cause du cam	ping/réservoir à esse	ence.			
Le taux d'endettement a été n à plusieurs règlements. De plu	éduit de 10,33 % à 6 ⊔s, nous avons avisé	,69 % en tenent compte d la Ville qu'il y aurait des	des sul soldes	bventions appl résiduaires à	licables annuler.
Recommandations	-				
Nous recommandons l'approi l'examen par l'analyste en dro		292-22 pour un emprunt d	de 600	000 \$ sous ré	serve de
À la suite de l'étude du dossie DAJ: Nous recommandons l'epprot					de la

Date:

Affaires municipales et Habitation Québec Analyse Sélective et Recommandation

lo de dossier:	M602552	Règlement d'	emprunt			
funicipalité: 13073 ARC: AR130 Population:	Témiscouata-sur-le-L Témiscouata 5 017	ac (V)	No. de règleme	πt	292-22	
aux d'endettement:	10,33 %					
(Taux permis : 7,0						
nformations sur Objet du règlemen	_	de la plage : Blo	oc sanitaire et r	éservo	olr à essence	pour la
Dépanse et source	s de financement					
Dépense décrétée:	600 000 \$					
Emprunt demandé:	600 000 \$	Vireme	ent de fonds:	0\$		
Fonds général:	0\$	Solde	disponible:	0\$		
Subventions:	0\$	Autres	financements:	0\$		
Détail de l'emprur	nt demandé					
Code Description	3				Terme	Montant
Subvention affectée		runt	erme général Aucune			
Une analyse spéc = Compéten	o nction des critères cifique est requise pou ce enl/Richesse foncière ex	r les raisons su	ivantes :	ilyse	spécifique	
Commentaires						
Compétence, à ca	use du camping/réservo	ir à essence.				
Le taux d'endetten à plusieure règlem	nent a été réduit de 10,3 ents. De plus, nous avoi	3 % à 6,69 % en ns avisé la Ville d	tenant compte u'il y eurait des	des sul soldes	bventions appl résiduaires à	icables annuler,
Recommandation						
Nous recommand	ons l'epprobation du règ analyste en droit. (1.1)	lement 292-22 p	our un emprunt	de 600	000 \$ sous re	serve
Analyste: Rachid ('haouki		Dete :			



NOUVEAU PROCESSUS -FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

Organisme : Ville Témiscouata-sur-le-Lac

Codo de : 12072 No deceier SuCED : AM M8025E2 No de extense 1 202 22

No dossier SyGED: AM M602552 No. de règlement : 292-22 Code géo: 13073 IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU GUIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS MUNICIPAUX Aucune irrégularité : AR, AD. Irrégularités1 lrr. Des irrégularités non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section « Précisions sur les irrégularités constatées » Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (même si avis de 30 jours) PHV & exemption La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)Procédure La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'applique ou il manque une confirmation (5-6)La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et ella : Ne comporte aucune irrégularité Comporte des irrégularités Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15) Avis 3t jours Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis (16) La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17) Le titre ou le numéro du règlement n'apparaît pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2) Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (E) L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de règl. (5-6)Contenu, objet at compétences Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8) La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (9...2...7-8-9) L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) : (2) Bornes de recharge électrique Développement économique local Intervention hors de la municipalité Hébergement / restauration (incluant camping)(s) ☐ Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence ~ (7) Une entente (sauf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8) Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide (9) Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) (10) Production d'énergie et système de télécommunications {11} La dépense est supérieure au financement prévu (1-2...1) L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense (3...1)L'estimation est insuffisamment détaillée (2) Description détaillée 2.2 Dépense L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3) La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la tolérance applicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) (4) La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5) Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée (6) Les dépenses engagées excèdent la norme (1) Aucun terme de l'emprunt au règlement (2) Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de saine gestion (3)Source de financement Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)Financement autre que l'emprunt Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3)La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (4-5) Confirmation de subvention Contribution promoleur Contribution autre municipalité Dons ou autres contribution La clause de taxation/tarification à prélèvement unique est : $\{6-7-8\}$ ☐ Vise les contribuables d'une autre mun. S Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation) La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle et La tarification n'est pas liée au bénéfice reçu (10)Paraphes de l'analyste en droit, s'll v a fieu

¹ Pour chacune des Im. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux. Direction de l'information financière et du financement



NOUVEAU PROCESSUS -FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

		Irrégularités	Irr.	A.R. A.D
		La clause de taxation/tarification est : (1-2-3)		
	1	Absente Vise les contribuables d'une autre mun.		▎▕┖
- 1	>	Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)		·
	78	Les clauses de taxation/tarification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)		
1	s foncières Géné/tarif.	La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (s		المسر
	ef ac	La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu (6)	L	
	Se se	Le règl. d'emprunt prévoit l'imposition d'une une taxe spéc, ensvaleur et la possibilité discrétionnaire d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc, pour rembourser le même emprunt		
	ă	ou la même partie d'emprunt. (7)		· -
		La clause de taxation/tarification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge		
		des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables (8)	L	ii L
		La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un règl. évolutif annuellement (9)		
	≌	Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact (1-3)		
	eti eti	Les travaux prévus au règlement différent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4)		
1	를 열	Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-8)		
1	Subventions et autres contributions	Absence de confirmation off. de subvention Absence de clause d'affectation		
	Sep	Absence du montant de subvention		
	8	Clause présente et non conforme(le terme emprunt/ subvention différent)		
	LA TAX	E SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)		
	ant and	La base de taxation est sur la valeur (1)		
	Pajement complant	La clause de paiement comptant est mal rédigée (2)	L	
		Il y a un risque d'iniquité (la base de taxation peut varier)		
	Regi.	Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle	L	
		Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées (2)	L	
3	5	La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle		
5	Résolution	La résolution modifie l'objet du règlement (2)		
o. mountedipin a un regio	Ģę	La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt (3		
	ш	La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables	L	
	P. Cor.	Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil	1	
2	- 5	Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil		
		L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations		
		Le règlement ou la résolution d'adoption: (2		
	Parapluie	n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas	L	
0	曹	indique qu'il s'agit d'un règlement paraplule alors que ce n'est pas le cas	-	
	4.	L'emprunt excède le plafond annuel permis	11	┪╏╼╝╞
4		Le remb. de l'emprunt ne se fait pas par des revenus géné, ou d'une taxe spéciale « ensvaleur » [4		-
2		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo, (seulement si la durée de vie est évaluable) (5	上	<u> </u>
2	100% 5	SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (incluant le 10%)		
ements paraculars		Utilisation des soldes disponibles en vertu de l'art. 8 LDEM plutôt qu'en vertu de l'art. 7 LDEM		
5		Le règlement ne fait pas référence à l'art, 7 de la LDEM (3		
F ved	Soldes	Les soldes disponibles sont insuffisants ou inexistants (4		
-	Soldes	Les termes des soldes disponibles excèdent la durée de vie utile des actifs prévus au règlement (5		
	S is	Le règlement ne précise pas d'où provient le solde disponible		
		La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7-8		1
		□ absente alors qu'elle serait requise □ non conforme rité atypique a été détectée	1-	-

Paraphes de l'analyste en droit,	
s'd y a lleu	



Nouveau processus -

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES (ANALYSTE RESPONSABLE)	
Précisions sur les irrégularités identifiées (1- Question de compétence à cause du camping	-	
Rachid Chaouki		29/04/2022
Analyste responsable du dossier TRATEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION	Signature	Date
	er à l'analyste en droit pour valider la compétence.	
Conclusion : Les irrégularités ont été corrigée	s	
Rachid Chaouki	_	29/04/2022
Analyste responsable	Signature	Date

Analyste responsable



NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE Données pour l'analyse d'un règlement d'emprunt

rganisr	ne : Ville	Tén	niscouata-sur-le-	-Lac					
ode géo	a: 13073	No dossier SyG	SED : AM M60255	52	No de règ	lement: 292-22			
i habili	tante : Loi sur les cités et :	villes (LCV)							
Le rè	glement a été modifié par	une résolution/u	ın règlement reçu	avec le do	ssier				
Le rè	glement modifie ou abrog	e un ou plusieur	s règlements						
FORMAT	IONS RÉLATIVES À L'OBJET	ET À L'ADOPTION	N DU RÈGLEMENT (si modificatio	n, inscrire ausei l'o	bjet du règlement princi	pal):		
Objet	: Camping de la plage : Bl	loc sanitaire et ré	èservoir à essence	e pour la m	narina.				
5	Date de l'avis de motion	Valeur de ré	Mérence:						
Adoption	Date du dépôt du projet	de réglement :	28-Fév-2022		Échéance délai de 2 jrs (date d'adeption doit être ≥) :				
Ad	Date d'adoption :	-	15-Mar-2022			ate 2-Mar-2022			
			_						
FORMATI	ONS RELATIVES À LA DÉPE			T ET AU RE	MBOURSEMENT	DE L'EMPRUNT			
	Dépense de: 600 000\$		yaliou): \$	_		_			
Sources de financement	Emprunt de: 600 000\$	à (s'il	ya Weu): \$		Terme : 20 ans				
rces	Fonds général :					oles (règ. fermés) :			
Sou	Subv. pour dépense : Autre :			Subv. réduction emprunt :					
	Aute .	Contribuable	s visés		Mode		Base		
ent	100%	Ensemble	- T	Taxe	1110-00	Valeur			
Remboursement emprunt									
bourser			_				_		
글		_							
<u> </u>						***************************************			
	Autre:	DRATION DÉCÉDE	MINAIDE			400000000000000000000000000000000000000			
FORMAT orsque	IONS RELATIVES À L'APPRO	é réalisée			Valeurs de		_		
FORMAT orsque	IONS RELATIVES À L'APPRO	é réalisée egistre : 22 mar	s 2022		Durée de re	gistre: 1 jour	: 21-Mar-2022		
FORMAT orsque E	IONS RELATIVES À L'APPRO	é réalisée egistre : 22 mar s requis indiqué	s 2022 : 435		Durée de re Délai de 5 jr				
FORMAT orsque E	IONS RELATIVES À L'APPRO la tenue de registre a été Date(s) de la tenue du re Le nombre de signature	é réalisée egistre : 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV) : 16	s 2022 : 435 -Mar-2022		Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1• jr registre)			
FORMAT orsque E	lons relatives à L'APPRO la tenue de registre a été Date(s) de la tenue du re Le nombre de signature Date d'affichage de l'avi	é réalisée egistre : 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV) : 16 avis (LCV) : 16	s 2022 : 435 -Mar-2022 -Mar-2022		Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nbre de sign	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1° jr registre) (max. dermier (r registre) ;	29-Avr-2022		
FORMAT orsque	Date(s) de la tenue du re Le nombre de signature Date d'affichage de l'avi Date de publication de l' Date de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022	é réalisée egistre: 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV): 16 avis (LCV): 16 met, s'il y a lieu: 2	s 2022 : 435 -Mar-2022 -Mar-2022		Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nbre de sign	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1- jr registre) (max. dermier c registre) : natures requis:	29-Avr-2022		
Certificat Avis embassion publication PHV embassion	Date(s) de la tenue du re Le nombre de signature Date d'affichage de l'avi Date de publication de l' Date de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022 Nbre de PHV concernée	egistre: 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV): 16 avis (LCV): 16- met, s'il y a lieu: 2	s 2022 : 435 -Mar-2022 -Mar-2022 : ent indiqué : 4240		Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nbre de sign	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1- jr registre) (max. dermier c registre) : natures requis:	29-Avr-2022		
Certificat Avis embassion publication PHV embassion	Date(s) de la tenue du re Le nombre de signature Date d'affichage de l'avi Date de publication de l' Date de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022 Nbre de PHV concernée Nbre indiqué de signatu	egistre: 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV): 16 avis (LCV): 16- met, s'il y a tieu: 2 as par le règleme res requis pour l	s 2022 : 435 -Mar-2022 -Mar-2022 ent indiqué : 4240 la tenue d'un scru	tin: 435	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nbre de sign	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1- jr registre) (max. dermier c registre) : natures requis:	29-Avr-2022		
FORMAT orsque E	Date(s) de la tenue du re Le nombre de signature Date d'affichage de l'avi Date de publication de l' Date de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022 Nbre de PHV concernée	egistre: 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV): 16 avis (LCV): 16- met, s'il y a tieu: 2 as par le règleme res requis pour l	s 2022 : 435 -Mar-2022 -Mar-2022 ent indiqué : 4240 la tenue d'un scru	tin: 435	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nbre de sign	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1- jr registre) (max. dermier c registre) : natures requis:	29-Avr-2022		
Certificat Avis 5.10 tenue tenue publication PHV entre	Date(s) de la tenue du re Le nombre de signature Date d'affichage de l'avi Date de publication de l' Date de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022 Nbre de PHV concernée Nbre indiqué de signatu	é réalisée egistre: 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV): 16 avis (LCV): 16 met, s'il y a lieu: 2 es par le règleme res requis pour l	s 2022 : 435 -Mar-2022 -Mar-2022 ent indiqué : 4240 la tenue d'un scru tenue de registre	tin: 435	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nbre de sign	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1- jr registre) (max. dermier c registre) : natures requis:	29-Avr-2022		
Certificat Certificat Avis embassos emblication PHV emblication PHV	Date(s) de la tenue du re Le nombre de signature Date d'affichage de l'avi Date de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022 Nbre de PHV concernée Nbre de signatures recu	egistre : 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV) : 16 avis (LCV) : 16 met, s'il y a lieu : 2 es par le règleme res requis pour l reillies lors de la	s 2022 : 435 -Mar-2022 -Mar-2022 ent indiqué : 4240 la tenue d'un scru tenue de registre	tin: 435	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nbre de sign	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1- jr registre) (max. dermier c registre) : natures requis:	29-Avr-2022		
or Certificat Avis embasson public tenue publication PHV embasson physical provides the publication physical phys	Date(s) de la tenue du re Le nombre de signature. Date d'affichage de l'avi Date de publication de l' Date de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022 Nbre de PHV concernée Nbre indiqué de signatures recu qu'il n'y a pas eu de ten	egistre : 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV) : 16 avis (LCV) : 16 met, s'il y a lieu : 2 es par le règleme pres requis pour l ueillies lors de la que de registre :	s 2022 : 435 -Mar-2022 -Mar-2022 ent indiqué : 4240 la tenue d'un scru tenue de registre	tin: 435	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nbre de sign	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1- jr registre) (max. dermier c registre) : natures requis:	29-Avr-2022		
Certificat Certificat Avis embassos para embassos publication public publication physical physical publication physical phy	Date(s) de la tenue du re Le nombre de signature. Date d'affichage de l'avi Date de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022. Nbre de PHV concernée. Nbre indiqué de signature recu qu'il n'y a pas eu de ten d'exemption d'approbation éduit par l'analyste	egistre : 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV) : 16 avis (LCV) : 16 met, s'il y a tieu : 2 es par le règleme res requis pour l metilies lors de la mue de registre : m des PHV : : m est mentio	s 2022 : 435 :-Mar-2022 -Mar-2022 ent indiqué : 4240 la tenue d'un scru tenue de registre :	tin : 435 : 0	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nbre de sigr Règlement d	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1° jr registe) (max. demier registe): natures requis: de publication no:	29-Avr-2022 435		
Certificat Avis and a substantial Avis and a	Date(s) de la tenue du re Le nombre de signature Date d'affichage de l'avi Date de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022 Nore de PHV concernée Nore de signatures recu qu'il n'y a pas eu de ten d'exemption d'approbation	egistre : 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV) : 16 avis (LCV) : 16 met, s'il y a lieu : 2 as par le règleme ares requis pour l ueillies lors de la ue de registre : n des PHV : : est mentio es a renoncée à	s 2022 : 435 :-Mar-2022 -Mar-2022 ent indiqué : 4240 la tenue d'un scru tenue de registre :	tin : 435 : 0	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nbre de sigr Règlement d	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1º jr registe) (max. demier r registe); natures requis: de publication no:	29-Avr-2022 435		
Certificat Avis and a substantial Avis and a	Date(s) de la tenue du re Le nombre de signature. Date d'affichage de l'avidate de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022. Note de PHV concernée. Note indiqué de signature recu qu'il n'y a pas eu de ten d'exemption d'approbation éduit par l'analyste	egistre : 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV) : 16 avis (LCV) : 16 met, s'il y a lieu : 2 as par le règleme ares requis pour l ueillies lors de la ue de registre : n des PHV : : est mentio es a renoncée à	s 2022 : 435 :-Mar-2022 :-Mar-2022 :	tin : 435 : 0	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nbre de sigr Règlement d	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1° jr registe) (max. demier registe): natures requis: de publication no:	29-Avr-2022 435		
Tamman and the property of the part of the	Date(s) de la tenue du re Le nombre de signature. Date d'affichage de l'avidate de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022. Note de PHV concernée. Note indiqué de signature recu qu'il n'y a pas eu de ten d'exemption d'approbation éduit par l'analyste	egistre : 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV) : 16 avis (LCV) : 16 met, s'il y a lieu : 2 es par le règleme pres requis pour l cellies lors de la nue de registre : n des PHV : : n des PHV : : Entires a renoncée à Entires	es 2022 : 435 :-Mar-2022 :-Mar-2022 :	tin : 435 : 0	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nore de sign Règlement de Valeur de r Échéance d	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1- jr registe); (max. demier c registe); natures requis; de publication no: éférence u délai (min. avant 1- jr	29-Avr-2022 435		
Tamman and the property of the part of the	Date(s) de la tenue du re Le nombre de signature Date d'affichage de l'avid Date de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022. Note de PHV concernée Nore de signatures recurding le signature signature signatures recurding le signature signatures recurding le signature signature signatures recurding le signature	egistre : 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV) : 16 avis (LCV) : 16 met, s'il y a lieu : 2 as par le règleme pres requis pour l metllies lors de la mue de registre : mes a renoncée à Enti	es 2022 : 435 :-Mar-2022 :-Mar-2022 :	tin : 435 : 0	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nore de sign Règlement de Valeur de r Échéance de ENT (S'IL Y A LIE Valeur de	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1- jr registe); (max. demier registe); natures requis; de publication no: éférence u délai (min. avant 1- jr	29-Avr-2022 435 registre):		
Certificat Avis Tames on Delication Physical Certificat Avis Tames on Delication Physical Certification Physical	Date(s) de la tenue du re Le nombre de signature Date d'affichage de l'avi Date de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022. Note de PHV concernée Note de signatures recu qu'il n'y a pas eu de ten d'exemption d'approbation éduit par l'analyste ajorité des PHV concernée ajorité des PHV concernée renonciation :	egistre : 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV) : 16 avis (LCV) : 16 met, s'il y a lieu : 2 es par le règleme res requis pour l reillies lors de la lue de registre : le est mentio es a renoncée à Enti	es 2022 : 435 :-Mar-2022 :-Mar-2022 :	tin : 435 : 0	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nore de sign Règlement de Valeur de r Échéance de ENT (S'IL Y A LIE Valeur de	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1- jr registe); (max. demier c registe); natures requis; de publication no: éférence u délai (min. avant 1- jr	29-Avr-2022 435 registre):		
Certificat Avis Tames on Delication Physical Certificat Avis Tames on Delication Physical Certification Physical	Date de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022 Nore de signature Date de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022 Nore de PHV concernée Nore indiqué de signature recurring n'y a pas eu de ten d'exemption d'approbation de de l'avis de 30 jou	egistre : 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV) : 16 avis (LCV) : 16 met, s'il y a lieu : 2 es par le règleme res requis pour l cellies lors de la lue de registre : la des PHV : : la est mentio es a renoncée à Enti	es 2022 : 435 :-Mar-2022 :-Mar-2022 :	tin : 435 : 0	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nore de sign Règlement de Valeur de r Échéance de ENT (S'IL Y A LIE Valeur de	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1- jr registe); (max. demier registe); natures requis; de publication no: éférence u délai (min. avant 1- jr	29-Avr-2022 435 registre):		
TAMMSO TAMES TO TAMES	Date (s) de la tenue du re Le nombre de signature. Date d'affichage de l'avi Date de publication de l' Date de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022. Nibre de PHV concernée. Nibre indiqué de signatures recurdir n'y a pas eu de ten d'exemption d'approbation éduit par l'analyste ajorité des PHV concernée enonciation :	egistre : 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV) : 16 avis (LCV) : 16 met, s'il y a lieu : 2 es par le règleme res requis pour l cellies lors de la lue de registre : la des PHV : : la est mentio es a renoncée à Enti	es 2022 : 435 :-Mar-2022 :-Mar-2022 :	tin : 435 : 0	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nore de sign Règlement de Valeur de r Échéance de ENT (S'IL Y A LIE Valeur de	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1- jr registe); (max. demier registe); natures requis; de publication no: éférence u délai (min. avant 1- jr	29-Avr-2022 435 registre):		
Certificat Avis Tames on Delication Physical Certificat Avis Tames on Delication Physical Certification Physical	Date (s) de la tenue du re Le nombre de signature Date d'affichage de l'avi Date de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022. Note de PHV concernée Notre indiqué de signatures recu qu'il n'y a pas eu de ten d'exemption d'approbation d'approbation d'approbation d'exemption d'approbation de l'avis de 30 jou Date d'affichage de l'avis de 30 jou Date de publication de	egistre : 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV) : 16 avis (LCV) : 16 met, s'il y a lieu : 2 es par le règleme res requis pour l cellies lors de la lue de registre : la des PHV : : la est mentio es a renoncée à Enti	es 2022 : 435 :-Mar-2022 :-Mar-2022 :	tin : 435 : 0	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nore de sign Règlement de Valeur de r Échéance de ENT (S'IL Y A LIE Valeur de	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1- jr registe); (max. demier registe); natures requis; de publication no: éférence u délai (min. avant 1- jr	29-Avr-2022 435 registre):		
Certificat Avis Tames on Delication Physical Certificat Avis Tames on Delication Physical Certification Physical	Date (s) de la tenue du re Le nombre de signature Date d'affichage de l'avi Date de publication inter Certifié le : 16-Mar-2022. Note de PHV concernée Notre indiqué de signatures recu qu'il n'y a pas eu de ten d'exemption d'approbation d'approbation d'approbation d'exemption d'approbation de l'avis de 30 jou Date d'affichage de l'avis de 30 jou Date de publication de	egistre : 22 mar s requis indiqué s (CM/LCV) : 16 avis (LCV) : 16 met, s'il y a lieu : 2 es par le règleme res requis pour l cellies lors de la lue de registre : la des PHV : : la est mentio es a renoncée à Enti	es 2022 : 435 :-Mar-2022 :-Mar-2022 :	tin : 435 : 0	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nbre de sigr Règlement d Valeur de r Échéance d	gistre: 1 jour 5 (min. avant 1- jr registe); (max. demier registe); natures requis; de publication no: éférence u délai (min. avant 1- jr	29-Avr-2022 435 registre):		

Affaires municipales et de l'Habitation Québec

Nouveau processus- Fiche contrôle analyste technique

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION, APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS Aucune irrégularité : Irrégularités! irr. Régiées traiter Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier (1-2)Aucun avis de motion donné (1)L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)ê 1,1 Procédure d'adoptior La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée (5) Avis Information facultative erronée (6) Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil (1) Le projet de règlement est différent du règlement adopté (2) Omission d'adoption du règlement ou de la résolution (1) Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption (2) Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne [3] Non-respect du délai minimat de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement (4) Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV) (1) Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit (2) Ayis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents (3) Non-respect du détai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre (4) L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu : (5) Droit au scrutin No ou titre du réglement (10)Objet du règlement Nbre signatures pour tenue de scrutin (11)Avis public aux PHV Date d'adoption règlement Approbation si nbre signatures insuffisant (12)1.2 Approbation référendaire Description/plan secteur Montant de l'emprunt (13) Endroit/jours/heures où consulter le règl. PHV concernées ens./secteur (14) Emploi des sommes empruntées Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat (15) Util, soldes disponibles (9) Endroit/jour/heures de tenu du registre (16) Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté (16a)) Cas Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour (16b)} particuliers Les journées de registre ne sont pas consécutives (16c)) Non-respect du délai max, de 45 jrs entre l'adoption du règl, et le dernier jr de tenue de registre (17) Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (18)Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné (1) Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public (2)

Absence de mention que le règl. est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu (3) Certificat Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné (4) SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin (N/A) Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours (1)Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi. (2) 1.3 Avis de 30 jours Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement de 30 jours Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. pour approb. (4) L'avis de 30 jours ne mentionne pas : modification epportée que toute pers. peut s'opposer délai de 30 jrs pr s'opposer par écri nom, poste et signature nom de le municipelité Mun. régies par CM date et lieu où a été fait désignation suffisante de ceux à qui il est adressé Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (14)

nana	7	44	5
page	Z	ae	J

Paraphes de l'analyste responsable



NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE

Anne Sauvageau	-	28-Avr-2022
Analyste technique	Signature	Date

Parophes de l'analyste	
responsable	

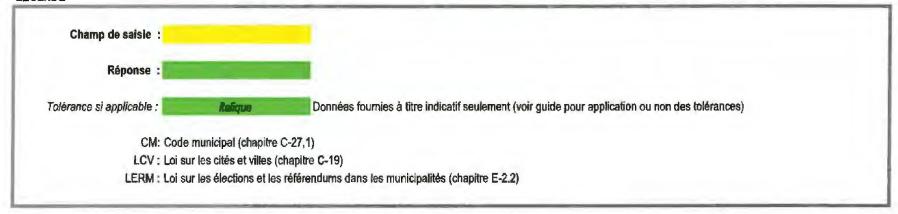
Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.

No de dossier : AM 602552

Nombre de PHV concernées par le règlement d'emprunt	Nombre de jour de tenue de registre	Nombre de demandes (signatures) requis pour le déclenchement d'un scrutin référendaire	# demandes si tolérance 110% ou moins (arrondi sup.)	jour de tenue de registre si	Nombre de renonclations requis pour une approbation référendaire sans registre (les renonciation signées doivent êtres reçues avant la 1 ^{ère} journée de tenue de registre)
4240	1	435	479	1	2121

Info sur la date à saisir	Champs de saisie	Délais légai	Échéance	Tolérance s'il y a lieu	Norme
Avis de motion ou dépôt du projet de règlement (la date la plus tardive)	2022-02-28	2 jours (a. 445 al. 4 CM) (a. 356 al. 4 LCV)	2022-03-02	WATER THE STATE.	Le règlement ne doit pas être adopté avant le 2e jour suivant l'avis de motion ou le dépôts du projet de règlement
Affichage ou publication de l'avis public PHV	2022-03-16	5 jours (a. 539, al. 1 LERM)	2022-03-21	Annual to the self to be self to be self to the self t	La tenue de registre ne doit pas débuter avant le 5e jour suivant la publication de l'avis public
Publication ou affichage de l'avis de 30 jours		30 jours (a. 1077, al. 2 CM) (a. 556, al. 2 LCV)	N/A		Le règlement ne doit pas être transmis pour approbation avant le 30e jour suivant la publication du droit d'opposition
Adoption du règlement	2022-03-15	45 jours (a. 535, al.3 L ERM)	2022-04- 2 9	2022-06-08	La demière journée de tenue de registre doit être à l'intérieur d'une période de 45 jours suivant l'adoption du règlement

LÉGENDE





M603116

J'approuve le règlement 301-22 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 260 000 \$.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

Par:

Richard Villeneuve, CPA Directeur de l'accompagnement et des finances municipales

Québec, le 1er août 2022

Québec Malyse Sélective et Recommandation

					_		
No de d	ossier:	M603116	Règlen	nent d'emprunt			
Municipali MRC: Populatior	AR130	Témiscouata-sur-le-l Témiscouata 5 017	Lac (V)	No. de règleme	ent	301-22	
	dettement: ux permis : 7,0	9,23 % 00 %)					
Informa	itions sur	le règlement					
Objet d	u règiemer	t Emplerre quarlier (_ •	tite rivière Savane, et	stabili	isation de la	rive Plage
Dépense	et source	s de financement					
Dépense	décrétée:	260 000 \$					
Emprunt	demandé:	260 000 \$		Virement de fonds:	0 \$		
Fonds g	énéreli:	0\$		Solde disponible:	0\$		
Subvent	ions :	0 \$		Autres financements:	0\$		
Détail d	le l'emprun	t demandé					
Code	Description					Terme	Montar
150	150 - INFR	ASTRUCTURES				20	260 000
Clause Subven	tion affectée	de subvention à long to à la réduction de l'emp emboursement pour ce	orunt	Terme général			
Une a	<i>nalyse</i> spéc Conformité	ifique est requise pol	ur les rais		ılyse	spécifique	•
Comm	entaires						
- Le ta à certa	ins règlema	ment a été réduit de 9,2 nts d'emprunts. Le taux l'aspect financier.	23 % <u>å</u> 5,8 cest sous	38 % en tenant compte le valeur permise qui es	des su st de 7	ibventions ap ' %. Aucune	plicables
Voir la	fiche contrô	le de l'analyste respons	sable.				
Recom	mandatio	ns					
		ons l'approbation du règ en par l'analyste en droi		01-22 pour un emprunt	de 260	000 \$ et ça	sous
Àlası	uite de l'étud	e du dossier par l'analy	ste en dro	oit et l'obtention d'un avi	s jurid	ique favorabl	e de la

Nous recommandons l'approbation du règlement 301-22 pour un emprunt de 260 000 \$. (1.1)

Date: _____

Analyste: Cristina Istrati



	M603116	Règleme	nt d'emprunt			
•	3 Témiscouata-su 30 Témiscouata 5 017	r-le-Lac (V)	No. de règleme	nt	301-22	
aux d'endettement (Taux permis :						
Informations se	ur le règlement					
Objet du règlem	ent Emp quar	lerrement, Petit lier Cabano.	e rivière Savane, et :	tabili	sation de la rl	ve Plage
Dépense et sour	ces de financeme	nt				
Dépense décrétée	; 260 000 \$					
Emprunt demandé		V	/irement de fonds:	0\$		
Fonds général:	0\$	8	olde disponible:	0\$		
Subventions:	0\$,	Autres financements:	0\$		
Détail de l'empr	unt demandé					
Code Descript	ion				Terme	Montant
150 150 - IN	RASTRUCTURES				20	260 000 3
demendé ou à so	n remboursement po					
Diagnostic en	fonction des crit	ères établis j	usuriant une ana	lyse	spécifique	
-	fonction des crit			lyse	spécifique	
-	pécifique est requise			lyse :	spécifique	
Une analyse sµ ⊭ Conform	pécifique est requise	pour les raiso	ns suivantes :	lyse :	spécifique	
Une analyse s≱ ≅ Conform	pécifique est requise nilé légale mant/Richasse foncià	pour les raiso	ns suivantes :	lyse	spécifique 	
Une analyse sp □ Conform □ Endette Commentaires - F.I. = 30,30 % - Le taux d'enda à certains règler	pécifique est requise nilé légale ment/Richesse fonciè	pour les raisonre excède la value	ns suivantes :	des sul	byentions app	licables
Une analyse sp □ Conform □ Endette Commentaires - F.I. = 30,30 % - Le taux d'enda à certains règler problématique s	pécifique est requise nilé légale mant/Richesse foncià	e 9,23 % à 5,88 teux est sous la	eur permise. % en tenent compte e	des sul	byentions app	licables
Une analyse sp □ Conform □ Endette Commentaires - F.I. = 30,30 % - Le taux d'enda à certains règler problématique s	pécifique est requise nilé légale mant/Richesse fonciè ittement a été réduit d nents d'emprunts, Le ur l'aspect financier, trôle de l'analyste res	e 9,23 % à 5,88 teux est sous la	eur permise. % en tenent compte e	des sul	byentions app	licables
Une analyse sp	pécifique est requise nité légale ment/Richesse fonciè ittement a été réduit d nents d'emprunts, Le ur l'aspect financier, trôle de l'analyste res	e excède la value e 9,23 % à 5,88 taux est sous la ponsable.	eur permise. % en tenent compte e	des su et de 7	bventions app %. Aucune	



Nouveau processus -Fiche contrôle analyste responsable et analyste en droit

	_					
Orga	nisme :	Ville Témiscouata-sur-le-Lac				
Code	géo : 1	No dossier SyGED : AM M603116 No. de règlement : 301-22				
ENTI	FICATION	DES IRRÉGULARITÉS PRÉVUES AU GUIDE DES NORMES ET DES CONFORMITÉS DES ACTES FINANCIERS	MUNICIF	AUX		
\ucu	ne irrég	ularité :				
		frrégularités ;		ler.	AR.	A.D.
		és non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la sec ur les irrégularités constatées »	tion			
İ	Suc	Processus d'approbation des PHV obligatoire non réalisé (mêrne si avis de 30 jours)	(1-2)		-	
2	i <u>ģ</u>	La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée	(3-4)	Ц	Ш	
Procédure	PHV & exemptions	La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendain plique ou il manque une confirmation	(5-6)			
2	홋	La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : Ne comporte aucune irrégularité Comporte des irrégularités	(7)		П	
ښا		Le processus d'approbation des PHV a été réalisé alors qu'un avis de 30 jours était requis	/465	H		
	Avis 30 jours	Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis	(15)	H	H	
	ž, š	La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise	(17)	H		-
		Le titre ou le numéro du règlement n'apparait pas au règlement, est erronée ou diffère de celui in				
i	귫	dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption	(1-2)	Ш	Ш	1
	Contenu & objet	Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre	(3)			V
10	~5	L'objet adopté confient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de règl.	(5-6)			
2	ā	Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt	(8)			
é	ℨ	La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estim	ation			ī
2.1 Contenu, objet et compétences		détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement [9]	27-8-9)	Ш		15
2		L'objet du règlement ne semble pas entièrement reposer sur des compétences municipales	(1)			L
#		Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le ca	s):			
흥		☐ Développement économique local (2) ☐ Bornes de recharge électrique	(3)			
Ę	88	🔲 Intervention hors de la municipalité 🔋 (4) 🔲 Hébergement / restauration (incluant cam	ping)(5)			
홑ㅣ	Compétences	☐ Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale)	(6)	_		
ပ္	Ē	Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence	(7)	V		€
7.	ပိ	Une entente (seuf entente de subvention avec le gouv. du Québec)	(8)			
		Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide	(9)			
		Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière)	(10)		-	1
		Production d'énergie et système de télécommunications	(11)	-		
	Crédits équi-	La dépense est supérieure au financement prévu	(1-21)	L		
		L'emprunt génère un excédent de financement par rapport à la dépense	(31)	L		
ж	étaillée	L'estimation est insuffisamment détaillée	(2)		_	
)épense	n détai	L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée La dépense au règlement excède celle de l'estimation détaillée même en considérant la toléran	(3) ce ap-	F		
2.2 Dép	Description d	plicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%)	(4)	-	-	1
	380	La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement	(5)	-	-	4
		Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée	(6)	-	-	4
		penses engagées excèdent la norme	(1)	-	₩_	
	E	Aucun terme de l'emprunt au règlement	(2)	L	1	L
ŧ	Emprunt	Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de gestion	(3	TITE		F
E E	Ę	Les sources de crédits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes	(2	1-7-	-	-
30	킅	Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits	{3	-	1	1
Ē	<u>o</u>	La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : Confirmation de subvention Contribution promoteur	(4-5			
de	ğ	<u> </u>			1	1
2,3 Source de financement	rtre	Contribution autre municipalité Dons ou autres contribution La clause de taxation/tarification à prélèvement unique est :	(6-7-8		+	-
Sol	- t	Absente Vise les contribuables d'une autre mun.	f0-1-0	 _	1	
2.3	Jue I	Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de laxation)			J	-
	Financement autre que l'emprunt	La clause de laxation/larification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventi-	nnelle -	01	1	T
	100	LE Gause de lavarantiamication est prostructie, pas ciain de redigee de manier e non conventi	MINIORE (1		

Paraphes de l'analyste en droit,
s'il y a lieu

1 Pour chacune des Irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.

Direction de l'information financière et du financement



Nouveau processus -Fiche contrôle analyste responsable et analyste en droit

		Irrégularités	lп.	AR. A.
		La clause de taxation/tarification est : (1-2-3)	_	
	1	Absente Vise les contribuables d'une autre mun.		l [L
		Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)	_	
		Les clauses de taxation/tarification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)	-	
	ari	La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (s		-
	s foncières Géné/tarif.	La tarification ne semble pas lièe au bénéfice reçu (8)		▋ ┃┖▃▋▍┖
	% Q ₹ 49	Le règl, d'emprunt prévoit l'imposition d'une une taxe spéc. ensvaleur et la possibilité discrétionnaire d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt	_	ıl Ir
2,4 Actilizationraement amplem	ă	ou la même partie d'emprunt.	<u> </u>	L
		La clause de taxation/tanfication, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge	-	1 6
2		des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables		J L
		La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un règl. évolutif annuellement		
	2	Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact (1-3		
	tio et	Les travaux prévus au règlement différent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (2-4		
į	Subvertions et autres contributions	Clause présente et conforme, mais ; (5-6-7-8		
à	E S	☐ Absence de confirmation off, de subvention ☐ Absence de clause d'affectation] [
	g g	Absence du montant de subvention		
	at C	Clause présente et non conforme(le terme emprunt/ subvention diffèrent)		
	LA TAX	E SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)		
		La base de taxation est sur la valeur [1		
	Paiement comptant	La clause de paiement comptant est mal rédigée (2		
	<u>a</u> 8	Il y a un risque d'iniquité (la base de taxation peut varier) [3		
		Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle		
2	Regi	Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées (2		
	_	La résolution précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle		
	Résolution	La résolution modifie l'objet du règlement (2		
	80	La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt		
o, modification u un regi.	ě	La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables	7	
Ě	> E	Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil		
ó	를 를	Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil		
		L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations		
		Le règlement ou la résolution d'adoption:)	
	.e.	. □ n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que c'est le cas	II	
_	Parapluie	indique qu'il s'agit d'un règlement parapluie alors que ce n'est pas le cas	-	
D D	<u>R</u>	L'emprunt excède le plafond annuel permis	9	
3		Le remb, de l'emprunt ne se fait pas par des revenus géné, ou d'une laxe spéciale « ensvaleur »	9	
lements particuliers		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo. (seulement si la durée de vie est évaluable)		¥
9	100%	SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (încluant le 10%)		
		Utilisation des soldes disponibles en vertu de l'art. 8 LDEM plutôt qu'en vertu de l'art. 7 LDEM	аΓ	
		water and the second se	3)	
4. Keg	es es		4)	
4	Soldes		5)	
	Special	The state of the s	B)	
	0	La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : (7-	-7-	
		absente alors qu'elle serait requise non conforme	IL	_
lna	irrégula	arité atypique a été détectée	T	

Paraphes de l'analyste en droit,	
s'il y a lieu	



Nouveau processus -

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

PRÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES (ANALYSTE RESPONSABLE)				
Cristina Istrati		13/07/2022		
Analyste responsable du dossier	Signature	Date		
TRAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION (A	ANALYSTE RESPONSABLE)			
Note: L'objet de règlement mentionne des travau	x sur des cours d'eau.			
I and the second				
Le dossier nécessite un avis juridique.				
Conclusion : Les irrégularités ont été corrigées				
		1007555		
Cristina Istrati	Fi	13/07/2022		
Analyste responsable	Signature	Date		



Nouveau processus- Fiche contrôle analyste technique Données pour l'analyse d'un règlement d'emprunt

rganism	ne : Ville	Tén	niscouata-sur-le-La	C	
ode géo	: 13073	No dossier SyG	ED: AM M603116	No de règle	ement: 301-22
i habilit	tante : Loi sur les cités el	t villes (LCV)			
Le rè	glement a été modifié pa	r une résolution/u	ın règlement reçu av	ac le dossier	
Le rè	glement modifie ou abro	ge un ou plusieum	s règlements		
FORMAT	IONS RELATIVES À L'OBJE	T ET À L'ADOPTION	N DU RÈGLEMENT (sí m	odification, inscrire aussi l'obj	jet du règlament principal) :
Objet	Empierrement, Petite ri	vière Savane, et s	stabilisation de la rive	Plage quartier Cabano	
Ę	Date de l'avis de motion	n:	6-Jun-2022	Valeur de réf	érence:
Adoption	Date du dépôt du proje	t de règlement :	6-Jun-2022	Échéance dél	ai de 2 jfS (date d'adoption doil être ≥) :
Ā	Date d'adoption :		4-Jul-2022		te 8-Jun-2022
	a demonstration of the second				
FORMATI	IONS RELATIVES À LA DÉP			T AU REMBOURSEMENT	DE L'EMPRUNT
	Dépense de: 260 000		yalieu): \$		
e it	Emprunt de: 260 000	1 5 à (s'1	yaliou): \$	Terme : 20 ans	
Sources de financement	Fonds général :			· ·	es (règ. fermés) :
inan	Subv. pour dépense : Autre :			Subv. réduction	emprant.
- 4 <u>-</u>	Aulie .	Contribuable	e vieée	Mode	Base
ent ent	100%	Ensemble	-1000	Taxe	Valeur
E t	100 /0	Cliacinote	_		
동독					
oursen nprunt				November Land	•
emprunt					
Remboursement emprunt	Autre :				
Remboursen	Autre :		-	***************************************	
	Autre :	ROBATION RÉFÉREI		***************************************	
FORMAT	.1		NDAIRE	Valeurs de	référence
FORMAT orsque	TONS RELATIVES À L'APPR la tenue de registre a é	té réalisée			-
FORMAT orsque	TONS RELATIVES À L'APPR la tenue de registre a é	té réalisée registre : 12 juille	et 2022	Durée de reg	istre: 1 jour
FORMAT orsque	nons relatives à l'appr la tenue de registre a é Date(s) de la tenue du Le nombre de signatur	té réalisée registre : 12 juille res requis indiqué	et 2022 : 435	Durée de reg Délai de 5 jrs	-
FORMAT orsque	TONS RELATIVES À L'APPR la tenue de registre a é	régistre : 12 juille res requis indiqué vis (CM/LCV) : 6-	et 2022 : 435 Jul-2022	Durée de reg Délai de 5 jrs Délai 45 jrs (r	istre : 1 jour (min. avant 1º jr registre): 11-Jul-2022
FORMAT orsque	nons relatives à l'appr la tenue de registre a é Date(s) de la tenue du Le nombre de signatur Date d'affichage de l'a	régistre: 12 juille registre: 12 juille res requis indiqué vis (CM/LCV): 6- l'avis (LCV): 6-	et 2022 : 435 Jul-2022 Jul-2022	Durée de reg Délai de 5 jrs Délai 45 jrs (r Nbre de sign:	istre: 1 jour (min. avant 1º jr registre): 11-Jul-2022 max. demier jr registre): 18-Aoû-2022
FORMAT orsque	TONS RELATIVES À L'APPR la tenue de registre a é Date(s) de la tenue du Le nombre de signatur Date d'affichage de l'a Date de publication de	régistre: 12 juille res requis indiqué vis (CM/LCV): 6- l'avis (LCV): 6- ernet, s'il y a lieu:	et 2022 : 435 Jul-2022 Jul-2022	Durée de reg Délai de 5 jrs Délai 45 jrs (r Nbre de sign:	istre : 1 jour (min. avant 1º jr registre): 11-Jul-2022 max. domier ir registre): 18-Aoû-2022 atures requis: 435
Certificat Avis tembrands publication PHV enbara	Date (s) de la tenue du Le nombre de signatur Date d'affichage de l'a Date de publication de Date de publication int Certifié le : 13-Jul-202	régistre: 12 juille registre: 12 juille res requis indiqué vis (CM/LCV): 6- l'avis (LCV): 6- remet, s'il y a lieu: 2	et 2022 : 435 Jul-2022 Jul-2022 :	Durée de reg Délai de 5 jrs Délai 45 jrs (r Nbre de sign: Règlement d	istre : 1 jour (min. avant 1º jr registre): 11-Jul-2022 max. domier ir registre): 18-Aoû-2022 atures requis: 435
Certificat Avis tembrands publication PHV enbara	Date (s) de la tenue du Le nombre de signatur Date d'affichage de l'a Date de publication de Date de publication int Certifié le : 13-Jul-202	régistre: 12 juille registre: 12 juille res requis indiqué vis (CM/LCV): 6- l'avis (LCV): 6- remet, s'il y a lieu: 2	et 2022 : 435 Jul-2022 Jul-2022 :	Durée de reg Délai de 5 jrs Délai 45 jrs (r Nbre de sign: Règlement d	istre : 1 jour (min. avant 1º jr registre): 11-Jul-2022 max. domier ir registre): 18-Aoû-2022 atures requis: 435
Certificat Avis tembrands publication PHV enbara	Date (s) de la tenue du Le nombre de signatur Date d'affichage de l'a Date de publication de Date de publication int Certifié le : 13-Jul-202	régistre: 12 juille registre: 12 juille res requis indiqué vis (CM/LCV): 6- l'avis (LCV): 6- remet, s'il y a lieu: 2	et 2022 : 435 Jul-2022 Jul-2022 :	Durée de reg Délai de 5 jrs Délai 45 jrs (r Nbre de sign: Règlement d	istre : 1 jour (min. avant 1º jr registre): 11-Jul-2022 max. domier ir registre): 18-Aoû-2022 atures requis: 435
Certificat Certificat Avis such tenue publication public by the publication phy entering the publicatio	Date(s) de la tenue du Le nombre de signatur Date d'affichage de l'at Date de publication de Date de publication int Certifié le : 13-Jul-202	régistre: 12 juille registre: 12 juille res requis indiqué vis (CM/LCV): 6-, l'avis (LCV): 6-, ernet, s'il y a lieu: 2 ées par le régleme tures requis pour! cueillies lors de la	et 2022 : 435 Jul-2022 Jul-2022 : ent indiqué : 4240 la tenue d'un scrutin tenue de registre :	Durée de reg Délai de 5 jrs Délai 45 jrs (r Nbre de sign: Règlement d	istre : 1 jour (min. avant 1º jr registre): 11-Jul-2022 max. domier ir registre): 18-Aoû-2022 atures requis: 435
Certificat Certificat Avis 230 de tenue publication public publication PHV et avista	Date(s) de la tenue du Le nombre de signatur Date d'affichage de l'a Date de publication de Date de publication int Certifié le : 13-Jul-202 Nbre de PHV concern Nbre indiqué de signatures rec qu'il n'y a pas eu de te	régistre: 12 juille res requis indiqué vis (CM/LCV): 6- l'avis (LCV): 6- ernet, s'il y a lieu: 2 ées par le régleme tures requis pour cueillies lors de la	et 2022 : 435 Jul-2022 Jul-2022 : ent indiqué : 4240 la tenue d'un scrutin tenue de registre :	Durée de reg Délai de 5 jrs Délai 45 jrs (r Nbre de sign: Règlement d	istre : 1 jour (min. avant 1º jr registre): 11-Jul-2022 max. domier ir registre): 18-Aoû-2022 atures requis: 435
Gertificat Certificat Avis 200 tenue publication public publication PHV et al. 190 tenue publication phy et al. 190 tenue publication phy et al. 190 tenue publication phy et al. 190 tenue publication phy et al. 190 tenue per et al. 190 tenu	Date(s) de la tenue du Le nombre de signatur Date d'affichage de l'a Date de publication de Date de publication int Certifié le : 13-Jul-202 Nbre de PHV concern Nbre indiqué de signat Nbre de signatures red qu'il n'y a pas eu de te	réalisée registre: 12 juille res requis indiqué vis (CM/LCV): 6-, l'avis (LCV): 6-, ernet, s'il y a lieu: 2 ées par le régleme tures requis pour l' cueillies lors de la enue de registre : on des PHV: :	et 2022 : 435 Jul-2022 Jul-2022 : ent indiqué : 4240 la tenue d'un scrutin tenue de registre :	Durée de reg Délai de 5 jrs Délai 45 jrs (r Nbre de sign: Règlement d	istre : 1 jour (min. avant 1º jr registre): 11-Jul-2022 max. domier ir registre): 18-Aoû-2022 atures requis: 435
Gertificat Certificat Avis transport of the publication publication PHV entertail of the publication phy entertail of	Date(s) de la tenue du Le nombre de signatur Date d'affichage de l'a Date de publication de Date de publication int Certifié le : 13-Jul-202 Nore de PHV concern Nore indiqué de signat Nore de signatures red d'exemption d'approbation de duit par l'analyste	régistre : 12 juille res requis indiqué vis (CM/LCV) : 6-d'avis (LCV) : 6-dernet, s'il y a lieu : 2 ées par le réglemetures requis pour cueillies lors de la reque de registre : on des PHV : :	et 2022 : 435 Jul-2022 Jul-2022 : ent indiqué : 4240 da tenue d'un scrutin tenue de registre :	Durée de reg Délai de 5 jrs Délai 45 jrs (r Nbre de sign: Règlement d	istre: 1 jour (min. avant 1º jr registre): 11-Jul-2022 max. demier jr registre): 18-Aoû-2022 atures requis: 435 le publication no:
Certificat Certificat Avis probator public publication public publication PHV	Date(s) de la tenue du Le nombre de signatur Date d'affichage de l'a Date de publication de Date de publication int Certifié le : 13-Jul-202 Nbre de PHV concern Nbre indiqué de signat Nbre de signatures red qu'il n'y a pas eu de te	régistre: 12 juille res requis indiqué vis (CM/LCV): 6- d'avis (LCV): 6- ernet, s'il y a lieu: 2 ées par le régleme tures requis pour cueillies lors de la enue de registre: on des PHV: : dées e renoncée à	et 2022 : 435 Jul-2022 Jul-2022 : ent indiqué : 4240 da tenue d'un scrutin tenue de registre :	Durée de reg Détai de 5 jrs Détai 45 jrs (r Nbre de sign: Règlement de : 435	istre: 1 jour (min. avant 1º jr registre): 11-Jul-2022 max. demier jr registre): 18-Aoû-2022 atures requis: 435 le publication no:
Op tee Dublication Public op tee Dublication PHV	Date(s) de la tenue du Le nombre de signatur Date d'affichage de l'a Date de publication de Date de publication int Certifié le : 13-Jul-202 Nbre de PHV concern Nbre indiqué de signatures rec qu'il n'y a pas eu de te d'exemption d'approbatic éduit par l'analyste renonciation :	réalisée registre: 12 juille res requis indiqué vis (CM/LCV): 6- l'avis (LCV): 6- ernet, s'il y a lieu : 2 ées par le régleme tures requis pour ! cueillies lors de la enue de registre : on des PHV : : lées e renoncée à Ent	et 2022 : 435 Jul-2022 Jul-2022 ent indiqué : 4240 la tenue d'un scrutin tenue de registre : : conné au dossier la tenue de registre trer une date	Durée de reg Détai de 5 jrs Détai 45 jrs (r Nbre de sign: Règlement de ré Echéance du	istre: 1 jour (min. avant 1 • jr registre): 11-Jul-2022 max. demier jr registre): 18-Aoû-2022 atures requis: 435 de publication no:
Op tee Dublication Public op tee Dublication PHV	Date(s) de la tenue du Le nombre de signatur Date d'affichage de l'a Date de publication int Certifié le : 13-Jul-202 Nore de PHV concern Nore de signatures red d'exemption d'approbation éduit par l'analyste renonciation :	réalisée registre: 12 juille res requis indiqué vis (CM/LCV): 6- l'avis (LCV): 6- emet, s'il y a lieu: 2 ées par le réglementures requis pour le cueillies lors de la enue de registre: on des PHV: dées e renoncée à Ent	et 2022 : 435 Jul-2022 Jul-2022 ent indiqué : 4240 la tenue d'un scrutin tenue de registre : : conné au dossier la tenue de registre trer une date	Durée de reg Détai de 5 jrs Détai 45 jrs (r Nbre de sign: Règlement de ré Echéance du	istre: 1 jour (min. avant 1 • jr registre): 11-Jul-2022 max. demier jr registre): 18-Aoû-2022 atures requis: 435 le publication no: stérence is délai (min. avant 1 • jr registre):
Certificat Certificat Avis The property of th	Date(s) de la tenue du Le nombre de signatur Date d'affichage de l'a Date de publication int Certifié le : 13-Jul-202 Nore de PHV concern Nore indiqué de signatures red d'exemption d'approbation de verman d'analyste renonciation : TION RELATIVES AU DROIT Date de l'avis de 30 j	réalisée registre: 12 juille res requis indiqué vis (CM/LCV): 6- d'avis (LCV): 6- ernet, s'il y a lieu : 2 ées par le régleme tures requis pour l' cueillies lors de la enue de registre : on des PHV :	et 2022 : 435 Jul-2022 Jul-2022 ent indiqué : 4240 la tenue d'un scrutin tenue de registre : : conné au dossier la tenue de registre trer une date	Durée de reg Détai de 5 jrs Détai 45 jrs (r Nbre de sign: Règlement de 3 435 D Valeur de ré Échéance du Valeur de ré	istre: 1 jour (min. avant 1 • jr registre): 11-Jul-2022 max. demier jr registre): 18-Aoû-2022 atures requis: 435 le publication no: stérence is délai (min. avant 1 • jr registre):
TAMASO AND AND AND AND AND AND AND AND AND AND	Date(s) de la tenue du Le nombre de signatur Date d'affichage de l'a Date de publication int Certifié le : 13-Jul-202 Nore de PHV concern Nore de signatures red d'exemption d'approbation éduit par l'analyste renonciation :	réalisée registre: 12 juille res requis indiqué vis (CM/LCV): 6- l'avis (LCV): 6- ernet, s'il y a lieu : 2 ées par le régleme tures requis pour ! cueillies lors de la enue de registre : on des PHV : :	et 2022 : 435 Jul-2022 Jul-2022 ent indiqué : 4240 la tenue d'un scrutin tenue de registre : : conné au dossier la tenue de registre trer une date	Durée de reg Détai de 5 jrs Détai 45 jrs (r Nbre de sign: Règlement de 3 435 D Valeur de ré Échéance du Valeur de ré	istre: 1 jour (min. avant 1 • jr registre): 11-Jul-2022 max. demier jr registre): 18-Aoû-2022 atures requis: 435 de publication no: férence de délai (min. avant 1 • jr registre):

page 1 de 3

Paraphes de l'analyste responsable

Ministère des Attaines municipales et de l'Nabilation

NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE

lucu	ne irrė	gularité :		~	
		Irrégularités ⁱ	irr.	Réglées	tra
es ìı	rrégula	ités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier (i.2)			
1	5	Aucun avis de motion donné (1)			Г
	Avis de motion	L'objet de l'avis de motion est différent de celui au règlement (2-3-4)			11
5	ge	La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée (5)		П	-
8 P	Avis	Information facultative erronée (6)			T
9		Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil			tt
활	0	Le projet de règlement est différent du règlement adopté (2)			1
1.1 Procedure d'adoption		Omission d'adoption du règlement ou de la résolution (1)			
운	-	Ептеur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption		П	1
=	₩ -	Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne (3)	_		1
	\$	Non-respect du détai minimal de 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner	-	-	t
1		l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement (4)			L
		Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV) (1)			
		Avis public (registre PHV) affichė/publié au mauvais endroit (2)			I
	1	Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents			П
1	Ť.	Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre (4)			T
	-	L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu :	_		1
		No ou titre du règlement (5) Droit au scrutin (10)			1
1	i	Objet du règlement (5) Nbre signatures pour tenue de scrutin (11)			1
	₹	Dete d'adoption règlement (5) Approbation si nbre signatures insuffisant (12)			
22	Avis public aux PHV	Montant de l'emprunt (6) Description/plan secteur (13)			1
ë	ic a		-		1
- E	ם				1
<u>a</u>	Avis			-	+
읇		Util. soldes disponibles (9)	_	-	1
린		Endroit/jour/heures de tenu du registre (16)			
1.2 Approbation référendaire	7 1	Cas Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté (15a))			
7		particuliers Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour (16b))			
-		Les journées de registre ne sont pas consécutives (16c)			
		Non-respect du délai max. de 45 jrs entre l'adoption du ràgl. et le demier jr de tenue de registre (17)			
		Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (18)			1
	40	Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné (1)			T
	atd	Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public (2)			1
	Sertificat de registre	Absence de mention que le règl. est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit être tenu (3)			T
1	3	Le nombre de demandes apposées n'est pas indiqué ou erroné (4)			T
	SCRU	TIN RÉFÉRENDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin (A/A)	1	-	1
		Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours (1)			1
		Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi. (2)	-		1
2		Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement (3)		1	+
ᅙ	2				+
1.3 Avis de 30 jours	Avis de 30 jours				-
p s	9	L'avis de 30 jours ne mentionne pas : {5 a 13} modification apportée que toute pers. peut s'opposer délai de 30 jrs pr s'opposer par écri		-	-
3 Av	Avís	Description of the provision of the contract o	-	-	-
		Mun. régies nom de la municipalité nom, poste et signature		-	
		par CM date et lieu où a été fait désignation suffisante de ceux à qui il est adresse	_		1
		Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (14)			

Paraphes de l'analyste responsable



NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE

	13-Jul-2022

Paraphes de l'analyste	
res p ansable	

Pour chacune des îrrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipoux.

No de dossier : AM 603116

Nombre de PHV concer par le règlement d'empru	1	mbre de jour de tenue de gistre	Nombre de demandes (signatures) requis pour le déclenchement d'un	si tolerance 110% ou moins (arrondi sup.)	jour de tenue de registre si	Nombre de renonciations requis pour une approbation référendaire sans registre (les renonciation signées doivent êtres reçues avant la 1 ^{ère} journée de tenue de registre)
4240		1	435	479	1	2)21

Info sur la date à saisir	Champs de saisie	Délais légal	Échéance	Tolérance s'il y a lieu	Norme
Avis de motion ou dépôt du projet de règlement (la date la plus tardive)	2022-06-06	2 jours (a. 445 el. 4 CM) (a. 356 al. 4 LCV)	2022-06-08		Le règlement ne doit pas être adopté avant le 2e jour suivant l'avis de motion ou le dépôts du projet de règlement
Affichage ou publication de l'avis public PHV	2022-07-06	5 jours (a. 539, al, 1 LERM)	2022-07-11	C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	La tenue de registre ne doit pas débuter avant le 5e jour suivant la publication de l'avis public
Publication ou affichage de l'avis de 30 jours		30 jours (a. 1077, al. 2 CM) (a. 556, al. 2 LCV)	N/A		Le règlement ne doit pas être transmis pour approbation avant le 30e jour suivant la publication du droit d'opposition
Adoption du règlement	2022-07-04	45 jours (a. 535, al.3 LERM)	2022-08-18	2022-09-27	La dernière journée de tenue de registre doit être à l'inténeur d'une période de 45 jours suivant l'adoption du règlement

LÉGENDE

Champ de saisie			
Réponse			
Tolérance si applicable	: ilailique	Données fournies à titre indicatif seulement (voir guide pour application ou non des tolérances)	
CI	/I: Code municipal (chapitre	C-27,1)	
LC/	: Loi sur les cités et villes :	chapitre C-19)	
LERN	l : Loi sur les élections et le	s référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2)	

Sauvageau, Anne

De: _Boîte Stafa

Envoyé: 13 juillet 2022 11:11 À: Nadeau, Benoît

Objet: TR: Demande de priorisation de traitement Règ. 301-22

Importance: Haute





Québec.ca/MeriteMunicipal

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées. Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De: Labbé, Donald <donald.labbe@mamh.gouv.qc.ca>

Envoyé: 13 juillet 2022 11:07

A: _Boîte Stafa <stafa@mamh.gouv.qc.ca>

Objet : Demande de priorisation de traitement TR: Règ. 301-22 - Empierrement Petite rivière Savane & Stabilisation

rive - Plage Cabano- Emprunt

Importance: Haute



Bonjour,

J'ai reçu ce courriel concernant une demande de priorisation de traitement de règlement 301-22 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac. Le numéro de confirmation dans STAFA est 4940488702.

Merci pour le suivi.

Donald Labbé
Analyste en financement municipal
Direction de l'accompagnement et des finances municipales
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 1° étage
Québec (Québec) GIR 4J3
Téléphone: 418-691-2015 poste 83716



Faites-nous connaître vos réalisations!

Québec.ca/MeriteMunicipal

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées. Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De: Lynda Cloutier < greffe@temiscouatasurlelac.ca >

Envoyé: 13 juillet 2022 10:50

A: Labbé, Donald < donald.labbe@mamh.gouv.gc.ca>

Objet: Règ. 301-22 - Empierrement Petite rivière Savane & Stabilisation rive - Plage Cabano- Emprunt

Importance: Haute

art 48_Témiscouata-sur-le-Lac





Sauvageau, Anne

De:

Lynda Cloutier < greffe@temiscouatasurlelac.ca>

Envoyé:

13 juillet 2022 14:55

À:

Sauvageau, Anne

Objet:

RE: Votre règlement 301-22

Pièces jointes:

8) Certificat de publication et affichage.pdf

art 48_Témiscouata-sur-le-Lac



De: Sauvageau, Anne <anne.sauvageau@mamh.gouv.qc.ca>

Envoyé: 13 juillet 2022 14:43

A: Lynda Cloutier <greffe@temiscouatasurlelac.ca>

Objet: Votre règlement 301-22



Bonjour,

J'ai commencé l'analyse préliminaire du règlement 301-22. La présente est pour obtenir des précisions concernant le certificat de publication de l'avis public. Selon l'article 345 de la Loi sur les cités et Villes, une municipalité régie par celle-ci doit afficher leurs avis publics au bureau municipal et dans un journal diffusé sur le territoire de celle-ci. Mais, d'après le document transmis dans la demande, l'avis public semble n'avoir été publié que dans l'Hebdomadaire « Info-Dimanche », est-ce bien cela?

Le certificat de publication de l'avis public contient-il une erreur ou est-il complet?

S'il s'agit d'une erreur, pourriez-vous me faire parvenir par courriel au <u>Anne.Sauvageau@mamh.gouv.qc.ca</u> une version corrigée, signée et datée? S'il n'y aucune erreur, veuillez me le confirmer par retour de courriel.

Je vous remercie de votre collaboration.

Salutations distinguées,

Anne Sauvageau

Direction de l'accompagnement et des finances municipales Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 10 Pierre-Olivier-Chauveau, 1^{er} étage, Aile Chauveau Québec {Québec} G1R 4J3

Téléphone : 418-691-2010

N.B. Veuillez prendre note que nous sommes actuellement en télétravail pour une durée indéterminée. Soyez assurés que nous faisons tout ce qui est possible pour donner suite aux demandes dans les meilleurs délais.



Faites-nous connaître vos ráalisations!

Québec.ca/MeritaMunicipal

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriet peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées. Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.



M604851

J'approuve le règlement 312-23 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, par lequel le conseil décrète un emprunt de 300 000 \$.

La ministre des Affaires municipales,



Katia Chastenay, CPA auditrice Directrice de la normalisation, de l'information financière et du financement

Québec, le 3 mai 2023

Analyse Sélective et Recommandation Analyse Sélective et Recommandation

/Junicipali	ossier:	M604851	Règlemen	ıt d'emprunt			
MRC: Population	AR130	Témiscouata 5 088	·le-Lac (V)	No. de règleme	nt	312-23	
	dettement: ux permis : 7,0	9,05 % 20 %)					
Informa	tions sur	le règlement					
Objet d	u règlemer	nt Acqui	isition d'un cam	ion à neige neuf 20	24 et (équipements.	
Dépens	e et source	s de financemen	ıt				
Dépense	décrétée:	386 000 \$					
•	demandé:	300 000 \$	Vi	rement de fonds:	0\$		
Fonds g	énéral:	86 000 \$	Sc	olde disponible:	0\$		
Subvent	ions :	0 \$	A	utres financements:	0\$		
Détail d	le l'emprun	ıt demandé					
Code	Description	I				Termé	Montant
140	140 - BIEN	S MOBILIERS				10	300 000 9
Clause Subven	tion affectée	de subvention à lor à la réduction de l'e emboursement pou	emprunt	Terme général			
demand							
	stic en fo	nction des critè	res établis ju	istiflant un e ana	lyse	spécifique	
Diagno		nction des critè cifique est requise	_		lyse	spécifique	
Diagno Une a	nalyse spéc		pour les raison	s suivantes :	lyse	spécifique	
Diagno Une a	nalyse spéc Endetteme	ifique est requise	<i>pour les raison</i> e excède la valei	s suivantes :	lyse	spécifique	
Diagno Une a	nalyse spéc Endetteme	<i>ifique est requise</i> nt/Richesse foncièr	<i>pour les raison</i> e excède la valei	s suivantes :	lyse	spécifique	
Diagno Une a	nalyse spéc Endetteme Terme non entaires	cifique est requise nt/Richesse foncièr permis pour l'objet	pour les raison: e excède la valer du règlement.	s suivantes :		spécifique	
Diagno Une a T Comm Le ten Le tau certair	entaires ne de l'empres règlements	cifique est requise nt/Richesse foncièr permis pour l'objet	pour les raison: e excède la valer du règlement. ec la durée de vie	s suivantes ; ur parmise,	ir. es sub	ventions applic	ables à
Diagno Une a T Comm Le ten Le tau certair problé	entaires ne de l'empres règlements	eifique est requise nt/Richesse foncièr permis pour l'objet	pour les raison: e excède la valer du règlement. ec la durée de vie	s suivantes : ur parmise, e des biens à acquér en tenant compte de	ir. es sub	ventions applic	ables à
Comm Le tem Le tau certair problé	nalyse spéc Endetteme Terme non entaires ne de l'empr x d'endetlem is règlements matique sur l	nt/Richesse foncière permis pour l'objet unt est cohérent ave tent a été réduit de la d'emprunts. Le tau l'aspect financier.	pour les raison: e excède la valer du règlement. ec la durée de vie 9,05 % à 5,88 % ux est sous la val	s suivantes : ur parmise, e des biens à acquér en tenant compte de	ir. es sub de 7 %	ventions applic s. Aucun a	ables à



NOUVEAU PROCESSUS -FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE

Organisme: Ville Témiscouata-sur-le-Lac

O.	ie irreg	ularité :		~	
		Irrégularités ¹	Irr.	AR.	AC
s in	égulari	és non résolues relevées lors de l'analyse technique sont reportées, pour traitement, dans la section			Г
réc	isions s	ur les irrégularités constatées »	ᆜ	ш	느
	SIO	Processus d'approbation des PHV obligatoire non réafisé (même si avis de 30 jours) (1-2)			L
	прti	La référence à l'exemption d'approbation des PHV est absente ou erronée (3-4)	Ш		
	PHV & exemptions	La documentation reçue ne permet pas de s'assurer que l'exemption à l'approbation référendaire s'ap-	П		lr
	80	plique ou il manque une confirmation (5-6) La procédure d'approbation des PHV effectuée n'était pas requise et elle : (7)	=		1
1	Ŧ	Ne comporte aucune irrégularité Comporte des irrégularités			
	0	Le processus d'approbation des PHV a été réelisé alors qu'un avis de 30 jours était requis (15)			1
	Avis 30 jours	Uniquement l'approbation des PHV a été réalisée alors qu'un avis de 30 jours était aussi requis (16)	H	H	1
	₹.0	La publication d'un avis de 30 jours a été réalisée alors qu'elle n'était pas requise (17)	H		
1		Le titre ou le numéro du règlement n'apparaît pas au règlement, est erronée ou diffère de celui indiqué			1
	iet	dans l'avis de motion ou dans la résolution d'adoption (1-2)		Ш	
1	Contenu & objet	Le titre et l'objet divergent l'un par rapport à l'autre (3)			
ı	2	L'objet adopté contient une erreur/est imprécis/est différent de l'avis de motion/projet de règl. (5-8)			\prod
	interior in the	Le règlement contient des objets impropres à un règlement d'emprunt (8)			
-	රි	La corrélation est incertaine entre une annexe et le règlement ou son objet, par exemple, l'estimation			1
		détaillée ou sa date ne correspond pas à la dépense prévue au règlement (927-8-9)			L
		L'objet du réglement ne semble pas entièrement reposer sur des compétances municipales (1)			Ц
		Le règlement porte directement ou indirectement sur l'un des sujets suivants (cocher selon le cas) :			1
	_	☐ Développement économique local (2) ☐ Bornes de recharge électrique (3)			ı
	Sec	intervention hors de la municipalité (4) Hébergement / restauration (incluant camping)(s)			1
١	éter	Travaux autres que de propriété municipale (privée ou gouvernementale) (6)	_		
-	Compétences	Délégation de gestion/exploitation d'équipements municipaux ou de compétence	ш		1
-	ŭ	Une entente (sauf entente de subvention avec le gouv. du Québec) (8)			
		Pouvoir d'aide/octroi de subventions, crédits de taxe ou autre forme d'aide (9)			1
		Acquisition/construction à des fins de location (partielle ou entière) (10)			1
+	97	Production d'énergie et système de télécommunications (11)		-	+
1	Crédits équi-	La dépense est supérieure au financement prévu (1-21)	H		H
1			H		4.
	Description délaillée	L'estimation est insuffisamment détaillée (2)		-	4
	碧	L'estimation des coûts rédigée par la municipalité n'est pas signée et/ou datée (3)	L	L.	Щ
	6	La dépense au règlement excède celle de l'estimation détailtée même en considérant la tolérance ap- plicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%)			Ш
	ript.	plicable au dépassement des frais incidents (inférieur à 39%) La dépense à l'estimation détaillée représente plus de 101% de la dépense au règlement (5)		-	+
1	esc	Les frais incidents énoncés au règlement diffèrent de ceux énoncés à l'estimation détaillée			1
1			-		+
+			-	-	4
	Emprunt	Le terme de l'emprunt au reglement (2) Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile du bien ou celle établie par les principes de seine		+	+
.	盂	gestion (3)			
		Les sources de crèdits affectées aux dépenses ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes (2)			T
	Financement autre que l'emprunt	Non-respect d'une condition d'utilisation d'une source de crédits (3)			1
	l'er	La source de crédit suivante ne fait pas partie intégrante du règlement : (45)			T
	ant	Confirmation de subvention			
	eg	Contribution autre municipalité Dons ou autres contribution			
	t au	La clause de laxation/tarification à prélèvement unique est : (6-7-8)			1
•	en en	☐ Absente ☐ Vise les contribuables d'une autre mun.			1
t I	E	Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de laxation)			

Pour chacune des Irr. constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes linanciers municipaux, Direction de l'accompagnement et des finances municipales



Nouveau processus -

FICHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

1		Irrégularités .	Irr.	A.R. A.
		La clause de taxation/tarification est : (1-2-3)	_	
	1	☐ Absente ☐ Vise les contribuables d'une autre mun.		i, }L
		Imprécise (contribuables visés, base d'imposition ou bassin de taxation)	:	
1	Taxes foncières/rev. Géné/larif.	Les clauses de taxation/tarification sont insuffisantes pour rembourser l'emprunt (4)	-	
	ère	La clause de taxation/tarification est inhabituelle, pas clair ou rédigée de manière non conventionnelle (s	-	-
	s foncières Séné/larif.	La tarification ne semble pas liée au bénéfice reçu (5)	Ļ	
	Gé	Le règi, d'emprunt prévoit l'imposition d'une une taxe spéc, ensvaleur et la possibilité discrétionnaire	_	1 6
	, a	d'affecter les revenus généraux plutôt que d'imposer la taxe spéc. pour rembourser le même emprunt ou la même partie d'emprunt.	L	I F
	_	ou la meme partie d'emprunt. (7) La clause de taxation/tarification, à l'ensemble des contribuables, prévoit une répartition de la charge		
И		des immeubles non imposables à l'ensemble des immeubles imposables [8]	L	I I
1		La clause de compensation par catégorie d'immeuble renvoie à un règl. évolutif annuellement		1 1
1		Le montant de subvention, indiqué à la clause d'affectation, est inexact [1-3]	-	1
	tion at	Les travaux prévus au règlement diffèrent de ceux approuvés/admissibles par la subvention (24)		1
	igi.	Clause présente et conforme, mais : (5-6-7-8)	1	1
	Subventions et tres contribution	☐ Absence de confirmation off. de subvention ☐ Absence de clause d'affectation		1 1
	8	Absence du montant de subvention	-	'
1	Subventions et autres contributions	Clause présente et non conforme(le terme emprunt/ subvention différent)		1
	I A TAX	E SPÉCIALE À TAUX VARIÉS au règlement diffère de la taxe foncière générale (1-2)		1
	##	La base de taxation est sur la valeur		
	Paiement :	La clause de paiement comptant est mal rédigée [2		1 1
	Paie	Il y a un risque d'iniquité (la base de taxation peut varier)		
ľ		Le règlement précise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle		4
1	Regl.	Abrogation d'un règlement alors que des dépenses ont été engagées (2		
	_	La résolution prácise les changements, mais ne modifie pas le règlement de manière usuelle	_	1 -
	Résolution	La résolution modifie l'objet du règlement (2		
	los	La résolution augmente le montant ou le terme de l'emprunt (3		
	2	La résolution modifie la taxation et impacte la charge fiscale individuelle des contribuables (4		
		Le PV de corr. rectifie une erreur peu évidente à la simple lecture/réoriente la décision du conseil		
	돌	Le PV de correction ne semble pas avoir été déposé au conseil (2		
1		L'objet du règlement ne vise pas des immobilisations		1
		Le règlement ou la résolution d'adoption: (2	-7	
	<u>.00</u>	n'indique pas clairement qu'il s'agit d'un règlement paraptuie alors que c'est le cas		
	Parapluie	indique qu'il s'agit d'un règlement paraplule alors que ce n'est pas le cas	-	, –
	Par	L'emprunt excède le plafond annuel permis (3		
		Le remb. de l'emprunt ne se fait pas par des revenus géné, ou d'une taxe spéciale « ensvaleur »		
		Le terme de l'emprunt excède la durée de vie utile des immo. (seulement si la durée de vie est évaluable) (5		1
	100%	SUBV. La subvention à long terme ne couvre pas la totalité de l'emprunt (incluant le 10%)		ĬΠ
	,		-	i
		The state of the s		11
		1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3 1 3		4
F	Soldes	The state of the s		1
	Spogs	The state of the s		-
	ਚ			٠. ا
		La clause « réduction de taxe/imposition de nouvelle taxe » est : absente alors qu'elle serait requise		
-		rité atypique a été détectée	1	7



NOUVEAU PROCESSUS -

FIGHE CONTRÔLE ANALYSTE RESPONSABLE ET ANALYSTE EN DROIT

FIGHE CONTROLE A RÉCISIONS SUR LES IRRÉGULARITÉS IDENTIFIÉES PA	R L'ANALYSTE RESPONSABLE ET ARACTSTE (
Sarah Lefebvre		02/05/2023
nalyste responsable du dossier	Signature	Date
RAITEMENT DES IRRÉGULARITÉS ET CONCLUSION D		
Conclusion : Aucune irrégularité		
Sarah Lefebvre		02/05/2023
Analyste responsable	Signature	Date



NOUVEAU PROCESSUS- FIGHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE Données pour l'analyse d'un règlement d'emprunt

ada dar	ne : Ville		niscouata-sur-le		
_		_	SED : AM 604851	No de règ	lement: 312-23
_	tante : Loi sur les cités et v				
=	glement a été modifié par ı			avec le dossier	
Le rè	glement modifie ou abroge	un ou plusieur	s règlements —		
ORMAT	IONS RELATIVES À L'OBJET I	ET À L'ADOPTION	N DU RÈGLEMENT (si modification, inscrire aussi l'o	objet du règlement principal) :
Objet	Acquisition d'un camion à	neige neuf 202	24 et équipements	s.	
				res. mir.com.us	
Adoption	Date de l'avis de motion :		14-Mar-2023	Valeur de re	éférence:
do do	Date du dépôt du projet d	e règlement :	14-Mar-2023	Échéance de	élai de 2 jrS (date d'adoption doit être ≥) :
ĕ	Date d'adoption :		3-Avr-2023	Entrer une d	ate 16-Mar-2023
· ADULATI	ONG DEL ATRIER À LA RÉBEN	es ally collec	FO DE ENLANGEME	TET III BEWOOD BOOK	rae i Imponier
UKMAII	ONS RELATIVES À LA DÉPEN Dépense de: \$386 000		es de financemei (y a liau): \$	NI EI AU KEMBUUKSEMENI	DE L'EMPRUNI
. 44	Emprunt de: \$300 000		lyalleu): \$	Terme: 10 an	
	Fonds général :	a (s n	A a went- &		s bles (règ. fermés) :
sources ue financement	Subv. pour dépense :			Subv. réduction	
fina	Autre :			CADY, ICANOLOI	- william (M. 18.)
	%	Contribuable	s visés	Mode	Base
Remboursement emprunt	100%	Ensemble	-	Taxe	Valeur
THE SEC				***************************************	
emprunt			_		***************************************
를 =				***************************************	
₩.					
	Autre :	BATION RÉFÉREI	NDAIRE		
FORMAT Praque !	IONS RELATIVES À L'APPROI la tenue de registre a été	réalisée			e référence
FORMAT Praque !	IONS RELATIVES À L'APPROI la tenue de registre a été	réalisée gistre : 18 avri	1 2023	Durée de re	gistre: 1 jour
FORMAT Prisque!	IONS RELATIVES À L'APPROI la tenue de registre a été	réalisée gistre : 18 avri requis indiqué	1 2023	Durée de re Délai de 5 jr	gistre: 1 jour 'S (min. avant 1° jr registre): 17-Avr-2023
FORMAT Prisque!	IONS RELATIVES À L'APPROI la tenue de registre a été Dete(s) de la tenue du re Le nombre de signatures	réalisée gistre : 18 avri requis indiqué (CM/LCV) : 12	I 2023 : 435 ?-Avr-2023	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs	gistre: 1 jour
FORMAT Prisque!	IONS RELATIVES À L'APPROI la tenue de registre a été Dete(s) de la tenue du re Le nombre de signatures Date d'affichage de l'avis	réalisée gistre: 18 avri requis indiqué (CM/LCV): 12 vis (LCV): 12	l 2023 : 435 2-Avr-2023 -Avr-2023	Dur ée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nbre de sig	gistre: 1 jour 's (min. avam 1°)'r registre): 17-Avr-2023 (max. demier jr registre): 18-Mai-2023
FORMAT Praque !	IONS RELATIVES À L'APPRO la tenue de registre a été Dete(s) de la tenue du re Le nombre de signatures Date d'affichage de l'avis Date de publication de l'a	réalisée gistre: 18 avri requis indiqué (CM/LCV): 12 vis (LCV): 12	1 2023 : 435 2-Avr-2023 -Avr-2023	Dur ée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nbre de sig	gistre: 1 jour 's (min. avent 1° jr registre): 17-Avr-2023 (max. demier ir registre): 18-Mai-2023 natures requis: 435
Certificat Avis publication PHV anhard	lons relatives à l'approi la tenue de registre a été Dete(s) de la tenue du re Le nombre de signatures Date d'affichage de l'avis Date de publication de l'a Date de publication interr Certifié le : 19-Avr-2023 Nbre de PHV concernées	réalisée gistre: 18 avri requis indiqué (CM/LCV): 12 rvis (LCV): 12 net, s'il y a lieu s par le règleme	I 2023 : 435 2-Avr-2023 -Avr-2023 : ent indiqué : 4240	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nibre de sig Règlement	gistre: 1 jour 's (min. avent 1° jr registre): 17-Avr-2023 (max. demier ir registre): 18-Mai-2023 natures requis: 435
Certificat Avis publication PHV anhard	lons relatives à l'approi la tenue de registre a été Dete(s) de la tenue du re Le nombre de signatures Date d'affichage de l'avis Date de publication de l'a Date de publication interr Certifié le : 19-Avr-2023 Nbre de PHV concernées	réalisée gistre: 18 avri requis indiqué (CM/LCV): 12 rvis (LCV): 12 net, s'il y a lieu s par le règleme	I 2023 : 435 2-Avr-2023 -Avr-2023 : ent indiqué : 4240	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nibre de sig Règlement	gistre: 1 jour 's (min. avent 1° jr registre): 17-Avr-2023 (max. demier ir registre): 18-Mai-2023 natures requis: 435
Certificat Avis publication PHV anhard	lons relatives à l'approi la tenue de registre a été Dete(s) de la tenue du re Le nombre de signatures Date d'affichage de l'avis Date de publication de l'a Date de publication interr Certifié le : 19-Avr-2023 Nbre de PHV concernées	réalisée gistre: 18 avri requis indiqué (CM/LCV): 12 rvis (LCV): 12 net, s'il y a lieu s par le règleme	I 2023 : 435 2-Avr-2023 -Avr-2023 : ent indiqué : 4240	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nibre de sig Règlement	gistre: 1 jour 's (min. avent 1° jr registre): 17-Avr-2023 (max. demier ir registre): 18-Mai-2023 natures requis: 435
tenue publication public and public and public publication phy	lons relatives à l'approi la tenue de registre a été Dete(s) de la tenue du re Le nombre de signatures Date d'affichage de l'avis Date de publication de l'a Date de publication interr Certifié le : 19-Avr-2023 Nbre de PHV concernées	réalisée gistre: 18 avri requis indiqué (CM/LCV): 12 vis (LCV): 12 net, s'il y a lieu s par le règleme es requis pour le sillies lors de la	I 2023 : 435 2-Avr-2023Avr-2023 : ent indiqué : 4240 la tenue d'un scru tenue de registre	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nibre de sig Règlement	gistre: 1 jour 's (min. avent 1° jr registre): 17-Avr-2023 (max. demier ir registre): 18-Mai-2023 natures requis: 435
an tenue publication public public publication phy	lons relatives à l'approi la tenue de registre a été Dete(s) de la tenue du re Le nombre de signatures Date d'affichage de l'avis Date de publication de l'a Date de publication interr Certifié le : 19-Avr-2023 Nobre de PHV concernées Nobre indiqué de signature Nobre de signatures recue qu'il n'y a pas eu de tenu	gistre : 18 avri requis indiqué (CM/LCV) : 12 vis (LCV) : 12 net, s'il y a lieu : s par le règleme es requis pour le illies lors de la	I 2023 : 435 2-Avr-2023Avr-2023 : ent indiqué : 4240 la tenue d'un scru tenue de registre	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nibre de sig Règlement	gistre: 1 jour 's (min. avent 1° jr registre): 17-Avr-2023 (max. demier ir registre): 18-Mai-2023 natures requis: 435
James of Certificat Ans entered tenue publication publication publication phi	lons relatives à l'approis la tenue de registre a été Dete(s) de la tenue du re Le nombre de signatures Date d'affichage de l'avis Date de publication de l'a Date de publication interr Certifié le : 19-Avr-2023 Nbre de PHV concernées Nbre indiqué de signature Nbre de signatures recue qu'il n'y a pas eu de tenu d'exemption d'approbation	réalisée gistre: 18 avri requis indiqué (CM/LCV): 12 rvis (LCV): 12 net, s'il y a lieu: s par le règleme es requis pour le illies lors de la le de registre: des PHV: :	I 2023 : 435 ?-Avr-2023 -Avr-2023 : ent indiqué : 4240 la tenue d'un scru tenue de registre	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nibre de sig Règlement	gistre: 1 jour 's (min. avent 1° jr registre): 17-Avr-2023 (max. demier ir registre): 18-Mai-2023 natures requis: 435
TAMMSON DESCRIPTION DESCRIPTION DESCRIPTION DESCRIPTION DE L'AMBRICATION D	IONS RELATIVES À L'APPROI la tenue de registre a été Dete(s) de la tenue du re Le nombre de signatures Date d'affichage de l'avis Date de publication interr Certifié le : 19-Avr-2023 Nbre de PHV concernées Nbre indiqué de signature Nbre de signatures recue qu'il n'y a pas eu de tenu d'exemption d'approbation áduit par l'analyste	réalisée gistre : 18 avri requis indiqué (CM/LCV) : 12 vis (LCV) : 12 net, s'il y a lieu : s par le règleme es requis pour l iillies lors de la le de registre : des PHV : : ast mentio	I 2023 : 435 2-Avr-2023Avr-2023 : ent indiqué : 4240 la tenue d'un scrutenue de registre	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nore de sig Règlement	gistre: 1 jour 's (min. avam 1° jr registre): 17-Avr-2023 (max. demier jr registre): 18-Mai-2023 natures requis: 435 de publication no:
TAMMSO Certificat Ans Certificat Publication PHV Physical Certification PHV Physical	lons relatives à l'approis la tenue de registre a été Dete(s) de la tenue du re Le nombre de signatures Date d'affichage de l'avis Date de publication de l'a Date de publication interr Certifié le : 19-Avr-2023 Nbre de PHV concernées Nbre indiqué de signature Nbre de signatures recue qu'il n'y a pas eu de tenu d'exemption d'approbation	gistre : 18 avri requis indiqué (CM/LCV) : 12 vis (LCV) : 12 net, s'il y a lieu : s par le règleme es requis pour le illies lors de la le de registre : des PHV : : ast mentions a renoncée à	I 2023 : 435 2-Avr-2023Avr-2023 : ent indiqué : 4240 la tenue d'un scrutenue de registre	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nibre de sig Règlement itin : 435	gistre: 1 jour 's (min. avam 1° jr registre): 17-Avr-2023 (max. demier jr registre): 18-Mai-2023 natures requis: 435 de publication no:
TAMAGO Certificat Ansorte Diplication Dublic Storm of Diplication of Diplication Description of Diplication Description Descri	lons relatives à l'approis la tenue de registre a été Dete(s) de la tenue du re Le nombre de signatures Date d'affichage de l'avis Date de publication de l'a Date de publication interr Certifié le : 19-Avr-2023 Nobre de PHV concernées Nobre indiqué de signature Nobre de signatures recue qu'il n'y a pas eu de tenu d'exemption d'approbation éduit par l'analyste ajorité des PHV concernées renonciation :	gistre : 18 avri requis indiqué (CM/LCV) : 12 rvis (LCV) : 12 ret, s'il y a lieu : s par le règleme es requis pour le illies lors de la le de registre : des PHV : : s ast mention s a renoncée à Ent	I 2023 : 435 2-Avr-2023 -Avr-2023 : ent indiqué : 4240 la tenue d'un scru tenue de registre : enné au dossier la tenue de regis	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nibre de sig Règlement	gistre: 1 jour rs (min. avant 1* jr registre): 17-Avr-2023 (max. dernier jr registre): 18-Mai-2023 natures requis: 435 de publication no:
TAMAGO Certificat Ansorte Diplication Dublic Storm of Diplication of Diplication Description of Diplication Description Descri	IONS RELATIVES À L'APPROI la tenue de registre a été Dete(s) de la tenue du re Le nombre de signatures Date d'affichage de l'avis Date de publication interr Certifié le : 19-Avr-2023 Nbre de PHV concernées Nbre indiqué de signature Nbre de signatures recue qu'il n'y a pas eu de tenu d'exemption d'approbation áduit par l'analyste	réalisée gistre : 18 avri requis indiqué (CM/LCV) : 12 rvis (LCV) : 12 ret, s'il y a lieu : s par le règleme es requis pour le illies lors de la le de registre : des PHV : : s a renoncée à Ent	I 2023 : 435 2-Avr-2023 -Avr-2023 : ent indiqué : 4240 la tenue d'un scru tenue de registre : enné au dossier la tenue de regis	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nibre de sig Règlement itin : 435 tre Valeur de r Échéance d	gistre: 1 jour 's (min. avant 1°) registre): 17-Avr-2023 (max. dernier ir registre): 18-Mai-2023 natures requis: 435 de publication no: éférence fu délai (min. avant 1° jr registre):
Certificat Certificat Publication Publication Physical Certification Physical Physical Certification Physical Physi	IONS RELATIVES À L'APPROI la tenue de registre a été Le nombre de signatures Date d'affichage de l'avis Date de publication de l'a Date de publication interr Certifié le : 19-Avr-2023 Nbre de PHV concernées Nbre indiqué de signatures qu'il n'y a pas eu de tenu d'exemption d'approbation éduit par l'analyste ajorité des PHV concernées renonciation :	réalisée gistre : 18 avri requis indiqué (CM/LCV) : 12 vis (LCV) : 12 net, s'il y a lieu : s par le règleme es requis pour le illies lors de la le de registre : des PHV : : des PHV : : s a renoncée à Ent OPPOSITION À L rs :	I 2023 : 435 2-Avr-2023 -Avr-2023 : ent indiqué : 4240 la tenue d'un scru tenue de registre : enné au dossier la tenue de regis	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nibre de sig Règlement itin : 435 tre Valeur de r Échéance d	gistre: 1 jour 's (min. avant 1* jr registre): 17-Avr-2023 (max. dernier jr registre): 18-Mai-2023 natures requis: 435 de publication no: éférence áu délai (min. avant 1* jr registre):
TAMAGE TAMAGE TO SET THE SET	IONS RELATIVES À L'APPROI la tenue de registre a été Dete(s) de la tenue du re Le nombre de signatures Date d'affichage de l'avis Date de publication interr Certifié le : 19-Avr-2023 Nbre de PHV concernées Nbre indiqué de signature Nbre de signatures recue qu'il n'y a pas eu de tenu d'exemption d'approbation éduit par l'analyste ajorité des PHV concernées renonciation : DON RELATIVES AU DROIT D' Date de l'avis de 30 jour	gistre : 18 avri requis indiqué (CM/LCV) : 12 rvis (LCV) : 12 ret, s'il y a lieu : s par le règleme es requis pour l celliles lors de la le de registre : des PHV : : s a renoncée à Ent OPPOSITION À 1 rs : s :	I 2023 : 435 2-Avr-2023 -Avr-2023 : ent indiqué : 4240 la tenue d'un scru tenue de registre : enné au dossier la tenue de regis	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nibre de sig Règlement itin : 435 tre Valeur de r Échéance d	gistre: 1 jour 's (min. avant 1* jr registre): 17-Avr-2023 (max. dernier jr registre): 18-Mai-2023 natures requis: 435 de publication no: éférence áu délai (min. avant 1* jr registre):
Certificat Certificat Publication Publication Physical Certification Physical Physical Certification Physical Physi	IONS RELATIVES A L'APPROI la tenue de registre a été Dete(s) de la tenue du re Le nombre de signatures Date d'affichage de l'avis Date de publication interr Certifié le : 19-Avr-2023 Nbre de PHV concernées Nbre indiqué de signatures recue qu'il n'y a pas eu de tenu d'exemption d'approbation éduit par l'analyste ajorité des PHV concernées renonciation : TION RELATIVES AU DROIT D' Date de l'avis de 30 jour Date de publication de l'	gistre : 18 avri requis indiqué (CM/LCV) : 12 rvis (LCV) : 12 ret, s'il y a lieu : s par le règleme es requis pour l celliles lors de la le de registre : des PHV : : s a renoncée à Ent OPPOSITION À 1 rs : s :	I 2023 : 435 2-Avr-2023 -Avr-2023 : ent indiqué : 4240 la tenue d'un scru tenue de registre : enné au dossier la tenue de regis	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nibre de sig Règlement itin : 435 tre Valeur de r Échéance d	gistre: 1 jour 's (min. avant 1* jr registre): 17-Avr-2023 (max. dernier jr registre): 18-Mai-2023 natures requis: 435 de publication no: éférence áu délai (min. avant 1* jr registre):
Certificat Dublication Publication Publication Physical Certificat Physical Certificat Physical Physic	IONS RELATIVES A L'APPROI la tenue de registre a été Dete(s) de la tenue du re Le nombre de signatures Date d'affichage de l'avis Date de publication interr Certifié le : 19-Avr-2023 Nbre de PHV concernées Nbre indiqué de signatures recue qu'il n'y a pas eu de tenu d'exemption d'approbation éduit par l'analyste ajorité des PHV concernées renonciation : TION RELATIVES AU DROIT D' Date de l'avis de 30 jour Date de publication de l'	gistre : 18 avri requis indiqué (CM/LCV) : 12 rvis (LCV) : 12 ret, s'il y a lieu : s par le règleme es requis pour l celliles lors de la le de registre : des PHV : : s a renoncée à Ent OPPOSITION À 1 rs : s :	I 2023 : 435 2-Avr-2023 -Avr-2023 : ent indiqué : 4240 la tenue d'un scru tenue de registre : enné au dossier la tenue de regis	Durée de re Délai de 5 jr Délai 45 jrs Nibre de sigi Règlement itin : 435 : 0 Valeur de r Échéance d UN RÉGLEMENT (S'IL Y A LIE Valeur de Échéance	gistre: 1 jour 's (min. avant 1* jr registre): 17-Avr-2023 (max. dernier jr registre): 18-Mai-2023 natures requis: 435 de publication no: éférence áu délai (min. avant 1* jr registre):

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Ouébec (5)

Nouveau processus-Fiche contrôle analyste technique

IDENTIFICATION DES IRRÉGULARITÉS ADOPTION, APPROBATION RÉFÉRENDAIRE ET AVIS DE 30 JOURS Aucune irrégularité : 1 Irrégularités! frr. Réglées traiter Des irrégularités ont été constatées lors de l'analyse des documents requis pour l'étude du dossier (1-2)Aucun avis de motion donné {1} L'objet de l'avis de motion est différent de celul au règlement $\{2-3-4\}$ 용 1.1 Procédure d'adoption La date de l'extrait de PV ou de la résolution d'avis de motion est absente ou erronée (5) Avis Information facultative erronée (5) Il n'y a pas évidence que le projet de règlement a été déposé ou adopté au conseil Projet (1) Le projet de règlement est différent du règlement adopté (2)Omission d'adoption du règlement ou de la résolution (1) Erreur dans la résolution ou dans l'extrait de PV d'adoption (2)Le règlement a été adopté sans les annexes qu'il mentionne (3) Non-respect du délai minimal da 2 jours entre l'adoption et la dernière séance qui a servi à donner l'avis de motion ou à déposer ou adopter le projet de règlement (4) Aucun affichage/publication d'avis public (registre PHV) (1) Avis public (registre PHV) affiché/publié au mauvais endroit $\{2\}$ Avis public (registre PHV) unique pour des règlements s'adressant à des PHV différents (3) Non-respect du délai minimal de 5 jrs entre l'aff./publ. de l'avis public et la tenue de registre (4) L'élément obligatoire suivant de l'avis public (registre PHV) est absent, inexact ou ambigu : No ou titre du règlement (5) Droit au scrutin 101 Objet du règlement Nbre signatures pour tenue de scrutin (11) 훒 Date d'adoption règlement Approbation si nbre signatures insuffisant (12)public aux 1.2 Approbation référendaire Montant de l'emprunt Description/plan secteur (13)PHV concernées ens./secteur Endroit/jours/heures où consulter le règl. (14)Emploi des sommes empruntées Endroit/jour/heure de l'annonce du résultat (15) Avis Util, soldes disponibles (9) Endroit/jour/heures de tenu du registre (16)Le nombre obligatoire de jour de tenue de registre n'a pas été respecté (16a)) Cas Les heures de tenue de registre ne sont pas de 9h à 19h à chaque jour (16b)) particuliers Les journées de registre ne sont pas consécutives (16c)) Non-respect du délai max, de 45 irs entre l'adoption du règl, et le dernier jr de tenue de registre (17) Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (18) Le nombre de PHV n'est pas indiqué ou est erroné (1) Le nombre de demandes requis n'est pas indiqué ou différent de celui de l'avis public (2) Certificat Absence de mention que le règl, est réputé approuvé ou qu'un scrutin référendaire doit êtra tenu (3) Le nombre de damandes apposées n'est pas indiqué ou erroné SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE: le dossier a fait ou devra faire l'objet d'un scrutin (N/A) Aucun affichage ou publication d'un avis public de 30 jours (1)Avis public de 30 jrs affiché/publié au mauvais endroit ou ne respecte pas la procédure de publi. .3 Avis de 30 jours Publication d'un avis de 30 jours avant l'adoption du règlement (3) de 30 jours Non-respect du délai min. de 30 jrs entre la publ. de l'avis 30 jrs et l'envoi du règl. pour approb. (4) L'avis de 30 jours ne mentionne pas : modification apportée que toute pers. peut s'opposer délai de 30 jrs pr s'opposer par écri nom de la municipalité nom, poste et signature Mun. régies par CM date et lieu où a été fait désignation suffisante de ceux à qui il est adressé Le contenu du certificat de publication de l'avis public est problématique ou incomplet (14)Paraphes de l'analyste

responsable



NOUVEAU PROCESSUS- FICHE CONTRÔLE ANALYSTE TECHNIQUE

Analyste technique	Signature	Date
Amandine Ferrer		2-Mai-2023

Paraphes de l'analyste	
responsable	

i Pour chacune des irrégularités constatées, cocher la case appropriée selon ce qui est prévu au Guide des normes et des conformités des actes financiers municipaux.

No de dossier : AM 604851

Nombre de PHV concernées par le règlement d'emprunt	Nombre de jour de tenue de registre	Nombre de demandes (signatures) requis pour le déclenchement d'un scrutin référendaire	110% ои moins (arrondi	ine tentane or	Nombre de renonciations requis pour une approbation référendaire sans registre (les renonciation signées doivent êtres reçues avant la 1 ^{ère} journée de tenue de registre)
4240	i di	435	479	1	2121

Info sur la date à saisir	Champs de saisie	Délais légal	Échéance	Tolérance s'il y a lieu	Norme
Avis de motion ou dépôt du projet de règlement (la date la plus tardive)	2023-03-14	2 jours (a. 445 al. 4 CM) (a. 356 al. 4 LCV)	2023-03-16		Le règlement ne doit pas être adopté avant le 2e jour suivant l'avis de motion ou le dépôts du projet de règlement
Affichage ou publication de l'avis public PHV	2023-04-12	5 jours (a. 539, al. 1 LERM)	2023-04-17		La tenue de registre ne doit pas débuter avant le 5e jour suivant la publication de l'avis public
Publication ou affichage de l'avis de 30 jours		30 jours (a. 1077, at. 2 CM) (a. 556, al. 2 LCV)	N/A		Le règlement ne doit pas être transmis pour approbation avant le 30e jour suivant la publication du droit d'opposition
Adoption du règlement	2023-04-03	45 jours (a. 535, aĭ.3 LERM)	2023-05-18	2023-06-27	La dernière journée de tenue de registre doit être à l'intérieur d'une période de 45 jours suivant l'adoption du règlement

LÉGENDE

Champ de saisie:

Réponse:

Tolérance si applicable:

Données fournies à titre indicatif seulement (voir guide pour application ou non des tolérances)

CM: Code municipal (chapitre C-27,1)

LCV: Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)

LERM: Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2)